



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le jeudi 17 ou le 24 juin 2021**

## **RAPPORT N° 14/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de gestion – rapport général, vœux et  
rapport des sous-commissions, exercice 2020**

## **Table des Matières**

	<b>Page</b>
1. Installation et Organisation Commission de Gestion	2
2. Rapport <b>Administration Générale (AG)</b>	5
3. Visite Office de la Population	7
4. Rapport <b>Service des Affaires Intercommunales Riviera (SAI)</b>	16
5. Rapport Service <b>Ressources Humaines (RH)</b>	18
6. Visite Service Ressources Humaines	23
7. Rapport <b>Direction de la Culture (DC)</b>	25
8. Rapport <b>Direction Systèmes d'Information (DSI)</b>	29
9. Visite Direction Systèmes d'Information	33
a. Annexe 1 Mandats externes	
10. Rapport <b>Direction Finances et Economie (DF)</b>	37
11. Visite Direction Finances et Economie	40
a. Annexe 2 Comptes BienWenue	
12. <b>Direction des Espaces Publics (DEP)</b>	44
13. <b>Architecture, Infrastructures, Energie (DAIE)</b>	47
14. Rapport d'urgence structure provisoire cabanon du pêcheur	53
15. <b>Urbanisme, Mobilité et Développement Durable (DU)</b>	57
16. Visite Boulevard de Charmontey 1	64
17. Visite Boulevard de Charmontey 2	67
18. <b>Direction Jeunesse, Education, Famille et Sports (DJEFS)</b>	69
19. Visite du terrain de foot de la Veyre	79
20. <b>Affaires Sociales, Logement, Intégration et Gérances (DASLIG)</b>	88
21. Séance spéciale historique Pêcheur	102
22. Visite Bains Payes	105
23. Comptes 2020	Rapport séparé
24. Suivi de vœux	110
25. Signataires des Rapports	117
26. Conclusions	119



### Installation et Organisation Commission de Gestion

La commission de Gestion de la Ville de Vevey (CoGest) pour l'exercice 2020 a été installée le 13 octobre 2020 par la Présidente du Conseil communal de Vevey Sophie Métraux.

La Présidente Sophie Métraux a confirmé, à la Commission de Gestion, que le délai réglementaire pour rendre nos travaux était fixé à 10 jours au maximum avant la date de la séance du conseil communal traitant ce sujet.

Monsieur Christophe Ming a été élu à l'unanimité de la commission Président pour l'exercice 2020.

### **Membres et suppléants de la Commission État le 3 juin 2021**

#### **Les membres**

Mesdames Antoinette Walter (PLR), Jennyfer Vincent (VER), Fabienne Despot (UDC), De Stefanis Maria Antonietta (PS)

Messieurs Julien Rilliet (PS), Pierre Butty (PS), Pascal Molliat (VL), Jean-Yves Marchesi (PLR), Roger Blatter (VL), Clément Tolusso (DA), Gilles Perfetta (DA), Martino Rizzello (PDC)

#### **Les Suppléants-es**

Mesdames Danielle Rusterholz (PLR), Giuliana De Regibus (PS), Dora Rentsch (PDC), Yvette Bonjour (UDC)

Messieurs Jean Kamba (VER), Marc Renkens (DA), Vittorio Marinelli (PLR), Jorge Maldonado (VL), Cédric Bussy (PS)

Mesdames Norma Riesen (UDC) Isabel Jerbia (PS) ont démissionné de notre commission durant l'année.

Les mots d'ordres Respect, Confiance, Devoir de réserve, donné en début de séance par le Président Christophe Ming, ont été totalement acquis et ont été respectés tout au long de nos débats et sont même devenu légion de nos valeurs.

La CoGest a mis en place des règles interne de fonctionnement et désigné les Présidents de sous-commission.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux et les services de la Ville ont bien accueilli cette évolution qui a rendu claire la façon de communiquer et de renseigner avec le Président et les Présidents de sous-commission.

Notre fonctionnement a permis de travailler de manière indépendante et surtout très efficacement pour les sous-commissions.

La liste des visites a été validée très rapidement durant l'automne et nous a permis d'agender nos séances en conséquence.

Chaque commissaire membres et/ou suppléants-es ont pu assister et s'exprimer librement à nos séances et visites, toutes en présentiels, selon les convocations/agenda envoyé par le Président de la CoGest, après validation par les membres.

Toutes les visites, discussions, séances, lecture des rapports et comptes se sont extrêmement bien déroulées. Nous avons débattu en total confiance avec respect.

Un lien de sincérité a été atteint avec notre Syndique, Municipalité et les cheffes et Chef de service ce qui nous a permis d'avancer rapidement vu les nombreux documents demandé et questions posées qui ont suscités des recherches afin de nous fournir des réponses exactes et parfois très confidentielles.

L'entier de la commission adresse de vifs remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la ville de Vevey pour leurs dévouements au sein de notre collectivité, pour l'exercice 2020 au vu des nombreuses problématiques liées au Covid-19.

Nous tenons également à remercier le Greffe Municipal, particulièrement Madame Marta Perrin, pour son soutien sans faille.

A mon tour de remercier personnellement l'entier de la commission pour son dévouement, disponibilité et assiduité dans les travaux respectifs de chaque commissaire. En effet, nous avons siégé à 43 reprises et pour un total d'environ 95 heures, ce qui demande une grande discipline.

L'écoute, le discernement, la bienveillance de chacun des commissaires, nous permet aujourd'hui de vous présenter le rapport de la gestion de la ville de Vevey et dans le délai imparti par notre Présidente du Conseil communal.

Au nom de la Commission de Gestion

Le Président

Christophe Ming



## Présidents des sous-commissions

AG	Administration Générale	<b>Clément Toluoso</b>
SAI	Affaires Intercommunales Riviera	<b>Julien Rilliet</b>
RH	Ressources Humaines	<b>Fabienne Despot</b>
DC	Direction de la Culture	<b>Roger Blatter</b>
DAIE	Architecture, Infrastructures, Energie	<b>Pierre Butty</b>
DEP	Direction des Espaces Publics	<b>Roger Blatter</b>
DSI	Direction Systèmes d'Information	<b>Pascal Molliat</b>
DU	Urbanisme, Mobilité et Développement Durable	<b>Pierre Butty</b>
DF	Direction Finances et Economie	<b>Pascal Molliat</b>
DJEFS	Direction Jeunesse, Education, Famille et Sports	<b>Jennyfer Vincent</b>
DASLIG	Affaires Sociales, Logement, Intégration et Gérances	<b>Pierre Butty</b>
Comptes 2020		<b>Gilles Perfetta</b>
Suivi des Voeux		<b>Pascal Molliat</b>



### **Rapport Administration Générale (AG)**

La sous-commission de la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey (Cogest) chargée d'examiner le rapport de gestion 2020 de ce service s'est réunie le 3 mai 2021 en présence d'Elina Leimgruber, Syndique de Vevey, Pascale Bacher, secrétaire municipale adjointe et cheffe de service de l'Administration générale de la Commune de Vevey, et de Raphaël Délessert, chargé de communication et adjoint au secrétariat municipal.

L'Administration générale de la Commune de Vevey a connu une année 2020 difficile du fait de la pandémie de Covid-19 qui a obligé le service à travailler en sous-effectif chronique durant toute l'année.

Une année 2020 difficile a donc suivi une année 2019 déjà bien «rock n'roll» du fait de la FeVi 2019.

#### **Site internet vevey.ch**

La complexité de la législation du fait de la suspension du municipal en charge a rendu très difficile le pilotage de la rénovation du site internet de la Commune de Vevey.

La mise en ligne du nouveau site a ainsi eu un retard de 2 ans et n'a pu se faire qu'avec un important surcout.

Il aurait peut-être été préférable de surseoir à cette rénovation et attendre une nouvelle législature pour commencer ce projet.

La Direction des systèmes d'information (DSI) préférerait que ce soient les personnes chargées de la communication qui gèrent le contenu du site internet de la Commune de Vevey.

L'existence et la gestion des sites « satellites » sur l'internet, ainsi que la communication sur « les réseaux sociaux » doivent être discutées par la future municipalité et faire l'objet d'une décision politique pour la législature 2021-26.

La Cogest formulera un ou plusieurs vœux à ce sujet.

#### **Ecrans LED aux giratoires de Bergère et d'Entre-deux-Villes**

##### **Exploitation des panneaux LED**

La société FrappeCom SA, établie à la rue des Moulins, exploite les deux panneaux LED situés aux extrémités Est et Ouest de la commune. En période « normale » (hors Covid-19), plus de 350 visuels associatifs, événementiels et culturels gratuits sont diffusés par année. Cette offre est très appréciée par les sociétés locales qui peuvent, à l'instar des services communaux, y diffuser gratuitement leurs visuels.

Les écrans veveysans ont aussi été utilisés à plusieurs reprises au printemps 2020, au début de la pandémie de Covid-19, afin de véhiculer des messages de prévention et des numéros de téléphone d'urgence par le biais de visuels établis par l'office de la communication veveysan.

Les deux panneaux ont été récemment remplacés par FrappeCom et à ses frais par des panneaux plus fins, de meilleure qualité et jusqu'à 50% moins énergivores que les anciens.



## **Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020**

La convention qui lie la Ville de Vevey à la société FrappeCom court jusqu'au 31.12.2030. Elle stipule notamment que FrappeCom SA s'engage à donner à la Ville de Vevey jusqu'à la moitié du contenu des panneaux d'information. Il est aussi précisé que FrappeCom pourra diffuser, sur demande de la Commune ou des services de police, un message d'urgence sur ces panneaux et ainsi provisoirement suspendre le contenu dit de base.

### **Conférence des syndics de la Riviera**

Madame la Syndique rappelle que la Conférence des syndics de la Riviera est une amicale qui ne prend pas de décisions.

Ses séances et les procès-verbaux de ses séances sont gérés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

### **Coordination et projets de transports publics sur la Riviera**

Madame la Syndique ne souhaite rien dire en ce qui concerne les activités des entreprises de transports publics MVR et VMCV. Elle renvoie les personnes intéressées aux rapports d'activités 2020 de ces entreprises qui seront publiés en mai-juin 2021.

Pour la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey  
Clément Tolusso / 4 mai 2021

### Administration Générale (AG)

#### Visite Office de la Population

Ville : Mme Elina Leimgruber, Syndique, en charge de l'administration générale,  
M. Alain Gisi, préposé de l'Office de la Population

M. Raphaël Delessert, chargé de communication, en remplacement de Mme  
Pascale Bacher, secrétaire municipale adjointe et responsable de  
l'administration communale

Le Président de la Cogest, Christophe Ming, commence par souhaiter la bienvenue à toutes et tous et remercie les représentants de la Commune pour leur présence. Il passe la parole à M. Butty pour la suite du débat.

L'Office de la population est un rouage essentiel de l'administration de la commune, mais mal connu dans son fonctionnement au quotidien. Dans le rapport de gestion de la ville, il y a généralement quelques pages de statistiques qui donnent une image de l'ensemble de la population, mais peu d'informations sur l'Office lui-même.

Mme la Syndique, en introduction souligne effectivement l'important travail effectué par cet Office, souvent très discret, pour l'accueil de toutes les personnes qui arrivent à Vevey et qui la quittent, mais aussi pour la distribution et la promotion de différents documents. L'Office traite donc de nombreuses informations confidentielles fournies par les habitants.

Après plusieurs années sans structure hiérarchique (toute l'équipe est au même niveau), la fonction de "préposé", remplie par M. Gisi, a été imposée par le Préfet il y a une année environ pour avoir un répondant formel pour l'Office.

Par sa fonction, l'Office a été continuellement sollicité durant toute la période COVID-19, dès le début de la 1<sup>e</sup> vague en mars 2020, et est donc resté ouvert en permanence, sur rendez-vous, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Mme la Syndique en profite pour remercier M. Gisi et son équipe pour cette disponibilité.

Cette disponibilité est également saluée par M. Delessert : l'Hôtel de Ville était complètement fermé et quasi désert aux premiers temps de la crise et seul l'Office de la Population était là pour répondre aux attentes des usagers qui en avaient besoin.

M. Gisi donne d'abord des chiffres sur la population de Vevey, dont une partie est reprise dans le rapport de gestion de la Ville pour l'Administration générale, ainsi que des informations sur les fonctions multiples de l'Office :

Vevey est la 5<sup>e</sup> ville du Canton en termes de population, avec un peu plus de 21'000 habitants au 31 décembre 2020, dont environ 19'000 habitants en domicile principal, environ 400 résidences secondaires annoncées (pas d'impôt payés à Vevey mais des taxes annuelles).



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

On compte environ 700 frontaliers, français pour la plupart, avec des permis qui leur permettent de travailler à Vevey sans y résider. Ils font l'objet d'une rétrocession fiscale négociée entre la Confédération et la France par exemple.

Sur les 21'024 habitants comptabilisés au 31 décembre 2020 (en diminution de 101 unités par rapport au 31 décembre 2019), il y a environ 55% de personnes de nationalité suisse et 45% d'étrangers. Ce sont ces derniers qui génèrent le plus de travail pour l'Office, qui doit entreprendre les démarches pour, entre autres choses, leur obtenir un permis (travail ou regroupement familial) qui leur permet de résider en Suisse.

Durant les premiers temps de la crise sanitaire, l'Office pensait ne traiter que les cas urgents, mais très vite il s'est rendu compte que tous les cas étaient urgents : documents pour obtenir un logement ou un permis de conduire, etc. D'où la prise de rendez-vous tous les quarts d'heure de mars à juin 2020 (une demi-heure pour les cas compliqués), et à nouveau depuis cet automne jusqu'à maintenant. A ce jour (23 mars 2021), les disponibilités sont complètes jusqu'à mi-avril. En temps normal l'Office est atteignable librement, avec 3 guichets dont deux au moins sont continuellement ouverts.

L'équipe de l'Office compte 7 personnes (5.95 EPT) au total, dont 5 à plein temps, une personne à 50% et une autre à 45% (mais qui travaille aussi à 55% pour le Bureau d'information). Cette équipe est maintenant divisée en deux parties : une moitié qui travaille en présentiel à l'Hôtel de Ville et une autre moitié en télétravail, avec alternance des équipes chaque semaine. Un nouveau poste de contrôleur/enquêteur devrait prochainement venir étoffer cette équipe (lire plus bas).

En 2020, l'Office a traité environ 2'500 arrivées et 2'600 départs, sans compter les changements d'adresse. Pour se faire une idée de l'ensemble du travail de l'Office, ce sont en fait plus 58'000 "événements informatiques" qui ont été traités en 2020, ce qui représente environ 220 actions par jour ouvré. Chacun de ces "clics" informatique génère un traitement (arrivée, départ, déménagement, naissance, changement d'état civil, permis, etc.) et s'appuie sur un travail en amont.

L'Office traite aussi les demandes de renseignements diverses (1 à 2 heures par jour), pour répondre aux gérances, aux autres services de l'administration, aux autres communes, etc. C'est gratuit sauf pour les offices de recouvrement ou des services juridiques qui veulent connaître l'adresse de telle ou telle personne à Vevey. D'autres prestations sont payantes, parfois au nom du Canton, comme les permis pour étrangers ou les cartes d'identités, qui ont représenté environ CHF 250'000.- en 2020, dont environ CHF 75'000.- restent comme part communale.

L'Office est aussi le guichet qui fournit les sacs poubelles aux personnes remplissant les conditions pour bénéficier de ce soutien. Par exemple les familles avec enfants jusqu'à 3 ans ont reçu 650 jeux de 5 rouleaux en 2020. C'est anecdotique mais cela représente un travail important.

L'Office gère encore les informations sur le parc d'appartements, en collaboration avec la Direction de l'Urbanisme : nouvel appartement créé dans un immeuble, changement du nombre de pièce, etc. Cela se fait quand quelqu'un part de la ville ou déménage : l'Office se renseigne précisément sur le logement quitté. A ce titre, cette année 2021 devrait permettre de créer un poste d'enquêteur/trice (par une augmentation d'un petit pourcentage de travail) afin de faire des recherches un peu plus poussées pour des cas d'appartements loués non signalés, ou des résidences de courtes périodes (genre Airb&B, qui se développent ces derniers temps). Cela permettra d'encaisser une taxe de séjour sur des appartements prétendument vides.

Enfin, en collaboration avec le Bureau d'information, l'Office gère le registre des chiens afin de transmettre ces informations à l'Office d'impôt.

### Questions des membres de la Cogest et débat :

- *L'Office de la population devant régulièrement recevoir des personnes d'origine étrangères, qu'en est-il des langues pratiquées par cette "porte d'entrée de Vevey" pour offrir une image accueillante ?*

Une part importante des étrangers parle anglais, en particulier toutes les personnes qui viennent travailler pour des grandes entreprises multinationales. Pour les autres cas, le personnel de l'Office dans son ensemble pratique également, outre le français et l'anglais, l'italien, l'allemand, le portugais et l'espagnol (notions) et peut donc se débrouiller pour se faire comprendre.

- *A propos des rendez-vous proposés en cette période de crise sanitaire, cette méthode ne provoque-t-elle pas des mécontentements pour des personnes qui voudraient avoir un contact direct et "urgent" ?*

Hormis quelques cas particuliers, la procédure est bien acceptée. Elle a été bien annoncée, sur le site de la Ville, par des affichettes sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville et via une information générale dans la presse et c'est considéré quasiment comme une habitude maintenant. Pour la petite histoire, le niveau sonore de l'interphone qui permet de contacter l'Office depuis la rue a été réglé : trop fort au début, il permettait d'entendre dans tout l'environnement des informations parfois très personnelles. Il assure maintenant une certaine confidentialité.

- *Peut-on savoir combien de personnes étrangères arrivant à la retraite partent dans leur pays d'origine ?*

Il n'y a pas de statistique sur cette question, mais on peut dire qu'il y a "beaucoup" d'Espagnols, de Portugais ou d'Italiens qui repartent dans leur pays une fois la retraite atteinte. Mais il faut dire aussi qu'il y en a "pas mal" qui reviennent par la suite, ayant constaté peut-être que "chez eux" c'est aussi ici s'ils y ont passé une grande partie de leur vie. Il n'est pas possible de dire si ces retours compensent les départs.

- *Comment quantifier les arrivées de nouveaux habitants à Vevey avec les entreprises ? Peut-on avoir des chiffres sur les gens "actifs" qui viennent à Vevey ?*

Cela dépend beaucoup des "engagements" de personnel par des entreprises multinationales, même si l'Office ne tient pas de statistique par employeur (ni pour les étrangers, ni pour les Suisses d'ailleurs). En 2020 on constate une petite baisse de ces arrivées. Cela représente tout de même 349 arrivées de l'étranger (pour 190 départs). De plus ces arrivées sont parfois suivies de déménagements ou des départs vers des communes voisines si les personnes s'installent plus longuement dans la région : les appartements loués par l'entreprise (ou via des intermédiaires) ne conviennent pas pour des séjours prolongés. Souvent ces arrivées sont donc faites dans des situations d'urgence via des sociétés de relocalisation.

Hormis les arrivées en lien avec les entreprises, les autres cas ne sont pas forcément des personnes nouvellement "arrivés en Suisse" et qui choisissent de s'installer à Vevey. Souvent ces personnes habitaient déjà ailleurs en Suisse et, pour des raisons diverses, ont choisi de s'établir à Vevey. Il est fréquent aussi que ce soient des regroupements familiaux.

- *Comment se fait le contrôle des appartements ? Comment savoir par exemple qu'il y a une modification du nombre de pièces ou du nombre de personnes habitant à une adresse donnée ?*

Si une modification du logement (nombre de pièces) est faite par le locataire, on ne le sait pas forcément, au moins jusqu'à ce qu'il quitte l'appartement. A ce moment-là on peut constater qu'il y a une pièce de plus ou de moins, et que ce changement n'a pas été déclaré. L'Office demande alors à la Direction de l'Urbanisme de faire un contrôle. Sinon, normalement il y a un changement d'affectation annoncé, ou une mise à l'enquête officielle pour que les changements soient en règle. Mais il peut arriver qu'un appartement loué pour un nombre défini de personnes soit en fait, au fil du temps et parfois par des regroupements de personnes imprévus, habité par un plus grand nombre qu'annoncé. Si l'Office est avisé d'une telle situation, il voit le cas avec la Direction de l'Urbanisme, voire avec le service de l'Intégration.

Concrètement, lorsqu'une personne arrive à Vevey, l'Office exige le bail à loyer, ce qui permet de contrôler administrativement que dans tel immeuble il y a tant d'appartement de tant de pièces. Il se base sur des documents de La Poste par exemple, qui a

effectué il y a quelques années un gros travail de référence des immeubles et appartements. Il utilise aussi un Registre central des Bâtiments (RcB) qui définit des

numéros EGID (bâtiment)/EWID (logement), dans le cadre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR).

Et s'il y a un changement par rapport aux documents de l'Office, celui-ci demande à la Direction de l'Urbanisme de contrôler sur place. Tous les employés de l'Office sont habilités à faire ce travail administratif mais ils ne vont pas sur place dans les immeubles.

Lorsque ce système est entré en vigueur, il a fallu "placer" les quelque 18'000 habitants de Vevey de l'époque dans des logements précis (N°EGID/EWID). Ce travail n'est pas encore fini et se poursuit en étroite collaboration avec DU. Il faut savoir que si quelqu'un est inscrit dans un appartement qui n'a pas de n° EWID, il n'est pas référencé au niveau cantonal (impôts, assurances, ECA). Quand cette loi sur l'harmonisation des registres est entrée en vigueur, cela concernait beaucoup de gens enregistrés par l'Office de la population. A l'époque on avait créé des numéros fictifs 999 pour tous ces cas. Avec le signalement par l'Office de la population et les contrôles réguliers de la Direction de l'Urbanisme, on tend à supprimer ces numéros 999. C'est un peu technique mais c'est une part du travail de l'Office.

- *Montreux, conjointement avec ASR et sous la direction des finances de la ville a entrepris une "chasse" aux logements loués pour des brefs séjours ou des résidences secondaires occupées mais qui ne payaient pas la taxe de séjour. Cette démarche avait abouti au signalement et à la régularisation de nombreux cas. Qu'en est-il à Vevey ? L'Office de la population est-il seul pour faire ce travail ou le fait-il en collaboration avec ASR également ?*

Depuis 2015, l'Office collabore ponctuellement avec ASR pour aller vérifier des situations, mais globalement il est plutôt seul pour faire ce travail. D'où le poste de contrôleur qui devrait augmenter un peu l'effectif de l'Office. Quand il y a un cas de non-déclaration, l'Office le communique évidemment à la Direction des finances. La collaboration entre Vevey et Montreux, ainsi qu'avec la Tour-de-Peilz, est étroite à ce niveau, pour profiter des expériences déjà menées et en faire profiter le travail de ce futur nouveau collaborateur.

Il y a par exemple environ 200 résidences secondaires déclarées à Vevey, mais la réalité est probablement tout autre. Mme la Syndique confirme que la Direction des finances, sous l'égide de M. Rivier à l'époque, a déjà passablement travaillé sur cette problématique qui n'est pas simple, et on espère que la situation va être plus claire et réaliste prochainement. Cela génère aussi des revenus : en 2020, il y a 396 habitants annoncés en résidence secondaire, avec un émolument annuel de Fr. 30.-/adulte et Fr. 15.-/mineur et étudiant.

Aujourd'hui, quand on constate qu'un logement déclaré vide est en fait occupé, l'Office convoque par écrit le propriétaire ou le locataire. Il y a également une enquête auprès des impôts pour connaître la situation fiscale annoncée. Mais c'est toujours très compliqué. De même pour les Airbnb qui ne sont pas toujours recensés. Montreux avait fait une enquête, qui allait même jusqu'à s'inscrire comme client sur des sites de réservations de tels logements et avait réussi à dénoncer un nombre conséquent de cas.

- *Le site internet de la Ville et le nouveau guichet virtuel devraient simplifier le travail de l'Office de la population. Qu'en est-il ?*

En fait l'Office de la population n'a pas été consulté au préalable pour savoir quels étaient ses besoins dans ce cadre-là. Il a été mis devant le fait accompli quand le site et le guichet virtuel ont été ouverts. Ce dernier est donc actif, mais il n'y a toujours pas de moyen de paiement en ligne par exemple. Donc ça ne sert à rien actuellement car de très nombreux actes délivrés par l'Office sont payant.

De même, actuellement il n'est pas possible de joindre un document à une demande, par exemple un bail à loyer ou un permis de séjour. Toutes les personnes qui utilisent donc ce guichet virtuel sont avisées qu'une partie seulement de leur démarche est enregistrée mais qu'elles seront convoquées tout de même à l'Hôtel-de-Ville pour apporter un document nécessaire et/ou pour payer les émoluments dus. Le guichet n'a donc pas simplifié la vie de l'Office, mais à terme on peut espérer que cela fonctionnera. C'est déjà le cas ailleurs (Montreux par exemple).

Pour information, il n'est pas envisagé actuellement que des personnes qui utilisent le guichet virtuel - quand il fonctionnera à satisfaction - bénéficient de conditions favorables (émolument moins cher par exemple). A noter que ce n'est pas le cas non plus dans les commerces où le client fait lui-même toutes les démarches d'enregistrement de ses achats.

Par ailleurs, actuellement les pages du site de la Ville consacrées à l'Office de la population ne sont qu'en français. Comme dit précédemment, la population qui utilise ces services pratique souvent des langues étrangères et l'Office s'efforce de les accueillir au guichet dans leur langue. Il n'est cependant pas envisagé dans l'immédiat d'offrir un accès à ces pages internet en différentes langues. C'est un gros travail de traduction, de choix des langues sélectionnées, etc. Pour l'instant l'Office distribue simplement des brochures d'information en différentes langues qui donnent les références d'associations et autres auxquelles cette population peut s'adresser. Mme la Syndique signale que ces brochures ou les informations qu'elles contiennent pourraient être ajoutées rapidement au site pour informer la population faisant appel à l'Office via internet. La proposition est notée.

- *Les émoluments demandés par l'Office de la population peuvent-ils être adaptés pour les personnes en situation de précarité (bénéficiaires du RI ou des PC par exemple) ?*

Oui, il suffit de présenter une attestation établie par les services sociaux ou d'autres institutions reconnues et la prestation est alors gratuite. Malheureusement trop peu de personnes sont informées de cela, y compris les curateurs par exemple.

- *L'Office de la population a-t-il connaissance de cas de "marchands de sommeil" à Vevey (sous-location de logements à des prix indécentes pour des conditions d'habitation inacceptables, comme un grand nombre de sous-locataires pour un petit logement, et qui touche souvent une population non déclarée et donc vulnérable) et peut-il agir sur de telles situations ?*

C'est aussi dans le but de lutter contre cela que les contrôles des appartements sont effectués, en particulier des appartements déclarés vides. Il peut arriver par exemple que des personnes y soient annoncées mais toujours pas inscrites, ce qui met la puce à l'oreille sur une situation à contrôler. De fait il y a un fichier d'environ 1'000 personnes qui sont en permanence annoncées comme arrivant à Vevey (par d'autres communes, par des gérances, etc.), et qui bénéficient d'un certain temps avant d'être convoquées par l'Office de la population. Au fur et à mesure des inscriptions sont enregistrées mais il y a toujours de nouvelles arrivées qui sont annoncées et qui ne font pas les démarches immédiatement. Ce ne sont donc pas forcément les mêmes 1'000 personnes qui sont concernées mais il y a en permanence environ 1'000 personnes qui "flottent" ainsi d'un point de vue administratif.

- *L'Office étant au front en permanence depuis la 1<sup>ère</sup> vague de la COVID-19, comment vit-il cette situation exceptionnelle (mais qui dure depuis 1 an déjà) ?*

Globalement cela se passe bien, ce dont se réjouit la Cogest qui a souvent entendu que des services ont vécu et vivent encore cela avec du stress, des absences multiples, etc. De fait l'équipe est bonne et travaille ensemble depuis une quinzaine d'année (avec des arrivées et des départs bien entendu) et elle fonctionne plutôt bien dans cette situation. Comme dit précédemment, l'équipe a dû se séparer en deux (moitié en présentiel et moitié en télétravail) à cause de la crise, et le travail à distance n'est pas toujours évident. Tout ne peut pas être fait "comme au bureau", quand on sait par exemple que seul 50% du fichier des habitants est scanné actuellement (1/3 en 2019).

Selon M. Gisi, l'Office fonctionne donc bien, même dans cette période particulière. Il en profite pour remercier toute son équipe. Hormis la petite augmentation d'effectif générée par l'engagement d'un nouveau contrôleur (qui était déjà envisagée depuis environ deux ans, lorsque M. Rivier était encore à la Municipalité), il ne voit pas d'autres "envies" dans l'immédiat.

- *L'Office gère le "fichier d'adresses" des habitants de la Ville. Est-ce possible d'améliorer la situation actuelle qui génère une étiquette par personne, même si ce sont des familles vivant sous le même toit ?*

L'Office gère effectivement cette base de données, qui est en cours de changement. Anciennement on pouvait sélectionner un "chef de ménage" qui était souvent le mari dans un ménage. Maintenant on parle d'"interlocuteur" qui n'est plus forcément l'homme. Mais si celui-ci est "arrivé le premier à Vevey" dans un couple, il reste le seul interlocuteur du couple. Ça peut poser des problèmes dans les cas où la femme constate qu'elle ne reçoit pas à son nom certains courriers de la commune (exemple: la carte d'accès à la déchetterie, ou certains courriers politiques en cette période électorale).

- *Qu'en est-il des enfants qui arrivent et qui sont en âge de scolarité. Sont-ils obligés d'être annoncés comme tel, et donc intégrés dans le système scolaire ?*

Lorsqu'une famille s'inscrit avec des enfants en âge de scolarité, le système scolaire en est informé. Mais de toute manière c'est un droit universel, donc même si les enfants ne sont pas inscrits dans une base de données du Contrôle des habitants à l'Office de la population, ils ont le droit d'être scolarisés. Mais le droit n'implique pas l'obligation.

- *L'Office est aussi en charge de l'information à la population sur la procédure de votation/élection, conjointement avec le Bureau d'information. Or on peut constater que plusieurs personnes, étrangères mais suisses également, ne comprennent pas comment cela se passe. Qu'en est-t-il ?*

Toutes les personnes qui ont un droit de vote ou d'élection reçoivent le matériel de vote, avec toutes les explications à l'intérieur. Cela est fait par le Canton à qui l'Office veveysan transmet le fichier des votant-e-s au moment du vote (13'147 concernés pour ces dernières élections de fin mars 2021).

En outre, il existe une brochure cantonale intitulée "Droits politiques des personnes étrangères sur le plan communal - 1 voix, 1 choix !" accessible sur Internet et au guichet de l'Office. Il en est de même pour le petit fascicule édité en 2021 par le service de l'Intégration de Vevey "Ma ville, ma voix". Ces documents sont en français uniquement (ce qui est fourni pas le Canton avec le matériel de vote, et les brochures citées), mais l'Office propose régulièrement des brochures d'associations allophones pour aider les personnes concernées dans toutes leurs démarches administratives, y compris le vote.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

Malgré tout il faut effectivement constater que certaines personnes, et pas uniquement des étrangers, ne savent pas comment voter, ni même s'ils ont le droit de le faire. C'est dans ce sens que le personnel de l'Office est assermenté pour fournir des explications, de même que celui du Bureau d'information, à la suite d'une demande exprimée par une intervention au Conseil communal d'ailleurs. Mais force est de constater que très peu de gens viennent se renseigner à ce propos. Ce qui se traduit soit par une abstention, soit par un vote qu'il faut considérer comme nul parce que ne respectant pas la procédure (plusieurs listes dans une enveloppe, etc.). Si ces gens se trompent, ce n'est donc pas faute de leur fournir des explications mais plutôt parce qu'ils ne prennent pas le temps de prendre connaissance de ces explications.

On pourrait imaginer de changer le système, mais cela ne peut se faire au niveau communal. Et il ne faut pas espérer atteindre un jour une compréhension de 100% de la population.

Pierre Butty

### Rapport Service des affaires intercommunales (SAI)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 22 avril 2021, en présence de Mme la Syndique Elina Leimgruber et de Mme la Cheffe de service Colette Rossier afin d'examiner le rapport de la SAI.

Madame Rossier rappelle en préambule, à son habitude, la procédure spéciale avec le rapport du SAI puisqu'il est d'abord validé par les Syndics, puis par les Municipalités, puis enfin par les commissions. Celui-ci venant d'être validé par la Municipalité de Vevey en date du 19 avril 2021, aucun changement ne devrait être demandé.

Le service étant doté de 5 postes équivalant à 3,9 EPT (cheffe de service à 100%, 2 adjointes à 180% et 2 secrétaires à 110%) en lieu et place des 6 postes équivalant à 4.5 EPT. Un-e commissaire demande si cette répartition est suffisante ? Il lui est répondu que cette situation est liée à un départ et qu'un point de situation sera fait courant 2021 afin de savoir si ces 3,9 EPT seront suffisants au vu de la complexité des dossiers en cours.

Le Vevey Natation ayant sollicité une aide financière des communes de la Riviera pour la prise en charge du déficit du club, un-e commissaire demande d'où vient ce déficit et si celui-ci était « prévu » ? Il lui est répondu que cette demande du Vevey Natation est extraordinaire et est liée principalement à une perte de membres ainsi qu'à un changement de personnel au sein du secrétariat.

Un-e commissaire demande s'il a été envisagé d'utiliser le fonds de la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman) pour le réaménagement de la place du marché. Il lui est répondu que le réaménagement prévu ne s'inscrit pas dans ce cadre, mais pourrait s'inscrire dans une aide cantonale ou fédérale.

En mars et novembre, la SAI a été invitée par la CITS afin de réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux animations, puis pour préparer un projet de modification de son règlement, en partenariat avec un bureau d'avocats. Un-e commissaire demande où en est ce projet. Il lui est répondu que la SAI a présenté la démarche retenue à la CITS, soit une modification du règlement en vigueur sous forme de deux documents complémentaires (une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la Loi sur les Communes (LC) et d'un règlement au sens de l'art. 3bis de la Loi sur les Impôts Communaux (LICom)). Ceux-ci ont été adoptés fin 2020 par les Municipalités, ils seront présentés dans les Conseils communaux pour validation dans le courant de l'année 2021.



## **Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020**

Enfin, un-e commissaire demande si la SAI a été intégrée dans une cellule de crise régionale lors de la pandémie de COVID-19. Il lui est répondu par la négative, ASR et l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) n'ont pas sollicité le SAI.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Madame la Syndique Elina Leimgruber et à Madame la Cheffe de service Colette Rossier pour leurs réponses complètes et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission, Julien Rilliet

### **Rapport Service des Ressources Humaines (RH)**

La sous-commission en charge des ressources humaines (RH) s'est réunie le 3 mai 2021 en présence de Mmes Elina Leimgruber, syndique, et Olivia Ruch, cheffe du service des RH.

#### **Crise sanitaire**

Il a fallu rassurer, accompagner et encadrer les employés afin qu'ils retrouvent leurs repères dans les nouvelles conditions de travail et se sentent en sécurité dans un climat anxiogène. L'adaptation a varié selon les fonctions et les personnalités. Le message initial misait sur la prudence ; il consistait à encourager le télétravail. L'année 2020 étant passée, certains apprécient cette nouvelle forme de travail à la maison alors que d'autres s'y sentent seuls et cherchent à recréer les contacts réels avec leurs collègues.

L'équipe des RH s'est montrée motivée et a cherché à transmettre sa volonté d'aller de l'avant malgré les temps difficiles. L'élaboration de projets et l'invitation à s'y engager était une manière de motiver les gens et de les sortir de la stagnation. Il a fallu innover certaines compétences au sein des services pour l'aspect organisationnel. Par contre le temps ou l'énergie ont manqué pour créer des activités aux personnes qui n'en avaient temporairement pas, même si des collaborateurs bien « mobilisés » s'étaient proposés pour d'autres tâches que leurs tâches habituelles. D'autres employés temporairement au chômage technique ont probablement été perturbés par la crise sanitaire pour se rendre suffisamment adaptatifs à de nouvelles tâches.

#### **Absentéisme**

*Statistiques demandées par service.*

La statistique présentée dans le rapport de gestion de la Municipalité met en exergue un grand nombre d'absences de courte durée, qui ne semblent pas être dus au phénomène du « lundi matin » mais plus à celui d'empêchements organisationnels temporaires liés à la crise sanitaire, par exemple la garde d'un enfant. Mme Ruch s'inquiète de cette augmentation des absences de courtes durées et désire en analyser plus précisément les causes.

La statistique de taux d'absentéisme a été complétée afin de permettre une comparaison avec les années précédentes. 2020 est sans surprise une année où ce taux est plus élevé que précédemment. Les RH ont été particulièrement concernés par la vacance temporaire de postes de cadres.

Tableau 1 : taux d'absentéisme par dicastère sur 2016 / 2020.

Service	Année				
	2016	2017	2018	2019	2020*
<b>Ressources humaines</b>	0.29%	2.02%	10.03%	4.44%	18.07%
<b>Culture</b>	3.72%	3.60%	3.24%	2.83%	3.55%
<b>DJEFS</b>	6.67%	6.77%	6.14%	7.83%	8.36%
<b>DASLIG</b>	8.21%	4.10%	3.19%	10.93%	11.44%
<b>DSI</b>	2.30%	2.38%	1.05%	1.08%	1.16%
<b>DAIE</b>	5.03%	1.90%	6.18%	5.67%	6.25%
<b>DEP</b>	7.10%	9.54%	6.51%	6.43%	7.22%
<b>Finances</b>	1.98%	8.55%	0.66%	6.73%	7.15%
<b>Administration générale</b>	2.68%	2.23%	8.30%	8.64%	5.56%
<b>SAI</b>	2.32%	3.28%	5.64%	0.25%	1.05%
<b>DU</b>	15.98%	17.22%	15.86%	3.29%	1.23%
<b>Total</b>	<b>5.97%</b>	<b>6.80%</b>	<b>6.24%</b>	<b>6.67%</b>	<b>7.15%</b>

\* Changement de programme sur ExpertLine qui inclut également des collaborateurs payés à l'heure.

Il est à noter que les mises en quarantaine préventive ne sont pas incluses dans ces statistiques et qu'ainsi le taux d'absentéisme réel est plus élevé que les valeurs présentées dans le rapport de gestion de la Municipalité. La ville espérait que pour les employés dont le travail était organisé à distance, la mise en quarantaine, due au cas contact, se traduirait par une poursuite normale du travail. A la déception des RH, certains employés ont joué la carte légaliste en s'appuyant sur un certificat de quarantaine qui leur permettait de le transformer en congé.

### **Appréciation du système d'appréciation**

L'enquête de satisfaction sur le système d'appréciation a été entreprise de manière légère, via un formulaire et un sondage en ligne, en interne, le conseil communal n'ayant pas trouvé judicieux d'en amplifier le coût par une enquête externe. L'enquête interne, qui a concerné tous les collaborateurs, y compris les chefs de service, était basée sur des échanges structurés entre un collaborateur et son supérieur. Elle a permis des échanges fructueux et l'élaboration de propositions d'améliorations ; elle est ainsi considérée, tant par la cheffe des RH que par la Municipalité, comme une démarche constructive et efficace.

### **Mission des ressources humaines**

L'engagement des chefs de service fait partie de la mission des RH. Lorsqu'il s'agit de cadres, les RH sont toujours impliqués. En 2020, cinq à six cadres ont été engagés. Cette mission est certes fondamentale mais se révèle peu chronophage. A des échelons inférieurs, les RH proposent leur aide à laquelle les services peuvent faire recours. Les RH s'assurent en tous les cas que la procédure de recrutement et le planning soient correctement menés.

Les RH sont également responsables de tous les calculs de salaires et charges sociales, y compris pour les personnes auxiliaires. Par contre, la gestion des vacances est assurée au sein des services avec le responsable hiérarchique, bien que les RH gardent une vision d'ensemble. ExpertLine, logiciel de gestion des absences, permet également le suivi des vacances.

### **Répartition hommes femmes**

Un diagramme a été ajouté sur la demande de la commission de gestion 2019 pour illustrer cette répartition au sein du personnel. Il montre une légère supériorité du nombre des femmes au total et une parfaite parité au niveau des chefs de service.

### **Pyramide des âges**

La cheffe de service note un problème potentiel de relève au vu du grand nombre d'employés dans la tranche d'âge 50-59 ans. Par exemple dans le domaine de la voirie et des parc et jardins, les employés sont plutôt âgés alors que les tâches nécessitent parfois l'énergie de la jeunesse.

Les RH désirent dynamiser l'image de la ville de Vevey en tant qu'employeur, y renforcer la culture d'entreprise et la mobilité au sein de l'administration communale, afin d'attirer les jeunes dont les critères de choix ne sont pas forcément la sécurité de l'emploi mais aussi et même plutôt le sens qu'ils tirent de leurs activités professionnelles.

### **Grabeau**

Les RH constatent que le Grabeau s'est peu à peu transformé en fête des anciens, des retraités et des fonctions annexes hors personnel. La cheffe des RH aimerait redynamiser cette fête et la réorienter vers une fête du personnel.

### Statistiques des effectifs

Un tableau des effectifs a été demandé, basé sur les mêmes critères qu'antérieurement, afin d'en tirer une évolution cohérente.

Bien que 2020 soit probablement légèrement surestimé par rapport aux années antérieures, en lien avec la modification de programme sur ExpertLine indiquée ci-dessus, nous constatons que les effectifs de la commune ont augmenté cette dernière législature d'environ 35 %. L'évolution des EPT ne nous est pas connue.

Tableau 2 : Effectifs par dicastère sur 2016 / 2020 en emplois (et non EPT).

Service	2016	2017	2018	2019	2020*
<b>Ressources humaines</b>	7.00	9.00	9.00	11.00	11.00
<b>Culture</b>	41.00	41.00	43.00	60.00	61.00
<b>DJEFS</b>	225.00	217.00	266.00	273.00	318.00
<b>DASLIG</b>	6.00	5.00	8.00	15.00	21.00
<b>DSI</b>	6.00	5.00	6.00	6.00	7.00
<b>DAIE</b>	38.00	13.00	42.00	53.00	58.00
<b>DEP</b>	77.00	76.00	74.00	77.00	83.00
<b>Finances</b>	11.00	39.00	8.00	6.00	7.00
<b>Administration générale</b>	24.00	25.00	26.00	29.00	24.00
<b>SAI</b>	6.00	6.00	6.00	6.00	5.00
<b>DU</b>	9.00	9.00	9.00	15.00	14.00
<b>Total</b>	<b>450.00</b>	<b>445.00</b>	<b>497.00</b>	<b>551.00</b>	<b>609.00</b>

\* Changement de programme sur ExpertLine qui inclut également des collaborateurs payés à l'heure.

Les stagiaires qui suivent un stage de courte durée. Leur rémunération varie d'un service à l'autre alors que les RH aimeraient harmoniser la pratique. Les RH désireraient également un suivi des auxiliaires.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

La justification des postes nouveaux ou remis au concours se fait dans chaque service et sa couverture financière se fait dans le cadre du budget, dont les lignes auxiliaires offrent une marge de manœuvre avec des engagements ponctuels inclus dans l'enveloppe budgétaire d'un projet.

Certaines tâches sont réalisées en sous-traitance mais sous le contrôle d'un chef de projet employé de la ville.

### **Délégation du personnel et statuts**

Quatre séances ont réuni les RH et la délégation du personnel en cours d'année 2020. Le travail demandé aux délégués n'est pas négligeable, au point qu'une révision éventuelle de statuts établissant un soutien à la délégation est en cours de réflexion. La commune avait programmé l'élaboration de nouveaux statuts pour le personnel en 2020, ce qui n'a pas été finalisé. Un important travail de clarification et de rappel des droits et devoirs de chacun a été entrepris. Le dossier, quasi-finalisé, sera transmis à la nouvelle Municipalité.

Des changements sont souhaités au sein de crise.ch, cellule que le personnel considère comme peu performante.

### **Remarques de la Cogest au sujet de crise.ch :**

Après deux ans (2018 et 2019) où la Syndique et les responsables du service ont répondu à la Cogest que crise.ch était la solution idéale et qu'elle convenait parfaitement, même dans les périodes très troubles de cette législature, nous constatons qu'à présent ce même mandataire est considéré comme inadéquat. Pour rappel, la Syndique et l'ancien Chef de Service n'ont que très peu réagi aux inquiétudes de plusieurs membres de la Cogest, qui, lors de la lecture des comptes 2018, ont fait remarquer la forte augmentation des frais facturés par crise.ch (cf. p. 5 et 6 du rapport r13\_2019\_comptes\_communaux\_annee\_2018). En effet, il est à noter que le total du compte n° 141.3185 a notamment été multiplié par dix entre 2017 et 2018 :

2016 - CHF 6'958.00

2017 - CHF 4'371.00

2018 - CHF 43'681.00

2019 - CHF 24'276.30

2020 - CHF 24'847.00

*(source : brochures des comptes communaux, compte n° 141.3185)*

Fabienne Despot / 24.05.21

## Service des Ressources Humaines (RH)

### Visite du service

#### **Présents**

Municipalité : Mme la Syndique Elina Leimgruber

Administration : Mme la cheffe de service Olivia Ruch

#### **Thèmes**

Situations particulières de certains chefs de services et employés de l'administration.

Les réflexions générales, telles les particularités de l'année écoulée ou le taux d'absentéisme et de rotation, seront abordées une fois le rapport de gestion déposé.

#### **Discussion**

Présentation de la nouvelle cheffe du service des RH, Mme Olivia Ruch. Depuis 10 ans à Vevey, elle montre un bel enthousiasme face aux enjeux RH de la ville. Adjointe au chef de service depuis 2018, elle avait reçu la Cogest l'an passé en tant que cheffe du service ad interim.

Mme Ruch a dû reprendre les rênes du service suite au départ du chef de service qui s'est absenté, pour des raisons médicales, à un moment difficile pour la commune, puisqu'il s'agissait de mettre en place une stratégie face à la problématique sanitaire. Le chef de service ayant pris une retraite anticipée, Mme Ruch assume désormais cette nouvelle fonction. Le travail y est conséquent avec la gestion de 600 personnes. Suite à la question d'un commissaire, Mme la Syndique et Mme la Cheffe de service répondent qu'aucune plainte ni aucun grief n'ont été reçus à l'encontre de l'ancien Chef de service. Les RH se sont donnés comme tâche d'établir des modèles de contrats d'engagement pour faciliter le travail des services, suite notamment à l'obligation d'annoncer à l'ORP une mise au concours, obligation qui alourdit la démarche. De plus les RH sont impliqués dans la cellule de crise Covid.

D'autres départs ont marqué l'année 2020, dans des circonstances différentes, puisqu'il s'agit de démissions. Hormis un climat de travail général rendu encore plus difficile par les normes de confinement imposées par la Confédération et le Canton, les causes de ces démissions n'ont pas été établies. Suite à des griefs des employés et malgré les demandes des RH relayées par Mme la Syndique, il n'y a pas eu d'enquête administrative. Les postes clefs des démissionnaires ont été repourvus.

Des absences de moyenne à longue durée complexifient le fonctionnement de l'administration et augmentent les charges sur les équipes. Les remplacements intérimaires sont assurés, mais une dizaine de postes sont bloqués par des personnes non licenciables bien que plus salariées par la commune.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

L'absence simultanée des secrétaires municipal et municipal adjoint a été particulièrement difficile. Elle a nécessité de faire momentanément appel à un secrétaire municipal retraité ; il est malaisé de trouver le bon profil pour une fonction dont la signature engage la responsabilité de la commune.

Les différents audits effectués n'ont a priori pas apporté les perspectives attendues par la Municipalité actuelle mais ils permettront probablement de fournir des pistes pour la future Municipalité. Les directives de la Municipalité ont été rendues publiques, elles visent principalement à consolider la collégialité et à cadrer le domaine d'action des municipaux, et ainsi à clarifier le travail de l'administration. Madame la Syndique et Madame la cheffe de service relèvent le souci d'œuvrer pour assurer une administration fonctionnelle pour la prochaine Municipalité.

Fabienne Despot

### Rapport Direction de la Culture (DC)

La sous-commission de la commission de Gestion s'est réunie le mardi 20 avril 2021 pour examiner le rapport de la Direction de la Culture, en présence de Monsieur le Municipal Michel Agnant, de Madame Cécile Rothen, Cheffe de Service, et des intervenants suivants, selon les rapports :

Monsieur Yvan BUCHS,	Directeur de la Bibliothèque Municipale
Madame Françoise LAMBERT,	Directrice du Musée Historique
Madame Nathalie CHAIX,	Directrice du Musée Jenisch
Monsieur Luc DEBRAINE,	Directeur du Musée suisse de l'appareil photographique

#### **Direction de la Culture**

Dans son préambule, Madame Rothen évoque les mesures de soutien mises en place pour les entités culturelles de la Ville au début et pendant la pandémie.

Néanmoins les conséquences de la crise sanitaire sont encore inconnues bien que nous sachions déjà qu'elles perdureront de nombreux mois et que des mesures d'aides seront indispensables pour la continuité de la diversité culturelle de notre région.

La refonte du site internet ([www.danslavilledimages.ch](http://www.danslavilledimages.ch)), dont la mise en ligne était prévue en septembre 2020, retardée par les fermetures des lieux culturels, a été lancée à la fin de l'année.

L'étude de la digitalisation de l'Agenda Culturel est toujours en cours. Il s'agit d'actualiser les manifestations, afin que les touristes sachent ce qui se passe dans la région et afin que ce soit également le portail de Vevey pour montrer ce qui se fait ici.

La sous-commission a visité le « Buro19 » cf. rapport visite de M. Blatter.

Nombre de manifestations organisées par la Direction de la culture n'ont pu avoir lieu, ou que partiellement. Parmi elles, Pictobello, mais une partie restante de la subvention de la ville, après les frais d'annulation, a servi au développement du projet « Pictobella », en collaboration avec la bibliothèque. Il s'agit d'un fonds de BD qui visibilise et valorise le travail d'autrices, de dessinatrices et scénaristes femmes.

### **Bibliothèque Municipale**

Monsieur Buchs relève que cette année 2020 a été particulière et difficile, mais a montré combien la mission de la bibliothèque est de permettre l'accès à la culture pour tout un chacun et n'a jamais été aussi importante.

Fermeture abrupte le 13 mars, veille du très attendu « samedi des bibliothèques » et pendant cette période de deux mois, il a fallu se réinventer pour maintenir le lien avec les usagers qui passent du temps à la bibliothèque, ce fut dur de maintenir ce contact humain.

Afin de garder un lien avec le public, nous nous sommes adaptés au mieux en proposant de nombreuses activités en ligne : un club de lecture, des contes, le visionnement de notre mini cinéma Jason Borne, etc.

Pendant tout ce temps, nous avons été accompagnés par la « Cellule de Crise Covid-19 », de même que par les directives reçues des branches « bibliothèques-musées ». Dès la réouverture, le 11 mai, nous avons acquis un compteur pour le décompte exact des personnes présentes autorisées (8 max) et des quelques événements qui ont pu avoir lieu en présentiel.

Année positive, même si la pandémie a occasionné un immense travail de désinfection des ouvrages en retour (désinfection à l'alcool, et 3 jours de quarantaine), d'adaptation de nos locaux, etc.

Légère baisse de la fréquentation, normale dans cette situation sanitaire : fermeture de deux mois et annulation de nombreux événements.

Par contre le nombre de prêts est quasi égal à notre record de 2019 et les emprunts en ligne (e-books) ont augmenté de 46%.

Un nouveau service, en collaboration avec les trois musées de la Ville, est en projet. Il s'agit d'un laissez-passer, valable un mois, donnant droit à 2 entrées gratuites aux musées et à la bibliothèque.

Les livres en désherbage, de nombreux dons aussi que l'on ne peut garder, sont soit placés à l'entrée de la bibliothèque, (servez-vous), soit dans les « cabines téléphoniques », ou encore dans les boîtes d'échange.

### **Musée Historique**

Une année en clair-obscur pour Madame Lambert avec un musée ouvert-fermé !! Entre périodes de gros travail et d'activités ralenties.

Le public en occupations réduites a eu le temps de demander des archives, de nous apporter de nombreux dons aussi.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

De notre côté, nous avons pu acquérir quelques œuvres intéressantes, et collaborer aux expositions de divers musées (du Chablais à Thonon, Musée cantonal d'archéologie, Lausanne et au Musée Jenisch à Vevey) avec le prêt d'objets, d'œuvres ou de documents.

L'installation des expositions permanentes et temporaires, comme chaque année, a nécessité divers aménagements. La fréquentation de l'exposition temporaire Steinlen a été bonne.

Quant au Festival Image, ce fut un grand succès durant la période où les restrictions sanitaires avaient été allégées. A noter notre collaboration avec la Confrérie des Vignerons pour la diffusion d'un film dans les combles du château. Tout ceci a provoqué un pic de fréquentation remarquable.

Tous les événements habituels (Pakomuzé, la Nuit des musées, Passeport-vacances, etc.) ayant été annulés, le musée a manqué de public.

La conservatrice adjointe auxiliaire a pris part aux réflexions de la stratégie digitale chapeauté par le chargé de communication de la Direction de la Culture. Grâce à cette collaboration et à son travail, une partie de son poste est dévolu à cette fin, notre communication sur les réseaux sociaux s'est intensifiée et développée en 2020.

A la question de savoir si les réseaux sociaux ont une influence sur la fréquentation, Madame Lambert répond que c'est évidemment un grand plus, et que l'on touche ainsi un public plus jeune.

### **Musée Jenisch**

Bien qu'impacté, de même que tous les autres services communaux par la situation sanitaire, comme un pied de nez à la pandémie, le musée a connu un record de fréquentation depuis 2012.

La gratuité des musées pendant l'été et le renforcement de la communication digitale ont certainement eu une influence positive, de même que la « Montreux Riviera Card » (carte de séjour) octroyée aux visiteurs de notre région.

5'000 abonnés nous suivent quotidiennement sur Instagram.

A l'instar des autres musées nous recevons beaucoup d'œuvres en dépôt ou en dons.

Nombre de manifestations, de vernissages, etc. ont dû être annulés bien entendu mais nous avons pu accueillir des classes pour des visites guidées et les ateliers pendant les vacances d'été et d'automne ont pu avoir lieu.

Conséquence peut-être de la gratuité du musée, la vente de nos publications, catalogues, et divers articles ont apporté des recettes importantes à notre boutique.

En 2020, après deux mises au concours, le musée a vu son équipe de collaborateurs s'étoffer pour être actuellement quasi au complet, (14,8 EPT). De plus, le musée est attaché à accueillir et former des stagiaires, que ce soit aux Beaux-Arts, à la communication ou à l'administration.

### **Musée suisse de l'appareil photographique**

Monsieur Debraine fait un constat cruel de la fermeture du musée pendant une douzaine de semaines, contraint d'annuler toute une série d'événements annuels, qui ont d'ailleurs lieu conjointement avec les autres musées.

Il espère ne plus revivre une année comme celle-là, qui prive le musée de visiteurs. La visibilité virtuelle à travers les réseaux sociaux c'est bien, mais rien ne vaut le contact physique avec le public.

Pour pallier les effets négatifs de cette situation sanitaire, le musée a multiplié les contacts avec les écoles de la commune pour accueillir des classes d'enfants. Une centaine de classes nous ont ainsi visités.

Le Festival Image ayant eu lieu entre deux périodes de fermeture a amené plus de 4'200 personnes.

Au total de l'année, malgré la pandémie, nous comptons près de 10'000 visiteurs. Les divers soutiens à l'économie en temps de pandémie, la gratuité des musées pendant l'été décidée par la Municipalité, la carte Raiffeisen, le renforcement de la communication en ligne, ont contribué bien sûr à cette bonne moyenne.

Pendant cette année, le directeur a collaboré avec Memoriav (association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle) soutenue par la Confédération, pour créer un petit guide de conservation des photos argentiques et numériques que l'on garde chez soi. Ce guide sera disponible en 3 langues dans les musées suisses.

Le MSAP a poursuivi ses activités dans le Réseau Photo Vaud (Archives Cantonales, Musée Historique, MSAP) en participant à des séminaires et en préparant une exposition qui ouvrira en septembre 2021 au MSAP.

Concernant les équipements du musée, une climatisation a été installée dans les combles, et grâce à la Loterie Romande et à la Fondation du MSAP, les éclairages LED des expositions temporaires ont pu être changé.

Le musée reçoit toujours beaucoup de dons, très intéressants, mais nous avons aussi à faire énormément de désherbage.

Antoinette Walter



## Direction Système d'Information (DSI)

**Présence** (hors CoGest) :

- M. Agnant Michel, municipal DSI, M. Schneider, chef de service DSI, M. Daniel Gnerre, responsable SIT

### **Introduction**

M. Schneider explique que l'année 2020, en plus de nombreux chantiers importants pour la DSI, a été marquée par la crise COVID. L'instauration du télétravail et les diverses tâches qui en ont découlé pour la DSI ont fait de 2020 une année compliquée et bizarre.

Pour rappel, l'explication du contexte complet de la DSI est fait dans le rapport spécifique de la séance sur l'évolution des projets et du site Vevey.ch. Le tableau ci-dessous en fait le résumé.

<b>Projet</b>	<b>Réalisation</b>
Mise à jour programme d'exploitation et installation Office 365	2019-2020
Migration des serveurs exchange et arrêt Lotus	2020
Renouvellement infra physique et serveurs centraux	sept. 2020
Gestion crise COVID : installation outils télétravail	dès mars 2020
Renouvellement de la centrale téléphonique	2020-2021
Site internet Vevey.ch	2018-2021

### **Questions et remarques**

- Quel type de travail a généré la crise du COVID sur la DSI ?

Il y a eu beaucoup d'attente de la part des collaborateurs. Il s'agissait de fournir les services afin de continuer à travailler depuis la maison mais également entre les collaborateurs à la maison et ceux sur site. Cela a été une tâche prioritaire et a repoussé certains autres projets dans le temps.

Environ 80 tablettes et ordinateurs portables ainsi que des webcams ont été acquis et distribués aux collaborateurs. Il a même fallu fournir quelques PC fixes lorsque le manque de matériel était le plus aigu.

- Ces acquisitions de matériel sont-elles utiles une fois la crise passée ?

A priori même en cas de retour rapide à la « normale » le télétravail ne devrait pas s'arrêter complètement pour autant. De plus, le matériel transportable est également utilisable aux bureaux.

- Combien de postes en télétravail cela représente-t-il au pic de la crise ?

150 postes environ auxquels il faut ajouter 60 postes de l'ARAS.

- Comment s'est organisé le télétravail pour ce qui est de la téléphonie ?

Les téléphones fixes n'étant plus disponibles chez les collaborateurs, des téléphones portables ont été fournis aux gens concernés. Dès 2021, la nouvelle centrale téléphonique permettra de sécuriser des lignes directes.

- Qu'arrive-t-il aux anciens appareils qui arrivent en bout de course ?

En général, ils sont débarrassés. Aucune revente n'est effectuée mais des réutilisations sont possibles dans les services suivant l'utilisation des machines. Par exemple les vieilles imprimantes sont « finies » dans des services ne nécessitant pas de grands tirages.

- Pourquoi l'implémentation du logiciel ProConcept à la DF prend autant de temps ?

La DSI a géré les budgets et fait l'accompagnement du projet mais c'est un prestataire externe qui gère l'implémentation et les formations.

- Comment se passe l'évolution et la modernisation du réseau Wi-Fi ?

Au début, l'évolution était empirique puis elle s'est homogénéisée au fur et à mesure. Le réseau et la disponibilité du Wi-Fi est un enjeu stratégique particulier dans un contexte de télétravail.

### **SIT : Service d'information du territoire**

Le SIT n'a pas été impacté par la crise COVID et a au contraire pu profiter de cette période pour développer de nouveaux aspects du programme. L'engagement d'une nouvelle personne permet en effet d'aller plus loin que la maintenance, ainsi que de sécuriser les acquis capitalisés par une seule personne jusqu'à présent.

Les deux personnes du SIT n'ont en revanche pas pu appuyer la DSI durant la crise, les métiers et compétences étant trop éloignés.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

### Vevey.ch

Suite à une première séance avec la DSI le 19.01.21 à propos du site internet, les documents demandés ont été remis :

- Le cahier des charges du site internet vevey.ch
- Un récapitulatif des mandats externes alloués par la DSI sur les trois dernières années
- La date et le coût de la décision de changer de mandataire pour le guichet virtuel
- Le guichet virtuel faisant partie intégrante du cahier des charges original et étant donné qu'une société tierce a été mandatée pour finalement le réaliser, paie-t-on deux fois le fameux guichet ?

Non, car même si l'entier de la somme due au premier prestataire sera versée, le guichet virtuel fourni par le second offre une solution nettement plus aboutie que prévu à l'origine car le développement est déjà fait et que nous ne faisons qu'acheter des modules préexistants.

- Que s'est-il passé pour avoir une plus-value de plus de 60'000CHF alors que l'ensemble est inclus dans le cahier des charges ?

Nous avons été optimiste au niveau du cahier des charges. Quelques difficultés rencontrées en cours de projet ont fait augmenter les heures.

- Un consultant a été payé près de 100'000 CHF (en plus des 265'000CHF) pour accompagner le projet et élaborer le cahier des charges, s'est-il trompé ?

La DSI n'est pas compétente pour gérer l'élaboration d'un site internet. Le secteur communication aurait été mieux indiqué mais n'a que très marginalement participé. Il est proposé que le consultant de CobWeb soit invité à répondre aux questions de la commission durant la séance des comptes.

- Quel était le type de contrat passé avec Antistatique (le prestataire original) pour obtenir un livrable qui ne correspond pas pleinement au cahier des charges pour la même somme ?

M. Schneider n'ayant pas de réponse sur le moment, il la fournira par après. Il s'agit d'un contrat de mandat n'engageant donc pas une obligation de résultat de la part de l'entreprise.

- Qui a rédigé et proposé le contrat et qui l'a validé ?

L'entreprise prestataire a proposé le contrat qui a été validé par M. Schneider et le consultant.

### Séance du 12.05.21 – rencontre avec M. Léger, consultant

- Pourquoi l'entreprise n'a pas réussi à accomplir l'ensemble du cahier des charges dans le montant-cadre imparti, est-ce une erreur d'estimation ?

A l'origine, le guichet virtuel était devisé environ 17'000CHF par Antistatique ce qui représente environ 8% du budget global donc un « dépassement » acceptable. Ils ont par ailleurs été plus loin que prévu dans d'autres domaines du cahier des charges en compensation.

- 17'000 CHF pour un guichet virtuel par Antistatique alors que celui de Prime Technologies coût près de 60'000 CHF, comment cela se fait-il ?

La proposition d'Antistatique était un guichet « light » proposant quelques applications. Toutefois, durant le développement il est rapidement apparu qu'il s'agissait d'un problème de processus d'entreprise qui compliquait réellement la situation. Le modèle de Prime Technologies est modulaire et « clé en main » ce qui passait outre tous ces développements.

- Comment justifier le retard de 12 mois, après avoir enlevé la phase juridique et les 4 mois de travail prévus au départ ?

Outre la crise COVID, la FéVi et la surcharge de la DSI, environ une année de travail pour un projet de ce type n'est pas exagérée. Le délai d'origine de 4 mois prévoyait de mettre en ligne une version « vitrine » minimal pour la FéVi qui se serait étoffée par la suite. C'était effectivement très optimiste.

- Quel a été votre rôle exact dans ce projet ?

Un rôle d'accompagnement d'ensemble, qualifié de médiateur entre les services, leurs besoins, la DSI et l'entreprise prestataire. Il y a eu également un accompagnement dans le cadre des recours légaux ainsi qu'une relecture du contrat.

- Concernant le contrat, si c'était à refaire maintenant que pourrait-on faire de mieux ?

Le contrat de mandat est usuel dans un contexte de développement. En revanche, il serait possible de faire des phases ou des lots afin de mieux suivre l'utilisation des ressources. Un contrat cadre global puis des étapes formalisées.

Pascal Molliat



## Direction Système d'Information (DSI)

### Visite de la Direction Système d'Information

Visite effectuée le 19.01.21 de 18h à 20h40 salle du CC

**Présence** (hors CoGest) :

- M. Agnant Michel, municipal DSI, M. Schneider, chef de service DSI, M. Mayor, adjoint

#### **Introduction**

M. Schneider fait un petit historique des différents projets et remous conjoncturels ayant accaparés l'attention de la DSI ces dernières années en parallèle du site internet.

La densité de projets d'importance se déroulant simultanément est due à un télescopage de diverses durées de vie de matériel étant arrivé à échéance en même temps. Ces télescopages d'échéances couplés avec la FÉVi en 2019 et le COVID en 2020 ont créés une surcharge claire sur la DSI qui a généré des retards plus ou moins conséquents des projets, notamment les moins urgents.

<b>Projet</b>	<b>Réalisation</b>
Mise à jour programme d'exploitation et installation Office 365	2019-2020
Migration des serveurs exchange et arrêt Lotus	2020
Renouvellement infra physique et serveurs centraux	sept. 2020
Gestion crise COVID : installation outils télétravail	dès mars 2020
Renouvellement de la centrale téléphonique	2020-2021
Site internet Vevey.ch	2018-2021

Le degré d'urgence des projets a été jugé selon l'impact sur le travail du personnel communal. Ainsi le renouvellement du central téléphonique n'a pas été urgent dans la mesure où il fonctionnait encore (maintenance préventive), ce qui n'était plus le cas des serveurs et baies de stockage qui saturaient.

La DSI arrive maintenant au bout de ce marathon et précise qu'il aurait été impossible dans ce contexte de se passer des divers mandats externes palliant au manque de ressources internes spécialisées.

Le récapitulatif des mandats externes de la DSI est en annexe de ce rapport.

Concernant la gestion de la crise COVID, le programme de visioconférence Teams était intégré à la suite Office installée entre fin 2019 et début 2020. Ce « coup de chance » a permis d'être rapidement opérationnel à distance pour les employés. Il y a encore fallu équiper le personnel en ordinateurs portables et en tablettes.

### Site internet Vevey.ch

M. Agnant introduit le sujet en précisant que le site Vevey.ch était au plan des investissements 2016-2021. Le projet était piloté initialement par un groupe de travail géré par Lionel Girardin avec pour objectif une mise en ligne avant la FéVi (mai 2019).

Les turpitudes municipales, les télescopages de projets et les aléas conjoncturels ont fait éclater cette organisation initiale.

M. Schneider fait un historique du site internet. Le site initiale date de 2003 et a été remis à jour en 2010 sur une base similaire. Il était donc temps de faire une mise à jour complète.

M. Baillif ne souhaitait pas changer le site internet, le processus ne s'est donc mis en place qu'après son départ, en 2016. Piloté par Lionel Girardin, la première réunion du groupe de travail a eu lieu en fin 2017. Cette temporalité correspond également à l'engagement via mandat de M. Léger comme consultant externe.

La commission informatique et communication, créée pour l'occasion, a été fortement sollicitée au début du projet puis plus du tout dès la suspension de M. Girardin en juin 2018.

En septembre de la même année, le cahier des charges est donc avalisé et un appel d'offre sur invitation est effectué avec un budget de 265'000 CHF. Le choix du mandataire est effectif un mois plus tard. Toutefois, suite à un double recours de mandataires non sélectionnés, il faut attendre 4 mois de plus (fin mars 2019) pour que le choix de la Ville soit avalisé et les recourants déboutés.

A partir de cette date, le travail peut commencer, mais le délai de mise en service avant la FéVi n'est plus réaliste. Le temps imparti initialement d'environ 5 mois entre le choix du mandataire et la mise en ligne n'a plus court vu que cela générerait une mise en ligne fin août 2019. Le délai est donc reporté à une date ultérieure non déterminée et le projet n'est plus prioritaire pour la DSI vu l'imminence de la FéVi et des autres projets en cours.

Les municipaux en charges s'enchaînent sans donner de direction claire et la charge de travail sur la DSI empêche un bon pilotage du projet. Les délais s'allongent et les temps de développement aussi. Il apparaît bientôt que les besoins seraient supérieurs au temps initialement prévu, notamment concernant la partie guichet virtuel.

Un nouveau prestataire, Prime Technologies SA, est alors mandaté pour fournir le guichet virtuel en lieu et place du mandataire original, Antistatique SA. La décision municipale concernant ce choix et les 63'000 CHF de surcoût qui en découle est prise en novembre 2019. La somme est absorbée par le budget courant de la DSI.

Ce choix est justifié par la DSI du fait que Prime Technologies a une grande expérience des guichets virtuels et a déjà développé les différents modules nécessaires. Ils ont notamment mis en place celui de la ville de Montreux.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

Début mars 2020, la crise COVID éclate et les priorités de la DSI sont à la mise en place du télétravail ce qui générera un nouveau délai pour la mise en ligne du site internet qui sera enfin disponible en décembre 2020. Le guichet virtuel est prévu pour le printemps 2021.

<b>Chronologie du projet Vevey.ch</b>	<b>Date</b>
Première réunion du grp. de travail, engagement consultant	fin 2017
Suspension de Lionel Girardin, municipal en charge	juin 2018
Finalisation cahier des charges et appel d'offre	sept. 2018
Choix mandataire	nov. 2018
Recours de deux mandataires, blocage juridique	déblocage mars 2019
Prévision originale de la mise en ligne partielle Vevey.ch	avril 2019
Fête des Vignerons	juillet-aout 2019
Retour de suspension de Michel Agnant (resp. DSI)	octobre 2019
Décision municipale changement de prestataire pour guichet virtuel	nov. 2019
Début crise COVID	mars 2020
Mise en ligne partielle effective Vevey.ch	déc. 2020

### Questions et remarques

- Est-ce que la société initialement mandatée, y compris pour le guichet virtuel, a remplis complètement le cahier des charges ?

Oui, le cahier des charges a été remplis et les services prévus ont été effectués.

- Est-ce que le nouveau site est Open Source, comme souhaité ?

Le nouveau site est en Drupal qui est un environnement ouvert et connu. Nous n'avons en revanche pas cherché si d'autres sociétés travaillaient avec pour le moment.

- Le module de commerce en ligne souhaité notamment pour les vignes et qui aurait pu être utilisé pour les bons BienWenues n'est pas inclus dans le site ?

Non, il s'agissait d'une option qui n'a pas été retenue. Concernant les vignes, il n'y avait pas de répondant à l'époque et la demande n'était pas claire. D'ailleurs les vignes auront un nouveau site spécialisé dans le traitement du vin bientôt, via relais.com

- Pourquoi l'entreprise Ergopix est-elle mandatée pour la majorité des sites internet de la ville réalisé dans les deux dernières années (culturevevey.ch, BienWenue.ch, cameramuseum.ch, demain.vevey.ch...) ?



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

Les services ont développé leurs plateformes chacun de leur côté pour des questions de temporalité et de besoins spécifiques. Ce sont les services eux-mêmes qui choisissent leurs fournisseurs.

- La DSI n'a donc pas de registre des sites internet liés à la Ville ou au moins est informée lors de développement de ce type ?

La DSI n'est pas au courant de ces développements de sites internet et n'est en rien décisionnaire de ces projets. Il n'existe aucune vision globale de la communication à l'heure actuelle.

- Ces sites sont-ils intégrables au site Vevey.ch à terme ?

Non.

Suite à cette séance, divers documents sont demandés à la DSI :

- Le cahier des charges du site internet vevey.ch
- Un récapitulatif des mandats externes alloués par la DSI sur les trois dernières années
- La date et le coût de la décision de changer de mandataire pour le guichet virtuel

Pascal Molliat

### Rapport Direction des Finances & Economie (DF)

Présence (hors CoGest) :

- M. Yvan Luccarini (municipal)      M. Alain Debonneville (Chef de service)

- La gestion du portefeuille d'assurance passe par un mandataire externe, un courtier. Pourquoi ?

Le courtier touche des commissions dans le cadre des contrats passés avec des assureurs. Cette option a été retenue afin d'améliorer l'efficacité du portefeuille d'assurance de la ville. Par exemple, avant nous avions 9 véhicules avec 8 prestataires d'assurance différents. Nous avons désormais uniquement 1 prestataire. Le fait de limiter les prestataires et centraliser permet une simplification de la gestion ainsi qu'un gain conséquent sur les primes.

- Combien cette prestation coûte-t-elle à la ville ?

Rien vu que le courtier se finance sur les commissions. Il nous fournit en outre de précieuses expertises techniques.

- Comment se fait-il que l'on parle des taxes sur les terrasses ainsi que les abonnements pour les places des commerçants au marché dans le rapport de la direction des finances ?

En cette année marquée par la COVID-19, ces taxes ont été offertes aux commerçants et restaurateurs. Comme ces taxes sont perçues par ASR directement, il a été décidé par mesure de simplification que la ville ferait directement un versement compensatoire à ASR. Comme c'est la DF qui s'en est occupée, cela se retrouve dans cette partie de son rapport de gestion.

- Les rapports liés aux représentations de la Ville au sein des diverses entités partenaires sont-ils rédigés par des représentants de la Ville ou par les entités elles-mêmes ?

Cela dépend. Les municipaux délégués peuvent rédiger eux-mêmes ces rapports, mais plusieurs (et suivant les représentations) préfèrent laisser la rédaction « type » fournie par les partenaires.

- Il n'y a aucune indication du nombre de séance et du volume de travail ainsi que de l'orientation politique donnée à ces représentations ?

Non, le nombre de séances pourrait être ajouté. Cependant, dans le cadre d'une représentation par exemple dans un conseil d'administration, le délégué se doit de représenter les intérêts de l'entreprise et de la commune ce qui génère une situation particulière. Aucune lettre de mission n'existe actuellement, ce qui maintient le flou quant aux missions exactes des délégués.

- Combien vaut l'action Holdigaz actuellement ?

CHF 197.00 soit environ CHF 40'000'000 pour les plus de 200'000 actions appartenant à la ville de Vevey. Toutefois la loi veut que le patrimoine administratif soit comptabilisé au bilan à sa valeur nominale soit CHF 10.-/action dans le cadre de la participation Holdigaz.

- Quelle est la différence entre patrimoine administratif et patrimoine financier ?

En plus de ce qui est écrit ci-dessus, le patrimoine administratif nécessite une validation du Conseil d'Etat pour un déclassement en patrimoine financier. Seul le patrimoine financier peut être vendu et il doit être valorisé à sa valeur réelle. Le patrimoine administratif est considéré comme indispensable au bon fonctionnement de l'administration.

- Le texte concernant la représentation à TMVR SA précise « En bon entente avec la Commune de Vevey » alors que les divers projets ont eu un déroulement assez tendu.

Effectivement, ce texte a été rédigé et proposé par TMVR directement et aurait pu être corrigé.

- Que veut dire la précision concernant les VMCV SA « il y a eu des frais supplémentaires et pas d'aides du canton » ?

Les organismes publics n'ont pas droit aux RHT et le canton ne soutient en principe pas ce secteur. Toutefois, dans le cas des VMCV, certaines activités étant de responsabilité cantonale, il y aura une aide partielle qui sera chiffrée dans le rapport de gestion des VMCV.

- Qui représente la PromoV pour la Ville de Vevey ?

Madame la Syndique Elina Leimgruber.

- Comment fonctionne Dolce Riviera ?

Le projet a été piloté par des associations (Vevey A-Live, etc.) et financé par des privés, par la taxe de séjour ainsi que par les communes concernées. Montreux-Vevey Tourisme (MVT) a chapeauté l'aspect communication de l'opération, en collaboration avec les hôteliers-restaurateurs et commerçants, ainsi que les communes.

- Une deuxième édition est-elle prévue ?

Oui, les decks ont été achetés et vu le succès une nouvelle édition est en gestation.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

- Quid de l'engagement d'un enquêteur pour la vérification de l'utilisation des locaux d'habitation comme résidence principale, secondaire ou louée ?

C'est l'Office de la Population qui tient cette liste et donc pilote ce projet en partenariat avec Montreux.

- Qui représente la Ville de Vevey à la Taxe de séjour ?

Monsieur le Municipal Yvan Luccarini. La relation entre la Ville et la taxe de séjour est cadrée, via une convention. Une réflexion est en cours pour réviser cette relation.

Pour la Commission de Gestion,

Pascal Molliat

Gilles Perfetta



**Rapport Direction des Finances & Economie (DF)**  
**Visite de la Direction**

**Bons BienWenue et Fonds de la FdV donnés à l'ACV**

**Présence** (hors CoGest) :

- M. Yvan Luccarini (Municipal), M. Alain Debonneville (Chef de service)

Les 200'000 CHF donnés par la Ville à l'ACV lors de la Fête des Vignerons

Pour rappel du contexte, il s'agit d'une partie des CHF 700'000 donnés par la FdV à la Ville pour financer des mesures d'accompagnement. Pour animer la Ville avant et après la FdV, la Municipalité a décidé d'octroyer une somme de CHF 200'000 à l'ACV (association des commerçants de Vevey). Somme assortie d'une convention qui stipulait que les fonds devaient être alloués pour des actions d'animation, de communication, un soutien à la fréquentation en ville et un soutien aux membres de l'ACV. Le tout, avant et après la FdV mais pas durant la Fête elle-même.

L'attribution de cette somme a fait l'objet d'une communication mais pas d'un préavis étant donné que l'argent ne provenait pas des caisses communales.

Peu après la Fête, la Municipalité a demandé des comptes à l'ACV qui a remis un document expliquant la répartition des sommes comme suit :

Environ CHF 100'000 pour le Pop-Up market sur la place Scanavin avant la FdV

Environ CHF 80'000 mis en bons pour les commerces membres de l'ACV

Environ CHF 25'000 pour « Vevey A-Live 2020 » (opération Dolce Riviera) qui animait les quais durant la saison estivale

Environ CHF 2'000 pour la fête du retour du marché à Vevey

Total : CHF 207'000

Si l'utilisation des sommes semblent correspondre aux objectifs de la convention, la municipalité et le service ne sont pas encore satisfait à ce jour des justificatifs fournis. Une demande complémentaire est en cours, une réponse est espérée avant mai 2021.

- Si les explications ne conviennent pas, un remboursement est-il envisageable ?

Non, il s'agira de soulever le problème et de constater les faits. Si une somme apparaît comme non dépensée, il s'agira à ce moment de l'utiliser selon les objectifs fixés ou de la rendre.

- Si une somme apparaît comme non dépensée, est-ce qu'on est encore dans le cadre FdV?

Tout dépend la somme. Et il est légitime de penser que si ce cas arrive il s'agira d'un petit volume.

- Qu'en est-il des CHF 80'000 émis en bons en 2019 ?

L'émission de bons par l'ACV entre dans les objectifs de la convention. Toutefois il s'agit d'un des aspects encore peu clairs pour la direction des finances et pour lequel elle va demander des explications supplémentaires.

### **Bons BienWenue**

L'idée générale était de proposer une aide aux commerces locaux sous forme de bons achetés 20% moins cher et qui sont remboursés 10% au-dessus de leur valeur aux commerçants.

La temporalité visée était une mise en œuvre avant les fêtes de fin d'année et a été géré par Madame Mendez, chargée de projet à l'économie.

Une décision municipale de principe a été prise en octobre pour une validation par le Conseil communal en novembre. Comme le préavis a été validé et pour suivre le calendrier original, la mise en œuvre a été effective mi-décembre.

La vente a été un succès puisque les 100'000 bons de CHF 10.- ont été vendus en environ 3 semaines.

- Pourquoi les bons n'ont-ils pas pu être vendus via le site internet de la ville ?

Le parallèle entre la mise en ligne du site [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch) et celle du site [www.bienvenue.ch](http://www.bienvenue.ch) est malheureuse. Le module de vente en ligne du site [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch) était une option qui n'a pas été retenue. Le coût de ce module était de CHF 45'000.-, il n'était donc pas crédible que ce projet porte cette charge.

Le site internet de support au projet a coûté environ CHF 16'000 et a été réalisé par l'entreprise Ergopix Sàrl à Vevey. Ce choix a été fait par le municipal en charge du dossier ainsi que prestataire pour l'impression : Dagon imprimerie à Vevey. Ces mandats n'ont pas fait l'objet de mise en concurrence vu les délais et il faut noter que le graphisme du site a été réalisé par une agence de graphisme veveysanne.

- Comment l'information aux commerçants a-t-elle été transmise ?

La ville n'a pas de liste de commerçants à proprement parler. Pour cet envoi, c'est la liste des entités payant la taxe déchet fournie par la DEP qui a fait foi. Après un tri nécessaire dans cette liste pour enlever les destinataires non éligibles, un envoi par courrier a été effectué.

L'ensemble s'est fait très rapidement vu les délais, l'envoi a eu lieu 6 jours après la décision du Conseil communal.

- Les associations de commerçants ont-elles été intégrées à la réflexion ?

Oui, l'ACV et la SIC ont été rencontrées en amont du projet en vue d'un partenariat. L'idée a été relativement mal reçue, notamment par la SIC dont plusieurs membres n'étaient pas éligibles pour le projet. Toutefois le projet de Vevey visait à rester local et ne pas rentrer en concurrence avec les aides cantonales.

- N'a-t-on pas perdu des partenaires en ne travaillant pas avec l'ACV et la SIC ?

Actuellement sur les 1'000 lettres envoyées, 250 commerces se sont inscrits ce qui représente plus de membres que ne compte l'ACV.

- Pourquoi les paiements en ligne sont-ils uniquement possibles via carte de crédit ?

La démarche avec la Poste est entamée, la ville n'ayant pas encore de convention, cela prend du temps. C'est en cours.

- Maintenant que tous les bons sont vendus, le site est-il encore utile ?

Oui, car il recense la liste des commerces partenaires ainsi que leur présentation. Cette liste évolue encore car les bons sont valables jusqu'au 31 décembre 2021. A l'heure actuelle, (fin janvier) environ CHF 500'000.- ont été remboursés aux commerçants.

- Sur les trois points de ventes (Office du tourisme, bureau de l'information et internet) quelle a été la répartition ?

La moitié des bons ont été vendus à l'Hôtel de ville. L'autre moitié se répartit entre l'office de la communication et les ventes par correspondance.

Les achats par internet ont été effectués par 1049 personnes différentes pour 2254 commandes. Les acheteurs venaient de 108 communes différentes.

- Quelles ont été les mesures prises pour assurer la sécurité des bons ?

Concernant les envois à distance afin de garantir le bon arrivage, ils sont effectués en courrier A+ avec scan à la dépose et assurance de 150.- sur le contenu.

La réflexion concernant la non-falsification des bons a été menée en détail et divers choix intégrant le ratio coût/sécurité ont été faits. Finalement, plusieurs points de sécurité vérifiables par les commerçants sont effectivement intégrés aux bons.

- Avez-vous constaté des abus, notamment dans le remboursement par commerce ?

Il est précisé que la répartition des remboursements semble pertinente et qu'aucun commerce ne totalise des encaissements disproportionnés en rapport avec son activité.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

- Le projet est-il utilisable pour une nouvelle volée de bons sous une forme ou une autre ?

Oui, il y a une volonté d'être capable de remettre le couvert. C'est donc réutilisable en l'état. Il est également noté que le but de dynamiser l'économie locale est atteint et que la communication a bien fonctionné.

- Que représente ce projet en termes de volume de travail à l'interne ?

Le temps nécessaire pour traiter les commandes est d'environ 1min/commande soit environ 41 heures au total.

Pour les remboursements, on est environ à CHF 10'000.-/heure soit environ 100 heures de paiement effectuées par le personnel communal.

Ce qui représente 141 heures de travail en tout, soit 3 semaines et demie à 100%, charge relativement peu élevée et absorbable sur le temps de travail normal de la chargée de projet à l'économie.

Pour la Commission de Gestion,

Pascal Molliat

Gilles Perfetta

Annexe 2 : Comptes complets du projet



### Rapport Direction des Espaces Publics (DEP)

La sous-commission s'est réunie le 22 avril 2021 en présence de MM. Jérôme Christen, municipal, Georges Garanis, chef de service, Laurent Dallenbach, adjoint au chef de service.

La direction a connu divers changements depuis la nomination du nouveau chef de service. Ces changements sont perçus comme bénéfiques par la Municipalité qui apprécie le bon fonctionnement du service.

#### **Eclairage public**

L'éclairage public de la ville reste dépendant d'un interrupteur principal sis à St-Légier, sur lequel la ville ne peut agir. Il est prévu dans le concept directeur d'éclairage public de s'en rendre indépendant, bien que les aspects techniques ne soit pas encore définis.

Ledit concept intégrera également une analyse spécifique pour le quartier de Gilamont qui avait bénéficié d'un éclairage particulier pour la Fevi ; un éclairage simultané trottoir/artère est envisagé.

A la rue des Moulins, la puissance est diminuée de moitié ; le double éclairage n'avait pas sa raison d'être, étude photométrique de Romande Energie à l'appui. La population ne s'en est pas plainte. Les têtes lumineuses ôtées ont été déplacées au square de l'Indépendance.

La technique des LED variants donne satisfaction et est appelée à se développer. Elle a été testée au chemin des Vignes et les habitants y sont contents de redécouvrir la nuit.

#### **Fontaines et bassins**

Le bassin sis à l'angle Avenue de Savoie / Quai Ernest-Ansermet est en cours de rénovation, c'était historiquement un abreuvoir. Il est proposé d'y mettre un panneau d'information pour que la population sache que sa disparition n'est que provisoire.

#### **Ports**

Les places visiteurs sont souvent utilisées. Le garde-port y est attentif et ne permet pas l'amarrage de longue durée (limitation à 48h). La liste d'attente pour les places fixes ne désemplit pas. Le règlement et la manière de gérer cette liste d'attente sont obsolètes et mériteraient un dépoussiérage. Et un constat regrettable perdure : les places sont occupées par des bateaux aux très rares sorties.

Le container à côté de « Chez Liza » sert de capitainerie, on y stocke du matériel. Vu son côté peu esthétique, il est envisagé de déplacer le matériel du garde-port à la voirie et de modifier le site en intégrant le kiosque « Chez Liza », le garde port et les WC publics.

Un appareil de faucardage permet de combattre le développement des algues ; par contre rien n'est prévu contre les moules quagga qui envahissent peu à peu les eaux du Léman depuis 2015. Il est demandé que la DEP questionne le canton à ce sujet.

### **Manifestations**

Des poubelles différenciées ont été installées pour la plage « Dolce Riviera ». ce tri sélectif, mis en place par la DEP, a bien fonctionné. Un autre essai sera lancé ; une communication est demandée à ce sujet. Le concept de la ville de Lausanne avec beaucoup de petites poubelles exige a priori trop de main d'œuvre.

### **Déchetterie**

Le service rappelle que les magasins reprennent les bouteilles en plastique et l'alu ; il n'est pas judicieux de se rendre à la déchetterie pour deux bouteilles de PET, surtout si l'on se déplace en voiture. L'emplacement actuel de la déchetterie est certes provisoire mais il risque de durer. Il est prévu de l'optimiser, en bonne entente avec les CFF, par une modification de la configuration et une diminution de l'emprise.

### **Souffleuses**

Les souffleuses sont toujours aussi bruyantes, particulièrement celles équipées d'un moteur thermique, utilisées lorsque les quantités en jeu le nécessitent. Les avis divergent fortement sur l'utilité de tels engins.

### **Déchets organiques**

*Se référer au rapport de M. Roger Blatter, séance Cogest du 18.02.21.*

### **Cimetière**

La Cogest relève un manque d'éclairage vers le centre funéraire, souci que la DEP reconnaît tout en relevant que très peu de gens s'y déplacent à la nuit tombée. Il pourrait être envisagé d'équiper le cheminement avec un détecteur de mouvements, comme réalisé au chemin des Cyprès.

Les concessions durent 10 à 30 ans renouvelables, au maximum 99 ans. Il n'est pas prévu de plan d'urgence en cas de crise, notamment du fait que 70% des morts sont incinérés.



### Projet LUDO

Le nouvel aménagement au parc du Panorama prévoit également des bancs qui seront disponibles pour les seniors du Panorama. L'utilisation du nouveau fitness urbain nécessitera un contrôle, il est inadapté pour les petits enfants. Le terrain de pétanque (très prisé) est réalisé sans que d'éventuelles normes techniques soient prises en compte.

### Forêts

Bien que la municipalité soit représentée au sein du groupement forestier, les informations à son sujet semblent manquer. Il est demandé qu'elles soient intégrées au futur rapport de gestion de la municipalité.

### Jardins familiaux

Une association gère les deux espaces vers Gilamont, dont les terrains, sis sur la commune de St-Légier, appartiennent à la ville de Vevey. La ville n'a aucune information sur cette gestion, et le municipal en charge de représenter la commune pour ces jardins familiaux n'a jamais été invité.

Mme Rizzo des gérances semble faire le lien. Il s'agira de demander à la DASLIG s'il existe un contrat de prestations.

Fabienne Despot



## Rapport Direction Architecture, Infrastructures, Energie

### (DAIE)

#### **Présences**

Ville : Mme Elina Leimgruber, Syndique et Municipale en charge de DAIE,  
M. Claude Lehrian, Chef de service,

Les sujets sont abordés selon l'ordre du rapport de gestion de DU et seuls les chapitres ayant générés une discussion sont traités dans ce rapport.

Après les salutations d'usage de la part du Président de la CoGest, Mme Leimgruber informe que l'année 2020 a été compliquée. Plus généralement elle est très fière d'avoir travaillé avec le personnel de cette Direction durant les 10 ans de son mandat de Municipale.

M. Lehrian ajoute que son équipe a été soudée et qu'il est également fier de la collaboration avec Mme Leimgruber durant ces 10 ans.

#### **Mission**

La mission "sécurité" regroupe le travail de l'inspectorat des chantiers et de la prévention des sécurités, qui étaient groupés les années précédentes, mais pas sous ce titre de "sécurité".

##### Evénements marquants

La création du secteur Sécurité et Cellule de Gestion des Evénements Majeurs (CGEM) a été traité par la CoGest dans un rapport distinct sur les réactions de la commune dans le cadre de la crise sanitaire.

#### **Statistiques**

##### Plan des investissements

A propos des objets en cours, le fait d'avoir 10 projets d'architecture en cours est un peu plus élevé que d'habitude (sans qu'il y ait de statistiques à ce niveau). En 2019, il y avait seulement 6 projets d'architecture.

#### **Architecture**

##### Plan général d'entretien des bâtiments

Les chiffres donnés ici varient beaucoup. Au jour de l'analyse du rapport (début mai 2021), il y a effectivement 49 projets pour le secteur architecture qui sont inscrits au plan des investissements (indiqué 44 pour 2020 dans le rapport du service)

##### **- *Diagnostics***

Les diagnostics sont effectués soit en interne, soit en externe, selon le choix des communes. Vevey a choisi de le faire en interne, après avoir confié cela en partie en

externe (il y a quelques années) pour voir le temps que cela prenait. En effet, à l'usage, la qualité des informations fournies quand cela est fait à l'interne est nettement supérieure. De plus en faisant ces diagnostics en interne permet d'avoir un suivi des dossiers, ce qui est nettement préférable, mais demande un investissement en temps un peu plus important. Le logiciel est toujours le même (EPIQR) et permet de combiner les données de diagnostics différents (comme les études parasismiques ci-dessous), ce qui assure une plus grande lisibilité de la situation de nos bâtiments et de l'entretien qu'ils nécessitent.

On voit ainsi que pour les 24 bâtiments actuellement diagnostiqués (sur la trentaine qui méritent un diagnostic), on peut prévoir un investissement d'entretien total de 84 millions de francs. Tout compté on peut dire 100 millions à prévoir, donc sur 10 ans c'est de l'ordre de 10 millions par année pour l'entretien des bâtiments. C'est beaucoup évidemment, et ça donne une idée assez précise de l'effort qu'il faudra faire dans le futur pour nos bâtiments.

### **Réalizations au plan des investissements et Projets au plan des investissements à l'étude**

Il y a uniquement le Théâtre le Reflet qui a été réalisé en 2020, mais les CHF 995'000.- accordés avec le crédit pour l'entretien du patrimoine, préavis 19/2018, ne concernaient pas que le remplacement des sièges du Théâtre (CHF 254'800.- effectivement dépensés en 2020, sur les CHF 287'000.- budgétisés en 2018). D'autres objets de ce crédit cadre voté en 2018 ont été réalisés depuis lors, sauf la création d'une buvette au Jardin Doret derrière la Barcarolle (ex-station de pompage du SIGE) qui aurait dû être mise en route pour cet été. Cela n'a pas pu être le cas et figure donc au point suivant comme 3<sup>e</sup> objet des projets au plan des investissements "à l'étude".

Le 4<sup>e</sup> objet de ces projets "à l'étude" est la rénovation du pavillon du Poids du foin. Le projet n'avance pas beaucoup, en partie à cause d'un bail à loyer pour le kiosque qui est maintenu jusqu'à fin 2022. On parlait d'une résiliation à fin 2020 dans le rapport de gestion 2019, mais cela a été jugé comme abusif par le Tribunal des baux et ce n'est donc plus d'actualité avant fin 2022. Mais cela ne préterite pas le lancement éventuel des travaux d'aménagement de la Place du Marché.

Par ailleurs, contrairement à ce qui avait été écrit dans le rapport de la commission de gestion de l'année dernière, les WC seront probablement au sous-sol (sauf les installations pour les personnes à mobilité réduite, qui seront en surface et donc facilement accessibles).

### **Entretien des bâtiments**

La différence du nombre de propriétés de la commune, entre 2019 (114) et 2020 (201), vient d'un nouvel inventaire, qui ne mentionne plus toutes les petits objets et dépendances comme auparavant. La ville ne s'est donc pas "enrichie" d'env. 90 bâtiments mais les décompte plus précisément.

### - **Temple de St-Martin**

Le bruit généré par la pompe à chaleur temporaire installée à St-Martin ne semble pas avoir suscité de plainte du voisinage, ou en tout cas rien n'a encore été signalé à la DAIE pour l'instant.

### - **Salle del Castillo**

Le mur d'isolation phonique entre le Château de l'Aile et la Salle del Castillo est toujours "en suspens". Un crédit de CHF 900'000.- est toujours en attente d'utilisation pour cela. Malgré cela la Salle continue à être exploitée pour des concerts et d'autres manifestations.

### - **Hôtel de Ville**

La verrière coule toujours en cas de pluie, avec des fuites dans les étages inférieurs, dont le bureau de la Syndique. Après des travaux d'assainissement il y a quelques années, il faut une fois s'attaquer à ce problème et ce sera à l'ordre du jour de la prochaine Municipalité. Cela fait partie des investissements prévus pour les entretiens de nos bâtiments.

### - **Parcelle 595 (dite du Pêcheur)**

La notion de "bâtisse temporaire" est assez floue, d'autant plus que le temporaire risque de durer plus longtemps que prévu (18 mois). M. Lehrian explique que dans les faits la DAIE a été mandatée par la DASLIG en mars 2020 pour la livraison d'un "cabanon brut" (donc sans aménagement particulier) pour les activités du pêcheur durant les travaux de la parcelle 595. On peut regretter que cet équipement, qui paraît évident depuis le début de la vente de la parcelle, semble avoir été passablement improvisé au dernier moment, juste avant que les travaux commencent. Il était simplement mentionné à l'époque qu'il faudrait "reloger" le pêcheur durant les travaux, mais sans préciser ni comment, ni où.

Comme signalé dans le rapport de Gérances, la CoGest a effectué une visite urgente dans ce bâtiment et a émis plusieurs vœux d'amélioration de la situation. Par ailleurs elle a repris tout l'historique de la situation avec M. Altermath (voir le rapport DASLIG). En réponse aux vœux urgents émis par la Cogest après cette visite, M. Lehrian nous informe comme suit :

#### **a. Aération-climatisation**

Réponse: Il n'est pas autorisé de climatiser des locaux pour du confort de personnes. Il a été convenu avec le pêcheur que deux petites ouvertures pourraient être créées de part et d'autre du cabanon pour améliorer la ventilation si nécessaire. L'ouverture des fenêtres et de la porte restera toutefois le meilleur moyen d'aérer les locaux.

#### **b. Possibilité de nettoyage avec évacuation adéquate de l'eau ;**

Réponse : L'emplacement de la grille (tout comme l'ensemble du projet) a été validé par le pêcheur par l'intermédiaire de son avocat en date du 02.04.2020. On peut lire : « *Quant à l'emplacement de l'arrivée d'eau et de la grille d'évacuation raccordée aux eaux usées, mon client n'a pas d'opposition à ce qu'elles soient installées à l'endroit indiqué sur le plan que vous m'avez transmis.* »

La position de l'écoulement est à proximité d'une chambre existante du réseau communal des eaux usées, le choix de l'emplacement s'est fait par soucis d'économie en regard de l'aspect provisoire de la construction ;

Selon les règles élémentaires d'hygiène, aucun déchet de poissons ne doit être produit à l'extérieur du cabanon. L'eau utilisée à l'extérieur sert à rincer les filets et peut être apparentée à de l'eau du lac = pas d'odeur ou de problèmes d'hygiène particuliers.

### **c. Inversion des robinets pour permettre l'ouverture de la fenêtre ;**

Réponse : Les plonges ont été récupérées de l'ancien cabanon du pêcheur. Un vantail de la fenêtre située devant l'évier s'ouvre. Le fait d'ouvrir les deux, n'améliorera pas la ventilation du local ;

Initialement les plonges devaient être installées par le pêcheur lui-même. Ne voulant pas déménager, le travail d'aménagement intérieur et des frais occasionnés ont été supportés par la Ville.

### **d. Déplacement du boîtier électrique actuellement au niveau du sol ;**

Réponse : Comme indiqué au pêcheur, le boîtier électrique est étanche et ce n'est pas important s'il est mouillé lors du nettoyage.

### **e. Contrôle de l'évacuation de la plonge**

Réponse : La plonge appartient au pêcheur.

De fait les pratiques ont variées au cours du temps, certains problèmes se sont envenimés et maintenant les rapports du pêcheur avec la ville passent essentiellement par son avocat. Il est important de noter cependant que durant ces aménagements, la situation s'est tout de même crispée au point qu'un collaborateur de la DAIE a été menacé physiquement.

Pour ce qui est de l'écoulement d'eau sur le quai (ce qui a motivé initialement la visite urgente de la CoGest en mars), une solution peut tout de même être envisagée. La CoGest propose d'agrandir la grille au Sud du cabanon afin de récupérer les petits déchets. En effet, avec la prolifération des moules du lac (moules quagga), il faut nettoyer les filets de manière particulièrement méticuleuse, ce que le pêcheur préfère faire dans l'environnement de son cabanon.

Enfin M. Lehrian informe que le service cantonal de l'hygiène est venu visiter l'installation provisoire avant son exploitation. A part un détail (une surface supplémentaire à rendre étanche) qui a été corrigé, tout était OK. Ensuite la DU a délivré un permis d'exploiter.

### **- Poste de police et caserne des pompiers**

Pour l'instant il n'y a rien de nouveau. Un projet de rénovation en profondeur du poste de police sera prochainement déposé devant le Conseil. Il est primordial que ce poste reste à Vevey. Quant aux pompiers, on attend encore une évolution de la situation (ASR-SDIS).

### **- *Entretien courant des bâtiments***

Sont inclus là-dedans les travaux aux Bains Payes. La DAIE ne sera pas présente lors de la visite de la CoGest. Mais elle informe que le problème du chauffage de l'eau des douches vient du fait d'une ancienne installation de chauffage à gaz (y compris les cheminées d'évacuation) qui n'est plus autorisée aujourd'hui. Une dérogation spéciale avait été obtenue, mais depuis 2020 il n'y a plus d'eau chaude. Il faut dire que c'était plutôt une exception sur le bord du lac, mais en même temps c'était lié aux vestiaires qui existent aux Bains Payes. Donc pour l'instant il faut se poser la question du renouvellement d'un tel équipement. Les WC ont été rénovés en 2019. D'autres problèmes seront probablement évoqués lors de la visite : mise à disposition de poubelles le long de la digue, présence de chiens (faute de panneaux les interdisant) et des excréments qui vont avec, algues glissantes sur la dernière marche au bord du lac, désaffectation des vestiaires du haut, remplacement du plongeoir, etc.

## **Infrastructures**

### **Collaboration**

#### **- *Renseignements***

L'ASITVD est l'Association des Systèmes d'Information du Territoire du canton de Vaud.

### **Réalisation au plan des investissements**

#### **- *Boulevard de Charmontey, Avenue de Pra***

La Cogest a fait une visite sur place. A la suite de cela des changements ont été effectués, mais pas toujours dans le sens voulu et 3 accidents ont été constatés. Certains travaux seront effectués après l'Ascension. Une discussion interne s'ensuit, rappelant les problèmes soulevés lors de la visite, les réponses proposées et les nouveaux soucis, et une nouvelle visite est convenue avec la DAIE et deux représentants de la Cogest (voir rapport)

### **Entretien des routes et des canalisations**

#### **- *Avenue Nestlé***

Le nouvel aménagement du passage piéton qui sort du Jardin Doret, est jugé dangereux pour les vélos car il est mal signalé (un ensemencement est en cours) et implique un resserrement de la route qui peut surprendre les véhicules. La DAIE va examiner cette situation.

Dans ce cadre, la piste pour vélo en haut des Quais de la Veveyse (depuis le pont sur la Veveyse jusqu'à la BCV) n'est pas bien visible, coincée entre les voitures et le trottoir. Il faudrait voir cela avec DU.

### Energie

#### Centrales Photovoltaïques (PV)

##### - *Statistiques des centrales PV communales*

Il peut sembler surprenant qu'une production légèrement supérieure à 2019 génère un peu moins d'économie que l'année passée. Cette différence, sommes toutes minime, s'explique peut-être par le fait qu'on injecte plus ou moins d'énergie sur le réseau, à des moments pas forcément les plus rentables.

#### Bâtiments communaux

##### **Chauffage à distance (CAD) – Gilamont**

Le bois fourni provient des forêts avoisinantes selon le contrat signé à l'époque.

##### **Collaborations et échanges d'expériences**

Autres communes

Canton

#### Sécurité

Aucune remarque n'est faite à ce chapitre.

#### Questions et remarques diverses

En l'état actuel, le changement des fenêtres au Collège des Crossets n'est pas à l'ordre du jour, comme cela a déjà été dit lors des rapports de gestion des années passées. Elles seront remplacées lorsque toute l'isolation du bâtiment sera effectuée. En attendant elles ne sont certainement pas optimales mais leur remplacement nécessiterait un investissement trop important à l'heure actuelle. La même question se pose dans d'autres collèges.

L'éclairage de la Rue des Moulins est encore problématique, soit trop éclairée au bas de la rue (à hauteur du centre des Deux-Gares), soit insuffisamment en hau

Pierre Butty

## Rapport d'Urgence de la CoGest

### Visite Structure provisoire cabanon du pêcheur

Visite effectuée le 26.03.21 entre 11h et 12h sur place.

Présence (hors CoGest) :

- M. Patrice Brügger (pêcheur professionnel)

La municipalité et le service DASLIG ont été informés de cette visite. Il n'a pas été possible pour eux de se déplacer à ce moment-là.

#### **Contexte**

La ville a vendu la parcelle N°595 dite « du pêcheur » il y a une dizaine d'années. Cette vente était assortie d'une obligation pour l'acheteur de laisser un local de 50m<sup>2</sup> au rez afin d'y accueillir les activités dudit pêcheur.

Le Préavis N°08/2010 précise que l'annonce de mise en vente de la parcelle comprenait la citation suivante :

« [...] *le futur propriétaire aurait pour obligation de réaliser au rez-de-chaussée un local pour pêcheur professionnel, d'une surface de 50 m<sup>2</sup> environ [...]* »

Et le rapport N°08/2010 retient dans ses conclusions de conditionner cette à l'inscription au Registre foncier d'une servitude d'usage en faveur de la commune de Vevey, garantissant l'exploitation d'un local d'environ 50m<sup>2</sup> par un pêcheur professionnel.

C'est dans cette optique que le pêcheur devait être installé dans les locaux provisoires qui sont actuellement en face du port d'entre-deux-ville le temps que le chantier se fasse avant de réintégrer les locaux.

#### **Installation future**

Les locaux prévus ne semblent pas adaptés à son activité, les plans ayant changé et les 50m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée n'existant plus sous une forme adaptée pour une exploitation par un pêcheur professionnel dans la construction projetée (dont le chantier a démarré).

La CoGest a donc convoqué la DASLIG pour faire la lumière sur l'affaire dans son ensemble et savoir pourquoi nous en sommes arrivés là.

#### **Installation actuelle provisoire**

Le pêcheur est installé dans une construction provisoire de type container depuis décembre de l'année passée. Cette situation provisoire qui semble avoir été autorisée pour 18 mois pourrait se prolonger bien au-delà de cette période déjà bien entamée.

Il est nécessaire que le pêcheur puisse exercer son activité dans de bonnes conditions à court et moyen terme dans cette construction provisoire.

C'est pourquoi, en accord avec M. Butty (président de la sous-commission) et M. Ming (président CoGest), une séance sur place a été rapidement organisée avec M. Brügger (le pêcheur-locataire) pour visiter l'installation provisoire afin de se faire une idée de la situation de visu.

### **Normes sanitaires**

Dans le cadre d'une activité de production de denrées consommables, le canton intervient pour octroyer une autorisation d'exploiter selon un certain nombre de normes d'hygiène.

Un de ces paramètres est de pouvoir laver les surfaces à grande eau.

L'autorisation sanitaire a été octroyée dans ces locaux provisoires pour 18 mois depuis juin 2020 jusqu'en décembre 2021.

### **Problématiques relevées lors de la visite**

(photos en annexe)

#### **Intérieur**

- L'étanchéité du sol ne semble pas adaptée à un lavage à grande eau régulier et nécessaire à des fins d'hygiène.
- Le sol gondole et n'est pas de niveau (l'évacuation d'eau est sur la partie haute).
- Des éléments électriques sont situés au niveau du sol.
- Le robinet empêche l'ouverture du battant de la fenêtre située au même niveau alors que l'aération est déjà peu satisfaisante.
- En vue de l'été, le local est en tôle, en pleine exposition solaire et ne bénéficie pas d'une climatisation.

#### **Extérieur**

- Un jet d'eau a été installé permettant en principe de nettoyer le sol extérieur. La bouche d'égout installée spécifiquement pour le provisoire étant au point haut, en cas d'utilisation du jet, l'eau et les déchets de poissons partent directement sur la route et le quai en passant sous la porte en bois. Cela pose un problème d'odeur dès que les températures remonteront ainsi qu'un problème sanitaire évident.

### Vœu urgent

**Mettre à niveau les infrastructures provisoires** nécessaires à une exploitation à court-moyen terme et particulièrement durant les fortes chaleurs de l'été.

- a. Aération-climatisation ;
- b. Possibilité de nettoyage avec évacuation adéquate de l'eau ;
- c. Inversion des robinets pour permettre l'ouverture de la fenêtre ;
- d. Déplacement du boîtier électrique actuellement au niveau du sol ;
- e. Contrôle de l'évacuation de la plonge.





### Photos

**Page précédente gauche** : Déchets et rejets au sol à nettoyer

**Page précédente droite** : Résultat d'un seau d'eau jeté pour nettoyer le sol

**Haut gauche** : Impossible d'ouvrir la fenêtre à cause du robinet

**Haut droite** : égout d'évacuation d'eau sale situé au coin nord-est de l'espace extérieur, au point haut et ouvert.

**Milieu** : Sol intérieur avec appareils électriques et ouvertures dans l'étanchéité empêchant en partie le lavage à grandes eau.



## Urbanisme, Mobilité et Développement Durable (DU)

### Présences

Ville : M. Jérôme Christen, Municipal, M. Julien Cainne, Chef de service, Mme Jessica Ruedin, Déléguée au développement durable et M. Sergio Da Costa, responsable de la police des constructions.

Les sujets sont abordés selon l'ordre du rapport de gestion de DU et seuls les chapitres ayant générés une discussion sont traités dans ce rapport.

Après les mots de bienvenue du Président de la CoGest, M. Jérôme Christen remercie tous ses services pour ces années de collaboration. M. Julien Cainne n'a pas de remarque supplémentaire à faire à ce stade.

### Introduction

#### COVID 19

Essentiellement c'est le secrétariat, en tournus, qui a dû rester physiquement au bureau durant la crise (ouverture obligatoire). Sinon le télétravail a été appliqué si possible.

A propos des nouvelles méthodes de travail testées pour le projet participatif concernant la Rue d'Italie, elles ont consisté en petites vidéos qui présentaient chacune une hypothèse de travail en cours. Ces vidéos étaient diffusées par mail à tous les habitants du secteur concerné, qui avaient préalablement reçu un courrier les informant de cette possibilité. Cela a abouti à une cinquantaine de réponses alors qu'une démarche participative "classique" ne génère qu'une vingtaine de réactions. Le public qui a réagi n'a pas été non plus le même que d'habitude: il y a eu une palette plus large de la population qui a répondu. Cette piste peut être conservée pour d'autres dossiers, éventuellement combinée avec des méthodes plus classiques.

### Aménagement du territoire

#### Planifications réglementaires

Le découpage de la ville en quatre quadrants a été remplacé par une nouvelle division en cinq secteurs, comme l'indique l'illustration 1 du rapport du service.

A part cela, le jugement du Tribunal Fédéral concernant le nouveau collège conforte la nécessité de la révision en cours des anciens plans.

#### - *Plan d'affectation Nord-Ouest (PA N-O)*

La dernière séance de la CAT date du 7 mai 2020. Depuis lors les négociations avec Nestlé à propos de ses deux PA (Rue de Fribourg et Avenue Reller) se sont poursuivies et le travail sur le PA N-O a continué. Ce dernier n'est pas encore terminé. Dès lors, aux yeux de plusieurs commissaires, il semble étonnant - si ce n'est plus -

que, si celui-ci n'est pas finalisé, Nestlé puisse déposer dès maintenant les PA concernant ses propres projets situés dans le même secteur.

Selon M. Cainne, le gel du secteur a pris fin du moment que le Conseil communal a adopté le concept directeur. De son côté, Nestlé avait beaucoup avancé sur ses projets depuis longtemps et a donc pu proposer concrètement leurs concepts dès que le plan directeur a été adopté. Il n'y a donc pas de contradiction avec la stratégie communale que ces deux PA "privés" soient mis à l'enquête avant que le PA N-O de la ville soit terminé. D'autant plus que ces trois projets (2 PA privés + 1 PA public) ont été coordonnés sur le fond et sur la forme (par exemple pour les questions de circulation dans le quartier, de parkings disponibles, ou d'aménagements d'espaces verts). Il n'était donc pas nécessaire que le PA N-O de la ville soit validé avant les deux projets de PA de Nestlé.

M. Da Costa apporte encore quelques précisions techniques à ce sujet. M. Christen quant à lui informe que tout ce processus est le résultat d'une longue négociation, qui a permis d'obtenir à ses yeux un maximum d'avantages dans les deux projets "privés", comme les LUP, les surfaces commerciales de plain-pied, des aménagements environnementaux en pleine terre, etc. (le descriptif complet des projets est public depuis leur mise à l'enquête). Selon lui, le fait d'avoir pu obtenir tout cela et que l'ensemble va tout à fait dans le sens du PA N-O, est à mettre dans la balance avec le fait que le PA N-O n'est officiellement pas encore accepté. Au final cela ne changera rien et les trois PA devraient aboutir pratiquement en même temps, en tenant compte du traitement des oppositions aux objets privés mis à l'enquête et à la finalisation du projet public qui doit encore passer devant le Conseil communal.

M. Cainne ajoute encore que le fait de lancer les deux projets privés en premier les a mis sous les projecteurs, ce qui a obligé de les rendre exemplaires. Ceci a été un atout et a certainement contribué à obtenir des avantages qui n'auraient probablement pas pu être négociés dans d'autres circonstances. De plus la vue d'ensemble du PA N-O permet d'intégrer ces projets bien mieux que d'autres par le passé (on peut penser au projet "Quai aux marchandises", rejeté par référendum). Par ailleurs, la loi n'oblige pas les propriétaires, lorsqu'ils lancent un projet, à travailler aussi étroitement avec les services publics que ce ne fut le cas ici.

Plus concrètement, certain.e.s commissaires se questionnent sur certains points des deux projets Nestlé, comme la gestion des circulations avec tous les nouveaux logements prévus (l'exemple des problèmes actuels à l'Avenue de Gilamont n'est pas très positif sur cette question). Cela pose la question plus générale de la densification de la ville et les projets des années précédentes (comme à Gilamont) n'intégraient pas forcément tout ce qui a été discuté pour les deux projets en question maintenant. En l'occurrence, le trafic automobile ne devrait pas beaucoup changer avec les nouvelles constructions par rapport à aujourd'hui puisqu'il est déjà assez important à l'heure actuelle (une étude a été effectuée sur cette question).

NB : la discussion glisse alors sur l'interdiction de tourner à gauche en remontant Gilamont, à hauteur du CAB (récemment publiée dans la FAO). Une

étude de Transitec, mandaté par la DAIE, a montré en effet que le trafic vers la gauche (donc vers Plan Dessus) à cet endroit est faible. Dès lors il a été décidé, dans un ensemble de décisions concernant ce carrefour, d'interdire cette option pour privilégier l'accès à Plan Dessus via les Entrepôts. Il en est de même en sortant du CAB une obligation de tourner à gauche sur l'avenue de Gilamont est nouvelle.

Puis on évoque l'évolution des commerces de proximité et autres dans le quartier de Gilamont en plein développement démographique. Mais cela n'est pas du ressort de la CoGest qui doit traiter de l'exercice 2020.

- ***Patrimoine : établissement d'un recensement communal pour le PA Nord-Ouest***

Le recensement communal n'est pas tout à fait équivalent au classement par les monuments historiques du Canton. Mais cela implique tout de même certaines contraintes pour les bâtiments inscrits, la commune ne pouvant être moins contraignante que le Canton, elle peut être complémentaire à ce recensement cantonal.

- ***Projet de développement immobilier de l'Avenir***

Le projet prévoit bien le maintien d'une terrasse, avec ou sans pétanque (c'est en négociation). A ce stade, il est même imaginé de relier cette terrasse à la Place Robin en fermant peut-être un tronçon de la rue des Tilleuls au trafic.

- ***PA de la Providence***

La commune n'était pas en mesure d'acquérir cette parcelle. Elle a négocié, en compagnie de la Fondation Beau-Séjour par exemple, avec la Fondation des Hôpitaux de la Riviera, mais finalement c'est une vente pure et simple à Orlatti qui a été privilégiée. La commune n'a pu qu'en prendre acte.

### Projets d'aménagement

- ***Gare-Centre***

On ne peut que regretter que les quelques lignes du rapport du service à ce sujet soient uniquement factuelles et manquent de perspective et d'engagement de la ville. En fait, selon M. Christen, si on veut réaliser le parking Gare-Centre, il faut décaler dans le temps le projet de Gare MVR et séparer les deux objets. Pour cela il faut envisager de construire un mur qui préserverait la possibilité d'aménagement de la gare MVR séparément du parking, ce qui a un coût évidemment. Ce parking reste une réalité aux yeux de M. Christen, mais sa réalisation concrète dans le temps est encore floue. De fait, les oppositions toujours en cours sont complexes car elles touchent différents projets liés (gare MVR et parking). En attendant on peut envisager un parking provisoire sur la parcelle des Entrepôts par exemple pour répondre aux attentes en lien avec l'aménagement de la Place du Marché.

### Aménagements urbains

#### Projets communaux

##### **- Place du Marché - Aménagement**

Lors du dernier marquage au sol des places de parc sur la Place, il a été décidé de réduire les possibilités d'accès et de parcage pour le garage Fiat sis à la Grande Place 17. Cela a provoqué des tensions avec le propriétaire dudit garage.

Pour M.Christen, la situation antérieure tenait plutôt d'une libre utilisation du domaine public. Dans l'aménagement actuel, il a fallu tenir compte de l'intérêt d'une activité économique privée et de celui d'un projet d'intérêt public, ainsi que de question de gestion de la vitesse des véhicules à cet endroit. Les décisions ont été communiquées et les contacts avec le propriétaire ont été maintenus, par des rencontres et des courriers, mais un processus est en cours concernant une opposition de sa part. Il n'est pas acceptable aux yeux de M. Christen de faire un procès d'intention sur ce sujet en affirmant que la Municipalité a choisi délibérément de sacrifier une activité économique à cet endroit, sans autre avertissement. Pour lui la Municipalité a toujours privilégié une approche d'écoute des intervenants et de recherche de consensus. En l'occurrence, la situation dure depuis des années, avec de multiples avertissements que la situation allait évoluer.

##### **- Jean-Jacques Rousseau - Aménagement**

On est toujours dans du provisoire concernant la fermeture à la circulation. Une simple petite barrière amovible indique cela et de nombreux automobilistes n'en tiennent pas compte : soit ils la mettent de côté pour passer, soit ils profitent du fait qu'elle a déjà été mise de côté pour l'ignorer. Le rapport de la CoGest de l'année dernière signalait déjà le même problème et depuis lors aucune amélioration n'a été apportée. C'est effectivement déplorable selon M. Cainne qui pense que la question est au plan des aménagements.

##### **- Automate à colis My Post (passage Saint-Antoine)**

Cette mise à disposition d'une partie de l'espace public est compensée selon un contrat liant la commune et la Poste

##### **- Concept d'éclairage public**

Plusieurs points ont été traités lors de la commission sur l'éclairage public.

### Mobilité

#### Mobilité douce

##### **- Aménagements cyclables**

Au Bois d'Amour, l'aménagement actuel n'est pas idéal et les cycles garés y gênent souvent les voitures qui veulent passer. De plus cet emplacement avec de gros pavés mal plats n'est pas toujours bon pour la stabilité des deux-roues qui y parquent. Plus généralement il y a des soucis sur la Place du Marché, par exemple avec l'occupation par des deux-roues au pied de la sculpture de Morgan en bas de la place.

### Transport individuel motorisé

#### - *Inventaire de la suppression des places de stationnement*

Cet inventaire est public dans le cadre du Plan directeur de stationnement et a été reçu par le Conseil communal dans le cadre de l'interpellation déposée par M. Bertschy sur le sujet en décembre 2020.

<http://conseil.vevey.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=4547>

#### - *Sécurisation de carrefours et passages piétons*

Le passage à la sortie en haut du Jardin Doret est dangereux pour les vélos. Il faudrait peut-être y mettre des potelets. Ce sujet est aussi traité dans le rapport de la DAIE.

### Développement durable

#### Projets phares

#### - *Urgence climatique - Plan climat communal - Agenda 2030*

C'est un projet de longue haleine. Une grille d'analyse pour les services est en cours de développement et est actuellement en phase de test dans deux services (DU et DJEFS). Une stratégie globale de durabilité sera conduite en parallèle avec le plan climat et l'Agenda 2030 (qui remplace l'Agenda 21).

### Écocitoyenneté

#### - *Local associatif Le Marronnier*

Le local est au n° 3A de la Rue de Marronniers et va être géré par une association faitière. Il pourra être utilisé par de nouvelles associations travaillant pour le développement durable, en accord avec l'association faitière évidemment.

### Biodiversité en ville

#### - *Potagers urbains*

Les potagers privés (y compris ceux compris entre les nouveaux bâtiments de la Rue des Moulins) ne sont pas du ressort du Développement Durable. Les problèmes et nuisances qui peuvent y apparaître ne sont donc pas traités par ce service.

### Gestion des déchets

#### - *Ressourcerie*

On peut espérer que nos relations avec les CFF à ce propos puissent se développer pour éventuellement voir une ressourcerie. C'est M. Garanis de la DEP qui s'occupe du dossier opérationnel, mais DD s'occupe de la gouvernance.

### Quelques statistiques

#### - *Subvention à l'achat d'un vélo électrique*

On peut constater une baisse du nombre d'achat de vélo électriques, et par conséquent de bénéficiaires de la subvention, qui peut s'expliquer peut-être par le manque de disponibilité de ces vélos chez les vendeurs (rupture de stock).

Les conditions d'octroi de cette subvention ne précisent pas si elle concerne aussi les mini-bikes électriques. Il faut faire une demande pour voir si cela remplit les conditions de la subvention.

### Police des constructions

#### Mesures COVID-19

#### - *Agrandissement des terrasses*

Certaines terrasses du Quai Perdonnet semblent ou ont semblé contrevenir à la mise à l'enquête pour des constructions sur le domaine public. M. Cainne et M. Da Costa répondent que pour des structures ne durant pas plus de 3 mois, il n'y a pas besoin de cette procédure. En situation COVID-19, cela a donc été autorisé, après une situation ressemblant tout de même à une mise devant le fait accompli, et si cela devait durer il y aurait mise à l'enquête. Certains commerçants se sont trouvés dans des situations dramatiques et il faut aussi parfois faire preuve de compréhension. Pour le reste, il s'agit de respect des conditions posées par la Police du Commerce et contrôlées par celle-ci. Malgré tout, cette situation un peu floue à cause de la pandémie permet de ne pas toujours respecter strictement les règlements et certains en profitent et il faut être attentif. C'est une problématique qu'on retrouve dans toutes les communes riveraines du Léman.

### Constructions

#### - **Permis de construire et travaux de minime importance**

Le choix de mise à l'enquête publique ou non dépend de la nature des travaux soumis. Si par exemple les travaux sont minimes et ne touchent pas l'extérieur du bâtiment, il peut se passer d'une mise à l'enquête publique.

#### - **Permis d'habiter/utiliser et commission de salubrité**

En 2019 le nombre de permis était particulièrement élevé car tous les caveaux liés à la Fête des Vignerons y étaient inclus.

#### - **Statistiques**

Les 440 habitants non affectés à un logement au 1.3.2020 ne sont pas des SDF mais correspondent à des cas détaillés lors de la rencontre avec l'Office de la population. Ce sont des situations intermédiaires qui sont en cours de régularisation. Il y en a chaque année mais ce ne sont pas des situations qui perdurent car ce ne sont pas les mêmes personnes qui sont concernées.

S'en est suivi une discussion sur les chantiers actuels (2021) à Gilamont et les problèmes de sécurité pour les piétons qu'ils posent. Selon M. Da Costa, la fin des travaux est prévue en 2022, et des travaux en lien avec le chauffage à distance se sont ajoutés aux autres ce qui complexifie encore plus la situation. Cela pose à nouveau la problématique de la coordination des chantiers.

Merci aux intervenants pour les questions posées et les réponses fournies.

Pierre Butty

### Visite Boulevard de Charmontey 1

4 mars 2021

#### Présences :

- Ville : M. Claude Lehrian, chef de service (DAIE), M. Cédric Girod, technicien ES à la Direction des infrastructures (DAIE), M. Sergio Da Costa, responsable de la police des constructions (DU) + M. Jérôme Christen, municipal (DU)

Mme Elina Leimbruger, municipale (DAIE) est excusée en dernière minute

M. Lehrian précise que les aménagements routiers de ce Boulevard ont été réalisés en octobre-novembre 2020. Ils sont donc susceptibles d'être améliorés si leur usage montre que certains points posent problème. Le revêtement d'asphalte sur tout le Boulevard s'est fait avec la technique du "tapis bitumineux posé à froid", après égalisation des sous-couches mais sans retravailler les canalisations par exemple. C'est beaucoup plus simple (couche de quelques mm à 2 cm) qu'un réasphaltage complet et ça assure une prolongation de la durée de vie de la chaussée d'environ 10 ans. A ce stade c'est très satisfaisant.

L'objectif premier de ce réaménagement était de ralentir la circulation et de rendre ce tronçon plus sûr, en particulier aux alentours de l'école. La route demeure limitée officiellement à 50 km/h (à la demande de la DGMR) mais comprend des aménagements prévus pour une route à 30 km/h. C'est légal mais concrètement cela signifie qu'il n'est pratiquement plus possible de rouler à 50 km/h sur ce boulevard.

Les bandes jaunes tout le long du boulevard sont très satisfaisantes.

A ce jour, ASR n'a pas signalé d'accident sur cette route, ni de plainte. Il est probable que des tôles aient été froissées mais sans déclaration officielle auprès de la police.

Globalement les arbres du boulevard ont été taillés récemment, ce qui répond à une attente des VMCV et rend le quartier plus entretenu.

#### Remarques et discussions

##### • Potelets à l'Avenue de Pra

Un peu plus haut que l'arrêt de Charmontey (Avenue de Pra), il y a deux potelets sur la route qui sont dangereux car peu visibles dans le virage.

- ⇒ les normes de sécurité sont respectées, mais ces éléments peuvent être rendus plus visibles pour éviter qu'ils ne provoquent d'éventuels accidents.

##### • Arrêt de bus "Charmontey"

Cet arrêt de bus, et le rétrécissement qu'il implique, est bien signalé dans le sens de la descente, avec des potelets dotés de bandes réfléchissantes (à cause du passage

piéton voisin). Par contre il est moins visible en montant le boulevard. Seuls deux marques blanches peintes sur les coins des bordures des rétrécissements sont indiquées. C'est probablement trop peu et trop bas.

⇒ on pourrait envisager de mettre là aussi des potelets avec des bandes réfléchissantes.

### • Bacs végétalisés

Les bacs placés tout au long du Boulevard ne sont pas bien visibles. La plupart ne portent une bande réfléchissante verticale que sur un seul côté, ce qui ne les rend pas vraiment visibles dans le sens inverse. Un véhicule peut donc être surpris que celui qui arrive en face fasse un écart pour éviter un tel bac, alors que lui ne voit pas cet obstacle.

⇒ ce point peut être facilement corrigé par une bande réfléchissante plus visible de tout côté.

Plusieurs de ces bacs ont déjà été déplacés, malgré leur poids important. Ils ont été remis en place peu avant la visite de la Cogest. Ces déplacements peuvent être dus à des petits accidents, mais globalement on constate qu'ils sont maintenant placés plus au bord de la route alors qu'initialement ils se trouvaient à 10-15 centimètre des trottoirs, dans l'alignement de la trace blanche peinte sur la route, ce qui les rendaient encore plus "risqués".

⇒ il faut contrôler ce qu'on peut faire pour que ces bacs ne gênent pas trop la circulation tout en assurant leur rôle de ralentisseur de la circulation.

La végétation dans ces bacs est parfois manquante, voire déracinée. D'autres bacs, quand ils sont "en feuilles", peuvent voir leur bande réfléchissante cachée par la végétalisation, ce qui les rend peu visibles.

### • Carrefour Charmontey-Point du Jour

La priorité de droite pour les voitures venant du Point du Jour a remplacé un "céder la passage". Pour les voitures qui veulent remonter le Boulevard de Charmontey en tournant à gauche, cette manœuvre n'est pas évidente car elles se trouvent immédiatement confrontées à des potelets marquant un passage piéton, ce qui rétrécit la route et rend compliqué le croisement avec d'éventuels véhicules descendant Charmontey (et qui leur cèdent le passage).

⇒ il faut probablement laisser le temps aux nouvelles habitudes de se mettre en place.

### • Carrefour Charmontey-Plumhof-Major Davel

Ce carrefour est la limite du réaménagement du Boulevard de Charmontey. Des aménagements sur le Boulevard Plumhof ont cependant aussi été ajoutés (bacs végétalisés, potelets pour les passages piétons). Cependant, contrairement à ce qui a été fait à Charmontey, les vélos bénéficient d'une piste spécifique (et passant entre les

potelets et le trottoir). Cela est dû au fait que Plumhof est plus large que Charmontey et permet donc d'y inclure cette piste cyclable.

Le carrefour comprenait autrefois un rond-point qui a été remplacé par un croisement simple, répondant à la priorité de droite. Cela provoque parfois des malentendus chez les automobilistes. Par ailleurs, cela a mis en évidence d'importantes inégalités dans le sol, en particuliers à l'emplacement de l'ancien rond-point. Les véhicules qui traversent maintenant ce carrefour subissent dès lors de forts chocs, qui peuvent même s'avérer dangereux pour les deux-roues.

⇒ Effectivement ces importantes inégalités doivent être corrigées.

Par ailleurs, l'Avenue Major Davel est une route à 30 km/h (au moins dans sa partie descendante aboutissant à ce carrefour) et il semble étonnant que la route à 50 km/h (Plumhof-Charmontey) ne soit pas considérée comme prioritaire.

Les trottoirs autour de ce carrefour ont été réaménagés, voir agrandis, ce qui complique un peu certains virages. De plus, pour le bus qui remonte l'Avenue Major Davel, cela implique un grand débordement pour éviter les poteaux signalant le début de la zone à 30 km/h.

Au final, la DAIE a pris note de toutes les remarques faites à propos du réaménagement du Boulevard de Charmontey. Dans la mesure du possible elle pense pouvoir en tenir compte rapidement pour améliorer la sécurité des véhicules. Par contre pour les inégalités signalées au carrefour Charmontey-Plumhof-Major Davel, c'est probablement plus compliqué, donc plus long, mais la DAIE est consciente qu'il faut corriger ce défaut.

La visite devait se poursuivre par une discussion générale sur l'état des routes, en particuliers pour la Rue des Moulins et l'Avenue Nestlé. Mme Leimgruber ne pouvant y assister, cette séance est reportée à une date ultérieure.

Pierre Butty

### Visite Boulevard de Charmontey 2

19 mai 2021

#### Présences :

- Ville : M. Cédric Girod, technicien ES à la Direction des infrastructures (DAIE) et M. Rocco Volpe, Responsable Signalisation (ASR). M. Claude Lehrian, chef de service (DAIE), est excusé

La visite commence par une explication du souci de visibilité des deux potelets en haut de l'Avenue de Pra, déjà discuté lors de la 1<sup>e</sup> visite mais sans que la Cogest se rende sur place. Clairement ces deux potelets, qui séparent le trafic automobile de celui des vélos pour la chaussée montante, posent un problème. Ils s'inscrivent dans le plan d'aménagement de cette route visant à limiter la vitesse des véhicules dans les deux sens. Mais ils ne sont visibles que très tardivement par les véhicules montants, qui doivent parfois freiner brusquement, ou provoquer un embouteillage peu visible, à cause du rétrécissement de la largeur de la chaussée provoquée par ces deux potelets. Plusieurs idées sont proposées pour essayer de résoudre la question. M. Volpe et M. Girod vont réétudier cette portion de route pour trouver une solution plus satisfaisante que la situation actuelle.

La visite se poursuit par une descente à pied de l'Avenue de Pra et du Boulevard de Charmontey. M. Girod nous informe alors que le trottoir de l'Avenue de Pra, en très mauvais état, va être prochainement rénové, en même temps que le revêtement du carrefour Charmontey-Plumhof-Major Davel, dont les importantes inégalités de niveau - dues au remplacement du rond-point - avaient été signalées lors de la 1<sup>e</sup> visite du site.

Les bandes réfléchissantes sur les bacs le long de l'Avenue de Pra et du Boulevard de Charmontey ont été adaptées à la suite de notre 1<sup>e</sup> visite : elles sont nettement plus grandes et sont placées systématiquement sur les deux côtés de ces bacs. Elles sont plus visibles et ce dans les deux sens de la circulation. Mais elles n'ont été posées qu'avec deux bandes autocollantes (en haut et en bas de la plaque), ce qui est nettement insuffisant. Résultat : de nombreuses plaques sont déjà tombées et sont donc inutiles. M. Girod va signaler immédiatement ce problème pour que toutes ces plaques soient fixées plus solidement.

Pour information, deux potelets signalent désormais les abords de l'arrêt de bus Charmontey dans le sens de la montée. Lors de la 1<sup>e</sup> visite de la Cogest, il avait été signalé que le simple marquage au sol du rétrécissement était insuffisant. La correction est appréciée.

Globalement, on constate que la végétation pousse abondamment au pied des arbres tout au long du Boulevard de Charmontey. Cela ne pose pas de problème de manière générale mais devient dangereux près des passages piétons : des enfants peuvent être cachés à la vue des automobilistes par cette végétation atteignant par endroit 1m.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

M. Girod va demander à la DEP de repenser le type de végétation à ces endroits-là pour sécuriser ces passages piétons.

Il faut également être attentif à la végétalisation des bacs qui limitent la vitesse sur tout le tronçon. Certaines plantes tombantes cachent déjà un peu les nouvelles bandes réfléchissantes signalant ces bacs.

Quant au Carrefour Charmontey-Point du Jour, la situation n'a pas changé. Les multiples obstacles avoisinants (bacs, passages piétons, etc.) rendent problématique, voire dangereuse, l'utilisation de ce carrefour régi maintenant par la priorité de droite (anciennement : stop en haut de la Rue du Point du Jour). Comme déjà signalé lors de la 1<sup>e</sup> visite, il faut probablement laisser le temps aux usagers de s'habituer à cette nouvelle situation. L'objectif reste la modération de la vitesse, et ce carrefour y contribue.

Au final, il faut constater que les services communaux ont pris note des remarques faites lors de la 1<sup>e</sup> visite de la Cogest et ont corrigé ou amélioré de nombreux points signalés alors. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Quelques zones d'ombres demeurent encore et doivent être améliorées rapidement : problème posé par les potelets au haut de l'Avenue Pra, grandes plaques réfléchissantes à fixer solidement sur les bacs ralentisseurs, végétation trop fournie avant les passages piétons sur Charmontey.

Pierre Butty



### **Rapport Jeunesse, Education, Famille et Sports** **(DJEFS)**

Monsieur Christophe Ming, président de la CoGest souhaite la bienvenue à Monsieur Yvan Luccarini, Municipal, Madame Manon Fawer, Cheffe de service, Mme Marie-Christine Fellay, Responsable du secteur éducation, Monsieur Marco Pavarini, Responsable du secteur jeunesse, Monsieur Piotr Wiacek, Responsable du secteur sport, ainsi qu'aux différents membres de la commission de gestion.

Le Président souligne la difficulté que rencontre la Commission de Gestion de se réunir en journée et des journées entières pour ce genre d'activité compte tenu de leurs engagements professionnels. A réfléchir au sein de la municipalité car cette problématique a été soulevée à plusieurs reprises au sein de la CoGest.

Madame Vincent ouvre la séance. Sans remarque préalable du Municipal et de la Cheffe de service, elle suit les différents chapitres du rapport de la DJEFS et ne relève que les points ayant amené un commentaire.

#### **Organisation de la DJEFS**

Jusqu'en 2019, l'animateur de l'école à la montagne la Cheneau apparaissait dans ce chapitre. Depuis 2020 il est comptabilisé dans le secteur Education.

#### **Ressources humaines de la DJEFS**

Madame la cheffe de service explique que les chiffres peuvent être un peu trompeurs et s'en excuse. De fait il n'y a pas eu diminution de collaborateurs, mais le nombre d'auxiliaires peut varier (plusieurs auxiliaires en plus en 2019 pour la FdV).

Pour information, les animateurs auxiliaires sont tous salariés. Elle précise cependant que l'engagement et le paiement des auxiliaires est du ressort des RH. La DJEFS se charge des définir les tâches et de communiquer les horaires de travail aux RH. Cela répond bien au besoin de nos 4 secteurs qui sont fortement preneurs de ce genre d'arrangements. Nous veillons à ce que les engagements et contrats soient conformes et signés. La relation avec nos jeunes employés est importante. Toute une harmonisation dans et entre les secteurs est appliquée pour les contrats déterminés et indéterminés afin d'assurer une bonne relation et collaboration.

### **Secteur Jeunesse**

#### **Organisation du secteur / Changements**

L'animateur parti en décembre a été remplacé par l'intendant de la Cheneau qui est aussi animateur. La cheffe de service ajoute que le service a souhaité que son activité soit augmentée à un taux de 60%, afin de ne pas garder le personnel de la Cheneau inactif durant la fermeture. D'ailleurs, les employés de la Cheneau, qui doivent se déplacer à Vevey depuis Château-d'Oex, bénéficient d'une heure de travail comptabilisée pour leur déplacement. Cela nécessite une souplesse de la part du personnel.

#### **Activités et prestations**

Le chef de secteur n'a participé à aucune cellule de crise régionale.

#### **Animations socio-culturelles**

Le responsable informe que les incitations pour l'Open Sport ont bien marché cette année. En qui concerne Animai en virtuel, bien qu'ils n'aient pas trop d'expériences en la matière et ils ont donc essayé d'innover sur Internet. Tout en restant très simple, les associations partenaires ont posté des vidéos de performances, de spectacles de danse, de chants etc. sur les réseaux sociaux. C'était un moyen de garder les liens sans coût particulier. Cela n'a pas touché le même public.

#### **Permanence Sociale**

Il indique que la hotline est toujours d'actualité, et que le service travaille en collaboration avec la DGEJ (ex SPJ) pour la région afin de répondre aux nombreux appels de parents. Il y a cependant eu une diminution des appels (une centaine d'appels en 2020).

#### **Soutien aux associations**

Monsieur Luccarini indique que les rencontres avec les représentants des associations se sont faites soit avec M. Rivier soit avec lui-même, selon la date.

De manière plus générale, à propos du secteur Jeunesse, la CoGest de l'année dernière avait émis un vœu (n° 12) demandant de communiquer les nouveaux axes du secteur. Il avait alors été répondu qu'un diagnostic des besoins de terrain était en préparation. Cela fera l'objet d'une prochaine communication de la Municipalité.

Avec les beaux jours qui arrivent et la réouverture progressive des établissements publics, il faut prévenir et sensibiliser aux nuisances dues à des concentrations humaines trop importantes (respect des limitations sanitaires, bruit, etc.). Dans ce sens, et en collaboration avec ASR, le secteur a renforcé ses actions de terrain. D'habitude c'est en été (juillet-août) que cela se passe mais cette année, il a commencé plus tôt (dès fin avril), ce qui impliquera probablement une augmentation des heures de travail du service (estimation environ CHF 20'000.-).

Des animations 2 fois par semaine dans les quartiers sont lancées. C'est un moyen d'éviter les risques, de faciliter les rencontres et d'échanger avec les gens, surtout les jeunes.

Il faut souligner que les animateurs n'interviennent pas pour les situations qui se passent tard dans la nuit (après 23 h), voire à l'aube. Or c'est souvent dans cette tranche horaire qu'ont lieu la plupart des problèmes. Par ailleurs, selon l'état de certaines personnes, souvent en lien avec une consommation excessive, les animateurs jeunesse ne peuvent pas non plus intervenir.

Pour information les travailleurs du service sont identifiés dans ces situations de terrain par leur tenue vestimentaire (T-shirt et casquette rouge). Ils fonctionnent en paire et sensibilisent au maximum le public au respect de l'environnement et des tiers. Cela se passe avec beaucoup de discussion, y compris avec les habitants de quartiers où "la fête" à lieu. Mais il faut constater que les problèmes ne viennent pas que des jeunes, hors le service Jeunesse se concentre sur ce public-là uniquement. De plus, ses interventions ne se limitent pas aux bords du lac, mais dans différents quartiers, où les problèmes peuvent être différents (et sont souvent récurrents). A la fin de chaque intervention, les animateurs établissent une forme de rapport de leurs activités.

### **Secteur Education**

#### **Répartition du financement des équipements scolaires et de l'affichage frontal numérique.**

Le nouveau Règlement sur les constructions scolaires (RCSPS) précise qui paie quoi entre le Canton et les communes. C'est plus clair qu'auparavant mais cela pose toujours des questions. L'"équipement et le matériel nécessaires à la pédagogie scolaire" sont ainsi pris en charge par le Canton, mais cela ne concerne que les outils à disposition des enseignants, comme les sites internet pédagogiques, des jeux vidéos didactiques, des programmes informatiques, etc. La technique, comme le mobilier ("tableau noir", chaises, etc.), est plutôt du ressort des communes. Ces dernières sont aussi concernées par la distribution des crayons de couleur, etc., soit tout ce qui est donné à un élève.

Il y a donc maintenant une répartition plus claire même s'il y a toujours des zones d'ombres.

Par exemple les écrans pour l'affichage numérique frontal : le Canton a décidé de les acheter, via un appel d'offre visant à obtenir des rabais de quantité. Il fournira aussi une valise d'outils pour les classes, en lien avec ces écrans. Pour cela il participe aux frais communaux à hauteur de CHF 2'500.- / écran. La commune est obligée d'accepter ces nouveaux écrans, mais elle doit payer aussi tout ce qui va autour : élimination des anciens tableaux, adaptations nécessaires (podium, etc.), transport du nouveau matériel, montage, etc. Pour la commune ça revient donc à environ CHF 6'000.-, mais peut monter jusqu'à près de CHF 16'000.- s'il faut changer le tableau et

enlever le podium. Un préavis arrivera prochainement au Conseil à ce propos (N° 21/2021) pour un total de près de CHF 570'000.- pour Vevey.

D'autres situations sont encore sur le tapis. Certains enseignants utilisent par exemple leur propre beamer en classe. En effet, on pourrait considérer que, si c'est un outil de travail, ça devrait être à l'employeur (canton ou commune) de fournir ce matériel. Une lettre dans ce sens a même été adressée par les enseignants du secondaire à Mme Fawer en décembre 2020. Mais Monsieur Luccarini répond que le nouvel écran est censé fournir cet outil-là. Ce n'est donc pas à la DJEFS de fournir un beamer par classe. Une demande de crédit pour cela (qu'on peut estimer à CHF 40'000.-), en plus de celle pour les écrans frontaux, ne serait probablement pas acceptée. Malgré tout, la DJEFS a rencontré les enseignants du secondaire après leur courrier. Bien que ce soit de la compétence du Canton, la Direction est consciente que ce groupe d'enseignant.e.s peut avoir besoin d'outils pour enseigner aux grands qui ne sont pas encore dans le processus de formation. Elle va donc proposer au conseil communal un préavis dès l'année prochaine (2022) d'équiper à la rentrée de cette année-là l'ensemble des classes de 9 à 11ème.

Madame Fawer rappelle à ce propos qu'auparavant le canton ne demandait pas à la commune d'acheter des beamers pour l'enseignement (contrairement aux écrans frontaux maintenant). Quelques beamers ont été fournis mais la Direction n'était pas dans l'obligation de le faire. De plus, à l'époque, le Canton achetait lui-même des beamers pour les salles avec un enseignement spécialisé et la commune payait les ampoules. Ces beamers étaient aussi utiles pour les classes de biologie, chimie etc. Petit à petit les enseignants ont trouvé utile d'avoir un beamer dans le cadre de leur enseignement, même s'il ne correspondait pas aux critères cantonaux.

Cela montre qu'il est important de savoir qui fournit quoi. La DJEFS fournit même des couches culottes dans les écoles actuellement. Et certains enseignants trouvent plus simple de demander à la commune plutôt que de commander au Canton. On est en train de faire un nettoyage de toutes ces pratiques parce qu'il faut faire une répartition des tâches et des obligations. Si le canton nous dit par exemple qu'il estime que nous n'avons pas besoin de beamer maintenant, libre à l'enseignant qui trouve que, pour une raison ou une autre le matériel ne répond pas à ses attentes, de prendre lui-même ce qui lui est nécessaire s'il veut y apporter sa touche personnelle. Avec les nouveaux écrans la question devrait être réglée.

Cela montre aussi que la communication n'est pas toujours facile entre les enseignant.e.s, le canton et la commune. Madame Fawer signale que son service travaille à la mise en place d'une procédure. En gros l'enseignant.e qui a besoin de quoi que ce soit doit s'adresser à sa direction comme seul interlocuteur. Des fiches techniques pour les demandes de matériels existent. De manière générale cela se passe très bien, à part pour quelques "gaulois" qui sont réfractaires à ces procédures.

D'autres cas sont aussi problématiques. Par exemple les classes sont équipées d'un ordinateur fixe pour gérer notamment les absences. Avec le confinement ces ordinateurs n'étaient plus accessibles et certains auraient voulu avoir un portable fourni par la commune, y compris pour travailler à la maison. Mais c'est du ressort du Canton. Et là il faut dire que les choses évoluent très vite au niveau numérique dans le domaine scolaire et le canton a peut-être de la difficulté à suivre. Mais ce dernier met des outils de communication très performants à disposition des enseignants (Educanet, etc.). Mais comme toujours il faut aller chercher l'information, et parfois il est plus simple de demander (à la commune, à un.e municipal.e ou même à un.e élu.e du Conseil), ce qui peut provoquer une triangulation et des malentendus.

Le secteur Sport connaît le même problème. La responsable du secteur nous informe qu'une rencontre avec les directions des écoles est prévue et là aussi chaque demande doit passer par la direction, qui sera reportée à la DJEFS. Il ne faut pas oublier la DAIE qui est en charge de la conciergerie. Il est donc important d'avoir une seule porte d'entrée afin d'avoir un message uniforme. Une séance d'information est organisée à chaque rentrée scolaire, et s'améliore d'année en année.

### **Plan des investissements**

La rénovation de classes du Collège Bleu et des Galeries du Rivage est au plan des investissements. A priori il n'est envisagé de combiner ces rénovations avec l'installation des nouveaux écrans car ce sont des "petits travaux" qui sont prévus. Par contre pour d'autres classes, le problème est conséquent : la surface de certaines classes doit être "agrandie", ce qui implique de gros travaux, et à terme une diminution du nombre de classes et les échéanciers sont assez courts.

Pour ce qui est de la salle de sport des Galeries du Rivage, c'est complexe aussi. La voûte actuelle pose des problèmes d'isolation et d'étanchéité. Il faudrait une année et demie pour faire des travaux conséquents. Mais les matchs doivent avoir lieu en même temps, et des travaux dans les salles attenantes sont également prévus. Donc pour l'instant on est en stand-by pour la salle de sport et on se concentre sur la rénovation des classes.

### **Service dentaire**

La planification des dépistages auprès de dentistes fait l'objet de contrat avec la ville. Dès lors, malgré la crise sanitaire qui a empêché une partie de ces dépistages, la ville a décidé d'honorer tous ses contrats durant cette période particulière (comme elle l'a fait avec les auxiliaires et les moniteurs). Elle a ainsi conservé de bonnes relations avec l'ensemble de ses partenaires, y compris ceux qui se sont retrouvés aussi en difficulté.

En l'occurrence, le montant n'était pas exorbitant. De plus, elle souligne que cela concerne surtout le financement pour la période de la première vague, étant donné l'arrêt abrupt des activités, et que pour la 2<sup>ème</sup> vague ils ont pu trouver le temps de s'organiser. Certains commissaires estiment que les dentistes auraient aussi pu faire un geste envers la commune.

### **Ecolages, frais de transports et de repas des élèves Veveysans scolarisés hors Vevey**

Les frais ont nettement diminué à cause de la période d'arrêt de scolarité.

### **L'école à la montagne "La Cheneau"**

Le rapport mentionne que divers petits travaux d'entretien furent entrepris par le personnel, même si de grands travaux étaient planifiés par la suite. Madame Fawer explique qu'à la suite de l'arrêt brusque des activités le 16 mars 2020, l'animateur du site a décidé d'occuper les employés en faisant ces petits travaux d'entretien qui étaient nécessaires (potager, organisation intérieure, etc.), ne sachant pas la durée de la pandémie. Malheureusement, la réouverture tardive du chalet n'a pas permis d'apprécier ces travaux, puisqu'elle a été suivie juste après par le grand chantier de rénovation.

### **École en forêt**

La responsable du secteur explique que c'est une vision différente de l'enseignement dans les écoles primaires. Un groupe d'enseignants a réalisé ce projet avec la direction des espaces publics. Cette classe a lieu dans l'espace vert derrière les bâtiments de Gilamont, les élèves de 1, 2, 3 et 4 P s'y rendent à pied pour suivre les cours sur place et cela rencontre un grand succès, les enfants sont heureux. D'ailleurs le service compte continuer et augmenter le potentiel car il y a une réelle demande.

Ce "retour à la nature" n'est pas vraiment contradictoire avec les investissements pour l'installation de l'enseignement numérique en classe. Elle indique que le service veut ainsi apporter différentes possibilités et perceptions d'enseignements pour que les enfants puissent bien démarrer leur scolarité.

Madame Fawer ajoute que Vevey est une ville qui a la chance d'avoir un environnement naturel propice à ce genre d'activité. La direction des établissements et la DJEFS souhaite sortir les élèves de l'environnement fermé d'une classe en organisant plus d'activités et de sorties d'explorations, de découvertes et d'observations, comme des visites à l'observatoire ou sur les toits végétalisés. Cela permet de les éveiller à d'autres thématiques, et de tenir compte que c'est aussi une demande venant des enfants. Ce projet est construit aussi avec le canton car il y a aussi une formation dans ce sens à l'HEP.

### **Ecole de musique**

Les travaux de rénovation des locaux scolaires et des salles de musique peuvent être bruyants. De plus les fréquents changements de lieu inhérents peuvent perturber les élèves et les enseignants. Mme Fawer en est bien consciente et se bat constamment pour que les travaux soient le plus coordonné possible, afin de garantir la quiétude des élèves, mais ce n'est pas évident.

Plus généralement, il est rappelé que si des parents ont des soucis d'horaire, de déplacement, etc. ils doivent s'adresser au Conseil d'établissement. Ce n'est pas l'objet de cette commission de gestion de régler des problèmes individuels.

### **Tirs au canon et promotions scolaires.**

Au mois de décembre dernier, le Conseil communal a décidé de ne plus financer la poudre à canon et le garage où le canon était rangé. La ville a donc fait don de ce canon au musée de l'Arsenal et le service est en train de réaffecter ce garage. Dès lors, cette manifestation n'aura plus lieu. Pour mémoire, cette tradition a été instaurée par les Cadets de la ville.

### **Secteur famille**

La présidente de la sous-commission souligne qu'au paragraphe des Garderies, la CoGest a reçu pas mal d'informations lors d'une précédente audition du service et lors de la commission de famille.

### **Chiffres clés**

On constate une petite augmentation du nombre de places en UAP, sans augmentation du nombre de structure (327 l'an dernier et 354 maintenant, pour 10 structures). Mme Fawer rappelle qu'en 2018, beaucoup d'accueils dans les classes ont été transformés. Elle a complété sa réponse par email quelques jours après la séance, comme suit :

*Au vu de la demande croissante de places en UAP, la DJEFS-Secteur famille a identifié avec l'OAJE les possibilités d'augmenter le nombre de place dans les structures, sans modifier la configuration du bâti actuel, mais en ajustant si nécessaire le taux d'encadrement afin de respecter le cadre légal.*

*Au final ce sont 27 places supplémentaires que l'OAJE a autorisé d'ouvrir dans les structures existantes, faisant passer la capacité du dispositif de 327 en 2019 à 354 places pour l'accueil parascolaire dès la rentrée scolaire 2020-2021, selon le détail suivant : + 3 places à l'UAP Charmontey (45 à 48 places), + 12 places à l'UAP Crédeilles (36 à 48 places) + 12 places à l'UAP Clos (36 à 48 places)*

### **Garderies**

La discussion a porté sur le réseau REVE, déjà abordé lors de la récente rencontre avec la direction et les responsables de secteurs (voir rapport spécifique). Il est rappelé que le moratoire sur la décision de 2019 d'augmenter la charge des parents est reporté à fin décembre 2021. Pour mémoire, Vevey - qui accueille la très grande majorité des enfants du réseau - s'est toujours opposé à cette décision (voir le rapport CoGest de l'année dernière, y compris une présentation complète du fonctionnement du réseau REVE mis en annexe de ce rapport 2019), avec la possibilité que Vevey sorte du réseau. Ce qui a provoqué un moratoire sur cette décision, dont l'échéance a d'abord été fixée à mai 2020, puis reconduite jusqu'à fin 2021.

Madame Fawer rappelle les différences rencontrées à cause des fermetures ont engendré des frais supplémentaires d'environ CHF 600'000.- qui ne sont pas couverts par le canton (voir la brochure des comptes 2020).

### **Secteur Sports**

#### **Plan des investissements**

Y figure toujours le remplacement de la rampe de skateboard Quai Maria-Belgia. Le service va présenter un nouveau projet au Conseil communal.

A ce propos, le responsable du secteur nous informe qu'il n'y a plus de projet de skate parc à la Tour-de-Peilz car ils ont réaménagé le préau de l'école des Marronniers en tenant compte d'une partie des attentes des skateurs, mais sans avertir le service de Vevey.

#### **Changement**

Le changement signalé concerne un auxiliaire (qui est parti travailler à la DAIE), et sa tâche a été reprise par des auxiliaires spécialement engagés pour l'été.

Les candidatures pour un tel poste d'auxiliaire sont souvent d'origine française.

#### **Gestion et utilisation des infrastructures sportives**

Un.e commissaire s'intéresse au taux d'utilisation actuel du terrain de Crédeiles. Ce terrain est bien utilisé, sans donner de pourcentage, mais que les écoles n'y vont pas particulièrement car les vestiaires sont utilisés par des associations. Le terrain n'est pas vraiment multi sport mais il comprend notamment un terrain de foot en accès libre. Quand il est très sollicité pour des matchs, le dimanche par exemple, nous recevons des plaintes du voisinage. L'UAPE de Crédeiles l'utilise aussi comme terrain de jeux. Les paniers ont été enlevés, le gazon entretenu, les filets des buts remis en état. Ce terrain est bien utilisé, par contre il n'existe pas de planning concret.

Madame Fawer ajoute que c'est un terrain qui mériterait d'être repensé. Il a été évoqué récemment lors d'une commission sur le préavis du boulodrome à Vevey, en parlant de la faisabilité d'y mettre quelques lignes. Mais c'est un site qui a un très grand potentiel, autant pour les activités scolaires, pour les élèves qui fréquentent le Clos, La Part Dieu et Charmontey sans oublier le collège Kratzer. C'est donc un bel endroit qui reste à disposition pour une éventuelle nouvelle infrastructure. Certains parlent d'y faire un terrain de foot "officiel", mais ce n'est pas vraiment possible étant donné les nuisances que cela pourrait générer pour le quartier fortement habité.

Un.e commissaire, membre de l'association Viviskes, qui utilise les vestiaires nous décrit les lieux et les associations qui fréquentent les locaux. Il existe des toilettes pour ces associations. Il confirme le bon état du terrain et une bonne fréquentation de gens en soirée pour des exercices physiques (en journée l'UAPE voisine l'utilise également beaucoup). Il existe 2 associations qui utilisent l'endroit plusieurs fois en semaine et en week-end. Il rappelle que c'est une zone rouge au niveau archéologique. Donc, selon lui, si on creuse de 10 centimètres, cela peut aboutir à des recherches archéologiques sur une période de 8 mois ou plus qui peut nous coûter plus d'un demi-million.

Madame Fawer nous informe qu'à terme (3-5 ans) l'UAPE disparaîtra ainsi que d'autres pavillons, car elle ne répond plus aux normes actuelles. C'est un terrain qui a un bon potentiel autant pour les écoles, associations et habitants. Elle pense à un projet qui pourrait être une activité poly sportive ou multifonctions. Elle ne voit pas non plus l'utilité de tout raser pour y construire un "vrai" terrain d'athlétisme car cela provoquerait probablement trop de nuisances pour les habitations environnantes. C'est à réfléchir, sur la base d'un cahier des charges à établir.

### **Piscine de Vevey-Corseaux Plage**

La commune n'a pas reçu d'aide du canton en lien avec l'obligation de fermeture de la piscine. C'est une infrastructure communale mise à la disposition des habitants et la commune ne touche pas de RHT dans ce cadre-là.

Sans lien direct avec un chapitre du rapport, un.e commissaire souhaite connaître les réflexions en lien avec les montées mécaniques et les activités aux Pléiades, étant donné la baisse de neige et donc des activités hivernales.

Madame Fawer répond qu'il y a deux ans il y a eu un préavis à ce sujet avec les idées d'activités durant les quatre saisons, comme des randonnées, des descentes en vélos, etc. Elle ne possède pas plus d'information de ce qui se passe en hiver dans cette station de ski. Elle nous informe que des activités ski ne peuvent plus être planifiées pour les écoles compte tenu de la diminution de la neige. Le service a financé dans le cadre du secteur éducation, l'école de ski aux Pléiades. Il y a eu des sorties raquettes, des randonnées, des activités animations et autres. Il y a eu une grande prise de conscience que l'activité ski proprement dite n'est plus envisageable. On a eu des soucis pour accueillir ces écoliers. Les autres activités proposées ont été vivement



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

appréciées par les enseignants et élèves. Et par le service pour qui c'était une belle expérience pour l'avenir dans la création d'activités pour les veveysans en cette saison.

Autre question générale : que fait la commune au niveau des vestiaires pour les LGBTQI+ ?

Madame Fawer a proposé un schéma, un peu comme dans les vestiaires de certaines piscines, qui tend à éviter les séparations de genre. Cet aspect est intégré dans toutes les rénovations, par exemple au Collège des Crosets après l'incendie, mais c'est très compliqué. Pour La Cheneau, la séparation se fait par étage et le problème est donc encore différent. Dans le cadre de modifications futures, le service prend en compte ces besoins et nous les proposons à ceux qui font ces modifications. Cette question est aussi considérée au niveau des écoles et de la piscine. Le canton nous encourage d'avoir des activités plutôt non genrées, plus de filles participent au foot. On essaie de développer des activités qui ne soient pas seulement féminines ou masculines. Cela se fait en douceur. Nous revoyons nos activités pour mieux répondre à la population.

Monsieur Ming remercie Madame Jennyfer Vincent qui a conduit cette séance, remercie le Municipal, Madame Fawer, les chefs/cheffes de service ainsi que les membres de la commission de gestion et lève la séance.

Jennyfer Vincent & Pierre Butty

**Rapport Affaires Sociales, Logement,  
Intégration et Gérances  
(DJEFS)**

**Visite du terrain de foot de la Veyre**

14 avril 2021

Les personnes présentes au terrain de foot :

Pour la DAIE et la DJEFS :

Monsieur Yvan Luccarini, Municipal, Madame Manon Fawer, cheffe de service DJEFS, MM. Claude Lehrian, chef de service DAIE, Piotr Wiacek, responsable du secteur sports à la DJEFS et Umberto Dragone, responsable des concierges à la DAIE.

L'actuel centre sportif de la Veyre comprend 1 terrain de football synthétique et un ½ terrain naturel, un parking (voitures et 2 roues), 4 vestiaires avec douches pour joueurs, un vestiaire avec douche pour officiels, des toilettes, une buvette (probablement sous-utilisée à cause de son orientation tournant le dos aux terrains de sport), un garage (utilisé comme dépôt de matériel mais faisant aussi souvent office de buvette par les clubs car mieux orienté pour suivre les matches), un entrepôt de matériel sportif et une chaufferie.



*Monsieur le Municipal et Madame Fawer visite du Terrain de La Veyre.*

Pour mémoire, l'enquête publique de 1979 prévoyait la construction de 2 terrains synthétiques à la Veyre. Elle souleva plusieurs oppositions dont celle de l'Association pour un Aménagement Rationnel de St-Légier (APAR). Dès lors le permis de construire n'a pas été délivré. En 1982 on procède à une simple réfection de la pelouse de la Veyre alors que le terrain de Copet II est développé. Ce n'est qu'en 2008 que le Conseil communal accorde un crédit de CHF 4'576'000.- pour la réalisation d'un terrain

de football synthétique à la Veyre, avec un demi-terrain de gazon naturel, des vestiaires et places de parc, (préavis No 04/2008).

Après plus de 10 ans d'utilisation, le terrain fut remis en état en 2019 selon le crédit de CHF 700'000.- accordé par le préavis 01/2019. A cette occasion le granulat thermoplastique est remplacé par des billes de liège brut à la suite d'un vœu de la commission ad hoc. Pour information, le liège brut a une très grande résistance à l'usure. Il ne crée pas de poussière et ne se compacte pas dans le temps. Par contre chaque année un terrain perd entre 500-1500 kg de matériel dans son environnement. Le brossage est fait 1 fois par semaine tout en complétant chaque semaine les points critiques comme les buts, les corners, etc. (2 à 3 fois 100 kilos par année).<sup>1</sup>



*Liège brut.*

Le ½ terrain naturel est également exploité et plusieurs équipes jouent (matches et entraînements) sur ces terrains, comme le FC Vevey United, l'ASFC Napoli Vevey, le FC Atlantic Vevey et le Team Riviera. Il serait souhaitable que deux vestiaires supplémentaires soient aménagés pour une meilleure exploitation (croisement des joueurs, etc.).

L'entretien des lieux est sous la responsabilité d'un seul intendant qui s'occupe aussi du site de Copet. Une partie des peintures a été faite au courant de l'hiver 2020-2021 par les concierges (Situation Covid), et les douches ont été rénovées. A ce propos des utilisateurs se plaignent régulièrement du manque d'eau chaude "aux heures de pointe". Bien conscient du problème, M. Dragone nous explique que le système de chauffage de l'eau a été changé (remplacement des six mélangeurs de douches temporisées, CHF 9'210.- en 2019) mais qu'il n'est peut-être pas suffisant pour répondre aux sollicitations importantes qui apparaissent lorsque beaucoup de gens veulent se doucher en même temps.

---

<sup>1</sup> Renseignements sur le remplissage de liège :

[https://www.realsport.ch/sites/default/files/2018-10/Purefill\\_2018\\_F\\_web\\_13.10.2018\\_0.pdf](https://www.realsport.ch/sites/default/files/2018-10/Purefill_2018_F_web_13.10.2018_0.pdf)

La chaufferie au sous-sol du bâtiment est alimentée par les plaquettes forestières humides (60 m<sup>3</sup> en 2019, pour CHF 3'000.-). Ce système favorise les énergies renouvelables ainsi que l'économie locale en utilisant du bois de nos forêts. En 2019, des filtres ont été posés dans le respect des normes (CHF 6'900.-).

### **Problème des places de parc**

Selon une convention de 2008, la ville dispose de 16 places de parc sur la trentaine du site. Ces places réservées au terrain de sport ne sont malheureusement pas indiquées comme telle (pas de panneaux d'information) et sont donc très souvent utilisées par des véhicules sans lien avec le terrain de sport. Certains véhicules semblent même être déposés sur place à long terme (plus de plaque). Il est demandé à ce que la DASLIG fasse le nécessaire pour avoir un meilleur contrôle de ces places, afin d'assurer un accès aux utilisateurs du terrain de sport.



*Voitures sans plaques occupent la place depuis longtemps.*

Les personnes quittent les lieux vers 18 h pour se rendre à la salle du conseil communal pour la suite de la discussion.

\*\*\*\*\*

### **B. Discussion avec les secteurs de la DJEFS**

Présents :

Pour la DJEFS : M. Yvan Luccarini, Municipal, Mme Manon Fawer, cheffe de service DJEFS et chef-fe-s de secteur : Mme Marie-Christine Felley (éducation) et MM. Alexandre Tangerini (famille) et Marco Pavarini (jeunesse)

Monsieur Ming ouvre la séance par un mot de bienvenue aux participants.

Madame Vincent commence par les points 1 et 2 de l'ordre du jour qu'elle avait communiqué aux services :

1. La mise en place des mesures ordonnées par le canton de Vaud dans les établissements scolaires et UAPE de notre ville,
2. Comment est-ce que les enseignants, élèves, concierges et autres membres des écoles, ainsi que l'UAPE vivent cette pandémie.

Madame Fawer précise d'emblée que les mesures liées à l'interne des écoles n'est pas de la compétence de la DJEFS. La commune se limite à mettre à disposition des locaux et à les entretenir (conciergerie, par la DAIE) Par contre les UAPE le sont évidemment.

Cependant le canton a défini des règles précises quant à l'organisation interne des classes. Madame Fellay nous explique la collaboration étroite avec la DAIE pour les mesures touchant à la conciergerie (gestion des poubelles par exemple). Une limitation d'accès des parents dans les préaux a également été mise en place. Dans le secteur secondaire plusieurs locaux sont mis à disposition pour les pauses de midi où les élèves peuvent pique-niquer.

Il faut bien savoir que les enseignants et élèves collaborent au mieux pour maintenir l'hygiène et appliquer les mesures de prévention. Le canton n'exigeant pas de désinfectant pour les élèves, ceux-ci ont l'obligation de se laver fréquemment les mains dans les lavabos des classes, ce qui ne pose pas de problème.

Malheureusement, les cours de langues n'ont pas eu lieu durant toute la 1<sup>e</sup> vague. Quand ils ont repris, il a fallu engager une entreprise externe pour la désinfection des pupitres, etc., ce qui implique un certain coût.

Un commissaire s'interroge sur le suivi des tâches des concierges durant cette période particulière. Madame Fellay nous répond qu'une check liste de pointage a été mise en place et que c'est un moyen efficace de suivi dans les établissements scolaires. La DAIE participe à la désinfection des tables et bureaux qui doivent être laissés vides (certaines plaintes à ce sujet ont amené à des ajustements).

Dans certains lieux comme les cuisines, le chef a la responsabilité des ustensiles et le sol est de la responsabilité du concierge. A ce jour le service n'a pas reçu de plainte pour ce secteur. Les opérations se passent bien.

Dans l'ensemble, les activités scolaires ont été plus au moins maintenues. La fermeture de la Cheneau a fait que les activités du personnel ont été déplacées après plusieurs mois de "petits travaux sur place", ce qui n'a pas été simple.

Monsieur Pavarini et Madame Fellay nous expliquent que l'impact psychologique de la pandémie se fait ressentir au niveau des 7-8<sup>èmes</sup>. Le service travaille avec une conseillère spécialisée pour répondre aux demandes des plus fragiles. Par contre, au niveau des 9<sup>èmes</sup> on peut observer une évolution plutôt positive pour l'instant. En ce qui concerne les 10-11<sup>èmes</sup>, Monsieur Pavarini nous fait part d'un grand changement sociétal (question d'identité, choix d'avenir, etc.), pas forcément en lien avec la pandémie. Les familles sont parfois débordées et éprouvent des difficultés à soutenir leurs enfants dans de telles conditions. Une Hotline est à disposition en cas de

détresse pour rassurer les parents et aussi répondre aux maltraitances d'enfants durant le confinement.

Le service souhaitait maintenir les activités extrascolaires comme Tremplin, à la Maison Bel-Air ou d'autres à la Villa Métisse, pour n'en citer que quelques-unes. Les piscines pour les écoliers ont été ouvertes jusqu'à la 11<sup>ème</sup> ainsi que l'Open Sport, ce qui peut parfois provoquer des "concurrences" dans le calendrier des activités proposées.

Un commissaire se demande quel a été l'impact de la pandémie sur les UAPE et les crèches à la suite de la fermeture des Petits Pois et quelles ont été les réactions des parents. M. Tangerini nous explique l'envoi d'un courrier aux parents en 2020 stipulant qu'ils pouvaient diminuer la fréquentation des services s'ils le désiraient, pour limiter les transmissions lors de la 1<sup>ère</sup> vague. A partir du 15 janvier 2021, cette option n'était plus proposée et on a retrouvé les conditions des contrats initiaux. Dans l'ensemble, la situation était difficile pour les directrices des établissements qui essayaient de trouver des solutions rapides. Le taux d'occupation au 31 mars 2021 était de 86%, avec un pic à 91% à la Barcarole. Par contre les Ecureuils, aux Monts-de-Corsier, ont rarement dépassé les 80%.

Concernant l'accueil de jour des enfants, un document de prévention était à disposition des collaborateurs, des parents et des élèves. A signaler que le port du masque était obligatoire pour les collaborateurs qui servaient les repas et assuraient le nettoyage des surfaces. L'accès était interdit aux parents qui pouvaient récupérer les enfants que sur appel.

Madame Fawer nous informe que l'établissement de Crédeiles a dû fermer ses portes avant la période de Noël sur ordre du canton, étant donné qu'il y avait du personnel malade ou épuisé par cette situation. En mars 2020, un protocole a été établi pour l'ensemble des structures pour déceler les suspicions de surcharge afin d'éviter d'éventuelles fermetures, ce qui a bien fonctionné.

Un commissaire demande s'il y a eu un constat d'une diminution de maladies virales des enfants et du personnel suite aux mesures sanitaires exceptionnelles prise à cause de la crise (éviter les "nids à bactéries" comme les coussins dans les coins repos).

Madame Fawer et Monsieur Tangerini affirment qu'effectivement il y a eu moins de cas de gripes et de troubles gastro-intestinaux que d'habitude, mais il n'y a pas de statistiques spécifiques sur ce sujet.

Un commissaire s'interroge sur l'organisation à Charmontey suite à la fermeture des Petits Pois.

Mme Fawer répond que la brusque fermeture des Petits Pois a impliqué un remaniement urgent des places dans les autres structures, afin d'éviter au maximum des déplacements d'enfants (sécurité). Dans ce cadre, le satellite de la Campanule a créé 15 places de nurserie-garderie, les écoliers étant déplacés sur le site de Charmontey.

Il faut considérer qu'il faut 2 ans pour construire une UAPE sur le site des Pavillons de Charmontey. Cette situation est donc transitoire car à la longue elle peut être inconfortable. Selon les informations reçues, certains enfants de 1 à 2P restent à Charmontey pour éviter des impacts psychologiques.

M. Tangerini fait ressortir que, selon les responsables des UAPE et malgré la situation, les enfants continuent à s'amuser et à "s'éclater" avec ce qui leur est proposé comme activités.

Un commissaire demande si le personnel est fortement éprouvé par cette pandémie et s'il bénéficie de la prime de CHF 900.- accordée par le Canton.

Madame Fawer nous informe que cette prime est cantonale et ne concerne donc pas le personnel communal des UAPE.

Pour le ressenti durant la crise, les responsables de structures étaient très présents auprès des collaborateurs. La DJEFS a prévu des distributions de chocolats aux employés et de bons de repas chez nos restaurateurs en guise du souper annuel (qui n'a pas eu lieu) afin de resserrer les liens. Les collaborateurs et responsables des services ont travaillé ardemment durant les premiers temps de la pandémie. Au début, les équipes venaient dans la mesure des possibilités, un ou deux jours au bureau. Une grosse fatigue se fait sentir au sein des collaborateurs. Leur réintégration à leur poste est fragile. Les RH avec la cellule de crise Covid-19 de la Ville y travaillent. Pour l'instant, il n'y a pas nécessité de mesures supplémentaires, certains travaillent sur le terrain en collaboration avec leurs responsables car ils sont autonomes.

Monsieur Tangerini nous explique la mise en place de l'accueil urgence au moment de la 1<sup>e</sup> vague. Il a fallu faire face aux peurs et à l'incompréhension devant cette catastrophe sanitaire. Par exemple procéder à la fermeture temporaire des Marionnettes à cause du confinement. Mais la DJEFS a toujours mis un point d'honneur à soutenir le personnel, rassurer les parents, assurer les prestations minimales et diminuer au mieux les tensions au quotidien. Les réouvertures ont également dues être gérées avec soin.

Ensuite lors de la 2<sup>e</sup> vague, c'est plutôt le personnel du secteur Famille lui-même qui fut le plus touché, avec plus de cas de personnes malades et alarmées. Les collaborateurs avaient beaucoup d'inquiétude dans les structures, surtout pour accueillir les parents, pour comprendre des changements d'aptitudes professionnelles selon l'imposition des normes à respecter qui changeaient constamment. Selon les cas, il a fallu trouver des remplaçants performants. Le personnel fixe a dû prendre sur son temps de travail pour leur expliquer le fonctionnement et les intégrer. Certes les choses vont vers le mieux. « On arrive à relever la tête en gérant la situation heure après heure et en apprenant à vivre avec cette situation » dit M. Tangerini. Le personnel apprécie les efforts de la DJEFS et se sent en sécurité de par la bonne collaboration avec les parents.

Monsieur Luccarini ajoute que la municipalité a opté pour que le personnel reçoive 100% de leur salaire. C'est aussi une garantie de leur emploi qui n'était pas le cas dans toutes les communes.

Un commissaire constate que cette pandémie nous a appris à travailler rapidement sur certaines choses en 12 mois et espère qu'à l'avenir les contrats soient faits d'année en année avec une rentabilité, que les parents puissent organiser au mieux la gestion et la prise en charge de leurs enfants. Il est répondu que l'objectif durant cette crise n'était certes pas d'augmenter les charges éducatrices et d'obtenir une meilleure rentabilité de nos structures. Par ailleurs il faut toujours tenir compte des enfants qui ont des besoins différents par la mise en place de groupes d'intervention.

Un commissaire soulève également le sujet de l'avenir du Réseau Rêve. Monsieur Luccarini et Madame Fawer expliquent que des nouvelles discussions auront lieu dans le courant 2021. Le souhait de Vevey est de ne pas augmenter la participation des parents. Les questions sont encore en cours d'analyse durant la période actuelle de moratoire, qui prendra fin le 31 décembre 2021. Il faudra alors décider de ce que fait Vevey : à priori il n'y a pas volonté de prolongation de ce moratoire. Pour l'avenir, il faudrait créer d'autres garderies dans d'autres communes du cercle mais on n'y est pas encore. Un des avantages de ces structures décentralisées serait d'éviter les déplacements en voiture des usagers du Réseau Rêve.

Une commissaire demande si les nouvelles constructions en ville (à l'Avenue Reller par exemple) offriront des possibilités d'espaces pour le réseau Rêve. On ne peut en effet augmenter la population veveysanne sans augmenter aussi ses structures, y compris au niveau des écoles, des UAPE et des garderies.

Monsieur Luccarini répond qu'il y a une volonté de se donner les moyens d'inscrire ce genre de possibilité dans les plans directeurs et que la politique doit prévoir une densification qui serve à la population. C'est souhaitable pour assurer plus de places pour les enfants de notre ville.

Une Commissaire demande à Monsieur Pavarini de nous en dire un peu plus sur le point 3 de l'ordre du jour :

3. Animation Jeunesse de la ville : y'a-t-il un plan d'action auprès de nos jeunes en cette période spéciale ?

Monsieur Pavarini est satisfait du fonctionnement des animateurs en cette période de distanciation. Ils ont en effet un métier qui est plutôt de contact et d'aller vers les jeunes. En premier lieu, des animateurs ont travaillé sur les réseaux sociaux pour maintenir des liens avec les jeunes car certains habitués avaient "disparu". En deuxième lieu, il y a eu la mise en place des activités de rue, l'approche de la prévention face à la pandémie et aux gestes barrières. En troisième lieu, des discussions / échanges avec les jeunes ont permis de voir comment ils vivent cette situation qui se prolonge. Et depuis cela continue : après le 1<sup>e</sup> confinement il n'y a jamais eu autant de travail de rue, y compris avec des pairs.

Il y a eu des tensions importantes à cause des bruits, des nuisances et des rassemblements de jeunes et moins jeunes. Dans ce cadre la collaboration avec la police a été nécessaire. En septembre dernier l'inquiétude a commencé peu à peu à disparaître et les discussions entre les animateurs de rues ont repris. Encore aujourd'hui il y a beaucoup de demandes et c'est parfois compliqué d'y répondre en respectant les contraintes sanitaires.

Parmi les animations maintenues ou développées, citons

- Les Open Sports (2 salles à disposition) ont continué à fonctionner donnant accès à 16 jeunes à partir de l'âge de 12 ans.
- le sport à l'extérieur avec présences des parents

Par ailleurs, dans ses murs ou par téléphone, le secteur Jeunesse a continué à travailler avec des ateliers mis sur pieds pour accompagner les jeunes en difficultés, des séances de coaching, dans les locaux et à distance, ou dû face à face. Au final ce sont de belles réussites dans les circonstances, répondant à une importante demande. Il en ressort par exemple que les écoliers jusqu'à 18 ans, et souvent leurs parents, ont besoin de discuter car ils sont ébranlés et craignent pour l'avenir.

Le secteur Jeunesse a beaucoup travaillé en collaboration avec le SPJ cantonal, comme la mise en place d'une Hotline pour les parents / enfants en cas de maltraitances.

Les animateurs ont un retour positif des jeunes et parents sur ce qui est fait par le service durant cette période. Malgré la charge et l'urgence auprès de collaborateurs, les auxiliaires ont répondu favorablement pour soutenir le service durant la crise sanitaire.

Un commissaire demande s'il y a eu beaucoup de décrochages scolaires signalés au service.

Monsieur Pavarini répond que des cas commencent à arriver maintenant et qu'on peut craindre une augmentation en automne 2021. Mme Fawer rajoute que le Canton prévoit sûrement des mesures dans ces cas de décrochage scolaire.

Un commissaire comprend qu'il y a un côté positif aux changements imposés par la crise qui pourrait être repris dans la manière de travailler hors Covid-19. Cela peut concerner aussi bien les enseignants ou les jeunes qui avaient probablement des idées toutes faites et qui ont dû se remettre en question.

Monsieur Luccarini ajoute que durant toute cette période, le service a travaillé au cas par cas, mettant en place loisirs et préventions afin de créer plus de contacts.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

Un commissaire demande si le service souhaite émettre un vœu.

A priori il n'y a pas de proposition des acteurs du service lors de cette séance. Mme Fawer souligne l'importance de continuer ce genre de séance qui permet de se rencontrer davantage afin de mieux expliquer et comprendre ce que fait le département et le ressenti de son personnel. Elle confirme que, malgré les difficultés des charges de travail, les choses se font, en fonction de la réalité du terrain. Monsieur Tangerini ajoute qu'il est de leur mission de répondre aux demandes de la population et que le "retour sur investissement" de tous les efforts actuels est absolument génial, depuis les premières semaines de la pandémie.

La présidente de la sous-commission remercie le Municipal, Madame Fawer et les responsables de secteurs pour leur présence et efficacité ainsi que les membres de la Cogest pour cet échange serein qui a eu lieu dans la bonne humeur.

Jennyfer Vincent & Pierre Butty

## **Rapport Affaires Sociales, Logement, Intégration et Gérances** **(DASLIG)**

Horaire début à 13h fin à 17h (mais une 2<sup>e</sup> séance est prévue le 29 avril à 17h)

### **Présences**

Ville : M. Michel Agnant, Municipal, M. Gilles Altermath, Chef de service ad intérim en l'absence de Mme Stéphanie Zufferey, cheffe de service titulaire (la fonction d'adjoint n'étant pas repourvue). De 13h à 15h45, en alternance, Mmes Amaranta Fernandez, déléguée à l'intégration, Jennifer Zodogome, chargée de projet "aînés" et Marie-Jeanne Borboën, chargée de projet "précarité". De 16h à 17h, Mme Carole Deschenaux, gérante d'immeubles, pour la partie Gérances.

Les sujets sont abordés selon l'ordre du rapport de gestion de DASLIG et seuls les chapitres ayant générés une discussion.

### **Introduction**

M. Michel Agnant adresse quelques mots d'introduction. Il remercie M. Altermath d'avoir remplacé au pied levé Mme Zufferey comme Chef de service ad intérim.

## **AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENT ET INTÉGRATION**

### **Office communal du logement**

#### **Logements subventionnés – aide à la pierre**

M. Agnant indique que, lorsque des contrôles sont faits, il ne faut pas s'attendre à ce que le rapport de gestion mentionne les cas qui ne répondent plus aux conditions des règlements RCOL et RCOLLM. En l'occurrence, M. Altermath informe que l'Office du logement n'a pas effectué de contrôles en 2020. Il a procédé à une mise à jour de ses dossiers qui a permis un contrôle complet en 2021 (les lettres adressées aux quelques cas non conformes sont parties le jour même de notre rencontre). Il n'y a pas eu de contrôles aussi à cause de l'absence des deux personnes qui s'en occupaient. L'équipe a été complétée en mars 2021.

#### **Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)**

M. Agnant rappelle que l'Office du logement est tributaire des demandes du privé (acquisitions ou aliénations). Le nombre de dossiers traités (signalés par les préavis déposés) n'est donc pas significatif d'une volonté de l'Office de rédiger plus ou moins de préavis d'une année à l'autre.

### **Droit de préemption communal (LPPPL)**

La nouvelle LPPPL est entrée en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier 2020. Les notaires sont tenus d'informer la commune d'une vente envisagée. Chaque cas est alors analysé pour voir s'il correspond aux critères permettant le droit de préemption. En 2020, il y a eu 16 analyses de cas de vente, et la commune a renoncé à chaque fois de recourir à son droit de préemption. A ce propos, il est rappelé qu'un recours avait été déposé au printemps 2020 contre les fuites qui avaient marqué l'application du droit de préemption pour l'achat de bâtiments à la Rue de la Valsainte 3 et 5. A ce jour nous n'avons pas connaissance de la suite donnée à ce recours.

### **Affaires sociales**

#### **Fonds de secours**

Le Fonds de secours concerne vraiment les cas les plus extrêmes, avec des difficultés financières urgentes, souvent pour des montants modestes mais pour lesquels le règlement est problématique. Il n'y a pas plus de détails dans le rapport pour respecter la confidentialité évidente de ces cas.

#### **Aide complémentaire veveysanne**

Cette aide, qui est parfois incluse dans les autres chapitres (Fonds de secours ou Aide extraordinaire), représente un montant de Fr. 1'000.-, voire Fr. 1'500.- dans certains cas précis (famille, etc.), par année pour les personnes qui bénéficient de prestations complémentaires AVS/AI (et uniquement ces cas). L'ARAS fournit les noms des personnes concernées. Cette aide était distribuée en quatre parts (4 x Fr. 250.-) les années précédentes. Pour des raisons techniques (logiciel) elle a été distribuée en deux parts seulement en 2020 (2 x Fr. 500.-), mais force est de constater que ce rythme n'est pas adéquat et on va revenir à la méthode des 4 parts par année.

#### **Aide extraordinaire veveysanne**

Cette aide concerne uniquement les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et est distribuée systématiquement, sans nécessité de la demander (liste fournie par l'ARAS). C'est une manière de faire qui a été "héritée" par le service et n'a pas été changée, sauf le remplacement des "cartons de Noël" par des "bons de Noël" depuis 2017.

#### **Mesures d'allègement sur sacs poubelles taxés - langes**

Les sacs poubelles sont fournis annuellement durant 3 ans pour les familles concernées mais sans tenir compte de la date de naissance du bébé. Ne serait-il pas plus logique de compter les 3 ans à partir de cette naissance plutôt que de ne considérer que l'année administrative de la naissance (entre le 1<sup>e</sup> janvier et le 31 décembre) ?

### **Accueil bas seuil et suivis sociaux**

La responsable du service n'a la charge de la précarité que depuis 2019 et termine son mandat à la fin avril 2021. Elle ne connaît pas vraiment la situation qui l'a précédée et ne peut pas forcément expliquer les variations annuelles de cas qui ont nécessité un accompagnement. L'augmentation constatée en 2020 par rapport à 2019 est donc estimée comme essentiellement due à la crise sanitaire, dans le sens que des situations critiques qui étaient encore gérées par les personnes elles-mêmes les années passées, sans faire appel à l'accompagnement, se sont aggravées avec la crise et ont nécessité l'aide des services communaux.

### **Étude sur la précarité**

Le rapport final a été rendu le 15 octobre 2020 pour la partie "institutionnelle", et complété en janvier 2021 pour la partie "bénéficiaires". Il doit encore être présenté aux dits bénéficiaires pour d'éventuelles discussions, corrections et compléments et il faut attendre leur retour d'information. Dès lors il n'est pas encore possible d'en prendre connaissance aujourd'hui, y compris pour la CoGest. M. Altermath informe simplement qu'il montre clairement que les associations et fondations sont complémentaires au travail social de la Ville. Ce rapport complet sera rendu public et donnera lieu à des Assises de la précarité en 2021, mais aucune date ne peut encore être articulée, en particulier par Mme Borboën qui termine son mandat quelques jours après cette séance. M. Agnant ne peut pas non plus apporter plus de précision sur ce point. On peut espérer que cela se fasse avant l'été si la DASLIG met un peu la pression sur les partenaires pour qu'ils rendent leur avis d'ici-là, mais rien n'est déterminé.

Pour information cette étude a été confiée à la Haute École de travail social à Lausanne, pour un montant de l'ordre de CHF 10'000.-

### **Soupes d'hiver**

Malheureusement, l'expérience lancée en 2019 n'a pas pu avoir lieu en 2020, en partie parce que le personnel du service était très occupé avec la crise sanitaire ("faute de participants" dit le rapport DASLIG, qu'il ne faut donc pas comprendre comme "faute de bénéficiaires de cette soupe" mais bien comme "faute de personnel disponible pour la servir") et en partie à cause des contraintes liées.

### **Plan Grand Froid Riviera 2020-2021**

Précisons que sous ce chapitre "Grand Froid" aurait dû se trouver un paragraphe sur le Hublot (comme en 2019) mais que celui-ci n'a malheureusement pas pu fournir les informations pour ce rapport, en partie à cause de leur déménagement temporaire en cours d'année à cause de la crise (désinfection des locaux) et des nombreux cas de personnes atteintes par la pandémie dans le personnel.

### Aînés

#### Crise Covid-19

En l'état actuel il n'est pas possible de préciser ce que la gratuité des services de livraison a coûté à la Ville. Peut-être que les services d'Agenda 21 pourront répondre.

*Q : La Cogest a appris, sans dévoiler un secret, que Mme Zufferey, cheffe de service, a pris la responsabilité de la coordination régionale de cette crise. N'est-ce pas surcharger cette personne, déjà beaucoup mise à contribution actuellement, et que les ressources de DASLIG sont limitées ? De plus, cela n'apparaît pas sur le rapport.*

R : M. Agnant répond qu'à ses yeux il ne s'agit pas d'une responsabilité de plus mais simplement d'un relais entre ce qui se fait au plan social à Vevey et ce qui se fait dans la région, puisque Mme Zufferey était déjà intégrée à la cellule de crise de la commune. Cette fonction de relais impliquait de siéger parfois à une cellule de crise élargie, et cela a été utile, par exemple, dans l'engagement de la Protection Civile à Vevey lorsque les structures d'accueil bas seuil ont eu des difficultés de personnel. Quant à sa surcharge de travail que cette fonction a pu impliquer, elle n'est pas due à la crise Covid-19. C'est peut-être la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, mais c'est surtout le manque de personnel dans tout le service qui a pesé. Et selon M. Agnant il n'y avait aucun signe d'un problème.

Il est tout de même surprenant qu'une personne dans un service déjà "sous l'eau" accepte, voire demande, une charge supplémentaire. N'est-ce pas à l'employeur de mettre des limites, sans attendre que "le vase déborde" (devoir de protection des collaborateurs) ? M. Agnant estime qu'étant donné sa fonction Mme Zufferey était pratiquement obligée de le faire. De plus il est tellement dans le quotidien qu'il n'a pas pensé à indiquer ce fait dans le rapport.

Aurait-on pu imaginer tout de même que quelqu'un d'autre remplisse cette fonction de lien entre les différents niveaux des cellules de crise ? Pas vraiment selon M. Agnant et de toute façon la cellule de crise est maintenant démantelée.

Un.e commissaire estime que les chef.fe.s de services sont engagé.e.s par l'ensemble de la Municipalité et que ces questions devraient donc être discutées avec cet ensemble. Mais en fait, sans refaire l'histoire, le choix des chef.fe.s de service n'incombe pas forcément à la Municipalité entière.

#### Démarche « Villes Amies des Aînés »

Concernant le diagnostic territorial et participatif, son évolution a subi les effets de la pandémie. L'échéancier imaginé est donc bouleversé. Le Forum des Séniors est ainsi reporté en 2021. Par contre l'envoi d'un questionnaire à 400 aînés du quartier Plan-Dessus a bien eu lieu il y a peu de temps.

Hormis une discussion de la CoGest sur le concept de "l'âgisme", il serait intéressant de connaître quelles mesures peuvent être prises contre cette discrimination des personnes âgées. De fait, c'est en cours de réflexion au niveau régional.

### **ParrainAge**

Un complément à ce qui est dit dans cette partie "Aînés" à propos de cette action est fourni dans la partie "Intégration" un peu plus loin.

Les points suivants concernant les aînés (Commission municipale des aînés, Croisière annuelle des aînés et Accueil des nouveaux retraités) n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie.

La brochure "Être senior à Vevey", publiée en 2019, a recueilli de bons échos, tant chez les personnes concernées que dans les institutions en lien avec elles.

### **Intégration (Mme Fernandez)**

Quelques précisions sont fournies à propos des programmes cantonaux "Mini-PIC" (Programme d'Intégration Cantonaux), destinés au "public migrant". Malheureusement, ces programmes ont été en grande partie suspendus en 2020 à cause de la crise sanitaire et il a fallu s'adapter pour accueillir au mieux ce public, de manière moins centralisée.

### **Permanence de la déléguée à l'intégration et Permanence Emploi**

Là aussi il a fallu s'adapter à la situation sanitaire. Pour mémoire la permanence de la déléguée répond surtout à des demandes d'information et parfois à des demandes d'aide ponctuelle. Pour la permanence Emploi ce sont surtout des besoins d'aide pour rédiger une lettre de motivation par exemple, mais aussi parfois des aides ponctuelles.

### **Ateliers d'intégration / ParrainAge**

Ces deux actions ont été lancées en 2020. Pour les ateliers, beaucoup de thèmes avaient été imaginés initialement mais à l'usage certains sujets ont été privilégiés (comme "Faire son budget" par exemple, ou "Qu'est-ce qu'une assurance"). Une adaptation de ces ateliers est donc nécessaire pour encore mieux répondre aux attentes. D'une manière générale ces ateliers sont en français, pour immerger les personnes dans leur environnement, mais cela signifie que les gens qui s'impliquent dans ces démarches sont déjà des personnes avec un niveau de français suffisant. Sinon ils se font accompagner de traducteurs et, si vraiment cela s'avère nécessaire, le service peut faire appel à des interprètes. Malgré tous ces efforts le bureau de l'intégration est conscient qu'il risque de passer à côté de gens qui auraient besoin de ses services.

Quant aux tandems créés par l'action ParrainAge, ce sont des paires +/- organisées (pas uniquement basées sur l'âge), qui parfois s'entendent tout de suite et parfois prennent un peu plus de temps. Malheureusement la crise sanitaire a grandement préterité ces rencontres.

### **Conférence sur les violences intimes faites aux femmes**

Cela a commencé il y a 2-3 ans avec l'exposition de l'association Appartenances au Centre St-Antoine. Pour ne pas répéter la même formule, la conférence proposée au début de l'année 2020 est une autre manière d'aborder ce sujet. Cela permet de toucher des publics un peu différents à chaque fois.

A l'heure actuelle, les mêmes structures ne sont pas encore proposées pour les LGBTIQ+. Mais d'une manière générale le bureau de l'intégration aborde toujours des thèmes d'actualité et celui-ci en est un. De plus il s'inspire d'expériences faites dans d'autres communes comme l'exemple de Renens qui a fait une conférence sur les migrants LGBTIQ+, à la suite de quoi Vevey a pu bénéficier du matériel sur le sujet en différentes langues. Une collaboration étroite entre les communes se met ainsi en place et des actions à venir dans ce sens sont à prévoir. Par ailleurs, comme il est dit plus loin dans son rapport, le bureau de l'intégration a octroyé pour la 1<sup>e</sup> fois en 2020 un financement à l'association Rainbow Spot qui soutient et informe le milieu des migrants LGBTIQ+. Pour information, cette question est aussi souvent abordée par ASR.

D'une manière plus générale, l'information du public sur la tenue de telle conférence ou d'ateliers par exemple se fait selon les cas dans les réseaux stricts concernés, mais parfois aussi de manière plus large par des prospectus et des informations sur les réseaux sociaux habituels.

### **Ateliers de conversation / Pause-café parents / Café rencontre**

Beaucoup de ces activités ont été mis en suspens à cause de la crise. Pour information, l'animatrice est une personne employée par le bureau pour tout ce qui touche aux cours de français et aux diverses formes d'ateliers de conversation.

### **1001 histoires**

Crise Covid oblige, les vidéos diffusées sur YouTube ont été gérées par la Bibliothèque municipale.

### **Bibliobus multilingue**

Le bilan est très positif et l'opération devrait être renouvelée, même hors situation Covid-19.

### **Formation en interculturalité pour le personnel communal / Formation en médiation interculturelle pour les gérants d'immeuble**

Si la première a plutôt bien fonctionné malgré la pandémie, le bilan de la seconde est un peu plus mitigé : 8 inscriptions sur 12 places disponibles auguraient d'un bon résultat, mais finalement il n'y a eu que 4 participants. Les raisons des désistements étaient le manque de temps, le manque d'utilité ("je n'ai pas besoin de ça, je le fais déjà depuis des années"), etc. Un premier essai en 2019 avait rencontré un peu plus de succès. Les résultats de cette année provoquent une réflexion sur la forme à proposer, dans le futur.

### **Ateliers d'aide aux démarches liées à la naturalisation**

Ces ateliers étaient surtout utiles dans le cadre de l'ancienne procédure de naturalisation (avec un passage par la Commission de naturalisation). Vevey était très en retard dans le traitement des dossiers et appliquait encore cette procédure jusqu'à fin 2020 alors que la nouvelle procédure est officiellement entrée en vigueur il y a quelques années déjà. Pour la nouvelle procédure, qui implique la dissolution de la Commission de naturalisation, le service n'est pas encore convaincu de la bonne offre pour aider efficacement les demandes de naturalisation, en particulier en ce qui concerne le nouveau QCM qui remplace la montagne de documents qu'il fallait envisager autrefois. Il envisage cependant de proposer quelque chose au plus vite.

### **Cours de français couture**

Ces cours ne concernent que les femmes actuellement. D'autres offres sont mixtes.

### **Quartier Gilamont Diagnostic communautaire et démarche participative**

Il est intéressant de découvrir ici l'information concernant une possible maison de quartier à venir à Gilamont. Il a été envisagé d'en placer une à Vevey-Est, mais l'opportunité ne semble pas acquise (un.e commissaire a vu quelque-part qu'une telle maison de quartier pourrait se faire dans l'immeuble Burnat-Provins [ex-EPA], mais ça ne paraît pas possible puisque tous les locaux y sont occupés). Par contre le besoin de lieux de rencontre dans les quartiers au-dessus de la voie de chemin de fer est important. Rien n'est encore définitif, mais on peut envisager de placer une maison de quartier dans une des grandes salles au bas des tours de Gilamont par exemple.

Concernant le diagnostic communautaire, les détails sont fournis dans le rapport du service et il est trop tôt pour donner des résultats. Plusieurs approches ont été appliquées pour toucher le plus possible de personnes (pas uniquement par l'écrit, qui pose la question de la langue et de la capacité à lire/écrire).

Un.e commissaire indique ici que les panneaux de signalisation des VMCV dans ce quartier ne sont pas toujours visibles. Ce point ne dépend pas de la DASLIG mais elle peut appuyer cette demande.

### **Capsules vidéo**

3000 vues de ces capsules ont été enregistrées sur Facebook et YouTube et l'idée est de les intégrer sur le nouveau site de la Ville.

### **Traduction de la lettre envoyée à tous les nouveaux arrivants / Dépliant explicatif sur le droit de vote des étrangers**

Ces efforts sont réjouissants. Concernant le droit de vote des étrangers, d'autres initiatives existent comme le prospectus de la Chambre cantonale consultative des immigrés qu'on trouve au guichet du greffe communal. Ces actions sont complémentaires avec celle du bureau de l'intégration. Pour rappel l'office de la population a des collaborateurs assermentés pour renseigner sur la manière de voter.

### **Financement de projet**

Une précision est apportée concernant la collaboration entre la commune et l'A.L.I.. Une idée de faire une animation en lien avec ce lieu en 2020 a dû être abandonnée à cause de la crise pandémique. Mais le projet demeure.

### **Maisons de quartier**

#### **Espace Bel-Air**

S'il n'y a rien à ajouter au rapport du service à propos de la Villa Métisse, l'Espace Bel-Air suscite à nouveau une importante discussion. Signalons ici qu'une délégation de la CoGest a rencontré une partie du comité de l'association A.P.E.RO en janvier 2021 pour connaître leur avis sur la situation qui a abouti à rompre la convention qui la liait à la commune pour la gestion de l'Espace Bel-Air. Suite à cette rencontre, la CoGest a sollicité plusieurs fois la DASLIG pour discuter de l'avenir de cette maison de quartier, en vain. Le sujet est donc abordé plus en détail lors de cette séance.

Pour information, Bel-Air est ouvert déjà aux associations comme Trampoline, malgré les restrictions sanitaires actuelles. D'autres associations qui utilisent cet espace de manière autonome pourront prochainement - espérons-le - reprendre également leurs activités dans cette maison de quartier (comme Troc-Savoir par exemple) selon leur créneau horaire habituel. Pour l'instant, l'Espace est donc géré par DASLIG et il n'est pas prévu de locations privées à Bel-Air car cette gestion est trop lourde pour le service.

Pour l'avenir, DASLIG va rencontrer prochainement les associations et personnes qui s'étaient manifestées pour reprendre la gestion "au quotidien" de l'Espace : l'association de la Fête Multiculturelle et l'association Trampoline, ainsi que des habitants du quartier (dont Mme Natalie Jendly) qui envisagent peut-être de créer une association propre pour la Maison de quartier qui s'appellerait "L'association pour l'Espace Bel-Air".

Un.e commissaire demande si, à fin 2020, la rupture de la convention décidée par l'A.P.E.RO a surpris la DASLIG. Cette dernière n'a pu qu'en prendre acte. Rappelons que depuis plus de 3 ans Mme Fernandez n'a eu contact principalement qu'avec M. Jean-Marc Roudit, président, M. Sergio De Stefanis pour les locations et M. Didier Durietz pour les comptes. Elle ne s'est pas mêlée de la gestion de l'association elle-même, se contentant des liens de la commune à propos de Bel-Air. Cela s'est toujours plutôt bien passé, en essayant de faire au mieux pour tout le monde. Mais ces personnes ont pu ressentir une certaine fatigue parce qu'elles avaient beaucoup à charge depuis de nombreuses années (en particulier la gestion de l'agenda des réservations privées le weekend). Elle comprend très bien que, dans ces conditions, ces personnes ont pu éprouver un certain essoufflement en sentant une attente de plus en plus professionnelle de la gestion alors que ce sont des bénévoles. La ville a essayé de faire une liste des utilisateurs, pour imaginer peut-être certaines délégations de responsabilité, sans dire pour autant que l'A.P.E.RO n'arrivait plus à faire son travail, mais pour éventuellement la décharger de certaines tâches. Mme Fernandez précise encore qu'elle a assisté à certains comités de l'A.P.E.RO, mais qu'elle n'a pas pu prendre part malheureusement à son Assemblée générale. Elle estime qu'il y a eu un malentendu qui a fait que l'A.P.E.RO s'est sentie blessée par des propos rapportés par la CoGest l'année dernière et que probablement les responsabilités de la situation actuelle sont des deux côtés.

Un.e commissaire rappelle que les problèmes ont commencé il y a plusieurs années, avec des questions de subventions thésaurisées quelques temps et finalement restituées. Depuis lors il y a toujours eu des tensions entre la commune et l'A.P.E.RO, qui faisait au mieux à ses yeux, et qui a abouti en 2020 à la rupture de la convention qui les liait à la Ville.

Un.e commissaire rappelle aussi que la CoGest a demandé des documents clairs en 2019, comme les comptes ou la fréquentation (notons que ce dernier point n'est pas non plus donné à propos de la Villa Métisse, gérée par une personne employée par la Ville), et qu'il lui a été répondu que c'était très compliqué de les obtenir, comme relaté dans le rapport de la CoGest de l'année dernière. Cela a aussi provoqué des malentendus de tous les côtés.

Un.e autre commissaire souligne la phrase du rapport qui dit, à propos de la gestion de l'Espace Bel-Air, qu'il "est primordial de pouvoir compter sur une personne qui puisse se concentrer sur ces tâches". A ces yeux cela signifie clairement que pour DASLIG il faut engager quelqu'un alors que le Conseil communal de décembre 2020 a effectivement estimé que cela n'était pas nécessaire et n'a pas accordé le budget en conséquence. Cette nécessité d'une personne pouvant "se concentrer sur ces tâches" va donc à l'encontre des démarches entreprises auprès des associations intéressées à reprendre la gestion de la Maison de quartier. Espérons que cela fera avancer le dossier.

Notons que des chiffres ou des indicateurs pourraient être fournis pour les deux Maisons de quartier, pour permettre un suivi simple des activités de ces maisons. Ce n'est pas le cas pour 2020 à la suite d'un "choix narratif" puisque les deux maisons ont été fermées en grande partie et donc des chiffres n'auraient pas été très représentatifs.

Un.e commissaire estime qu'une des expériences qu'on peut tirer de la défunte convention entre la Ville et l'A.P.E.RO concerne l'aspect financier et plus particulièrement les sommes versés annuellement pour les petits travaux d'entretien. Il faut préciser à l'avenir que les montants non utilisés doivent être rendus à la Ville pour éviter des problèmes de "surconsommation" ou de thésaurisation éventuelle qui ont peut-être contribué aux tensions des dernières années. N'oublions pas cependant qu'on parle de quelques centaines de francs par année, pour un travail essentiellement bénévole, alors qu'un professionnel coûterait certainement bien plus cher.

### **Semaine d'action contre le racisme "identités multiples" / Exposition "One Word for the World" /**

#### **Sensibilisation auprès des élèves de 9<sup>ème</sup> HarmoS de Vevey**

La semaine d'action était prévue exactement au moment du début du semi-confinement de la mi-mars 2020. Deux actions seulement ont donc pu avoir lieu, de manière un peu chamboulée. Celle avec les classes de 9<sup>e</sup> HarmoS (2h de sensibilisation au racisme pour environ 200 enfants, mentionné dans un chapitre distinct du rapport du service) et l'exposition publique sur les quais. Son appréciation est faite par le personnel du service en cours d'exposition (prise de température du public) et lors du démontage.

### **Secteur des gérances**

#### **Effectif du personnel**

M. Altermath fait un petit rappel historique pour expliquer ce qu'il s'est passé entre le rattachement du secteur Gérances à DASLIG en septembre 2018 et la reconstitution de l'équipe du secteur en décembre 2020. Lui-même a pris sa retraite en octobre 2018, quelques jours après le rattachement de Gérances à DASLIG. Vu les circonstances de l'époque il a continué à se mettre à disposition pour assumer ce transfert du secteur et le démantèlement de l'ancienne direction Finances-Gérances. Parallèlement il a également assuré un intérim aux Finances pour la continuité du travail entre le départ d'un chef de service et l'arrivée du nouveau.

Pour mémoire, la gestion des vignes a été attribuée à la DEP, la DASLIG a procédé en mai 2019 à l'engagement d'une adjointe à la cheffe de service, avec responsabilité du secteur des gérances. M. Altermath a informé cette personne sur les dossiers qui lui ont été transmis, mais elle a choisi de donner sa démission pour la fin du mois d'août 2020. Avec une partie de ses activités réalisée en télétravail à cause de la crise Covid-19 au début du printemps 2020, ainsi qu'une libération provisoire de l'obligation de travailler et des vacances à récupérer, elle n'a effectivement pas été présente à son

poste durant plusieurs mois avant la fin de son contrat (depuis avril-mai 2020). Elle n'a pas été remplacée dans sa fonction de cheffe de service adjointe. M. Agnant ne tient pas à donner de plus amples explications sur ce départ.

Dès lors M. Altermath s'est retrouvé seul durant plusieurs mois, avec une assistante venue de l'ancienne direction Finances-Gérances pour gérer la plupart des immeubles. Le nouveau personnel a été engagé en décembre 2020 ce qui a permis de reconstituer une équipe quasi complète, il manque encore un 50% de spécialiste foncier. Dans ce cadre, M. Altermath fonctionne comme la "mémoire" du service, avec sa grande connaissance de l'histoire des dossiers, ce qui permet de les transmettre au mieux. Par la suite M. Altermath a encore été nommé chef de service ad intérim. de la Direction pour suppléer à l'absence de la cheffe de service titulaire.

### **Biens immobiliers gérés par le service / Contrats de mandats avec les régies**

Les biens immobiliers gérés actuellement par le service sont les mêmes que les années dernières. Pour le reste du patrimoine immobilier, les contrats avec les régies privées ont été prolongés jusqu'en juin 2021 alors qu'ils avaient été dénoncés pour juin 2018. Ils ne peuvent plus être prolongés. L'internalisation va donc se faire en même temps que l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité. Cela devrait bien se passer puisque le nouveau programme de gestion (id Régie) est implémenté depuis mi-mars et qu'il donne satisfaction. Mais la nouvelle répartition des dicastères n'est pas encore définie, et le secteur des Gérances pourrait être rattaché à une autre direction que DASLIG (pour autant que celle-ci demeure telle qu'aujourd'hui). A priori il n'y a pas de difficulté technique ou logistique à un tel changement mais M. Agnant rappelle que pour lui c'est essentiel de lier le secteur Logement et le secteur Gérances pour faire une politique sociale du logement à Vevey. Pour M. Altermath, si un tel changement technique ne pose pas de problème, il faut évidemment voir aussi le côté politique de la chose : Gérances est une partie d'une Direction, qui a sa propre ligne, et qui doit s'intégrer dans un tout et faire sens dans cet ensemble. Ce n'est pas juste une "case" qu'on peut déplacer comme ça. Il y a l'aspect opérationnel (gestion des loyers), l'aspect de l'entretien des immeubles, et l'aspect de politique du logement.

La responsable des gérances précise que petit à petit les dossiers des locataires gérés par les régies privées sont déjà saisis dans ce programme (tout en étant encore techniquement gérés par les régies) pour qu'à fin juin on soit prêt à reprendre ces mandats de manière opérationnelle. Il y a numérisation des documents essentiels, mais pas de digitalisation complète des dossiers. Actuellement, ce n'est pas nécessaire et prendrait énormément de temps. La DSI a été informée de ce changement de logiciel et peut répondre en cas de problème informatique.

M. Altermath nous informe qu'il est en train de reprendre tous les décomptes de chauffage qui posaient problème depuis quelques temps sans qu'une solution concrète soit proposée. Le remplacement des chaudières de certains immeubles avait amené des baisses ou hausses de frais de chauffage parfois importantes, mais sans que cela se traduise par des diminutions ou augmentations de frais pour les locataires. Une rencontre avec l'ASLOCA devrait prochainement aboutir à une stratégie de correction de cette situation.

### **Autres objets gérés par le secteur**

A propos des jardins familiaux de Gilamont (40 parcelles), cela ressemble plutôt à "un bidonville" selon un.e commissaire, avec des constructions très diverses. Une association gère ces jardins mais il semble qu'elle n'informe plus la ville sur ce qui s'y passe et qu'il y ait certains dysfonctionnements. Et de fait, dans le rapport du service, la DASLIG ne participe pas à l'assemblée générale de ladite association. Selon M. Agnant c'est la DEP et non la DASLIG qui est la représentante de la ville.

Il semble qu'une convention nous lie à cette association, mais le nouveau service des gérances ne s'est pas encore penché sur la question. La CoGest souhaite recevoir ce document. Par ailleurs, le terrain est propriété communale de Vevey, mais sur la commune de St-Légier. M. Altermath précise que DASLIG se contente d'encaisser la location de la surface (compte 265.4232.03, "Location des jardins familiaux", CHF 1'080.00, dans la brochure des comptes 2020) mais n'intervient pas plus dans la gestion de la parcelle. C'est pareil pour la piscine par exemple, ou de nombreux services interviennent (sport, DAIE, etc.) et où Gérances se contente d'encaisser les loyers.

### **Camping de la Pichette**

La CoGest était allée sur place en 2020 et avait fait un rapport circonstancié, relevant plusieurs points litigieux, dont des évacuations des eaux qui semblaient non conforme et une attribution des emplacements qui ne se basait pas sur un document spécifique. Des vœux avaient été émis (n° 16). Le rapport du service 2020 ne mentionne pas cette visite, ni les constats mentionnés dans le rapport, ni les réponses aux vœux. Il ne donne que les chiffres habituels sur les nuitées comptabilisées et les résidents, comme si notre visite n'avait pas entraîné de conséquences.

Selon M. Altermath la réponse aux vœux n° 16 de l'année dernière a été donnée :

- 1<sup>e</sup> vœu : La CoGest souhaite que le gardien du Camping de la Pichette ait un cahier des charges et que son contrat de travail soit mis à jour
  - ⇒ *Le cahier des charges du gardien du camping de la Pichette sera mis à jour pour la prochaine saison, soit 2021.*

- 2<sup>e</sup> vœu : La CoGest souhaite qu'un contrat écrit soit établi avec les résidents comprenant l'emplacement et la surface louée.
  - ⇒ *Concernant les contrats pour les résidents, il existe un plan détaillé des emplacements du camping qui est régulièrement mis à jour. Les contrats pour les résidents sont renouvelés pour chaque saison en fonction de l'emplacement et de la surface occupée.*

Pour le 1<sup>e</sup> vœu on peut attendre le rapport 2021, le gardien actuel avait un contrat jusqu'en 2021 qui aurait été prolongé de 2 ans. La réponse au 2<sup>e</sup> vœu n'est que partiellement satisfaisante, même si elle a été "acceptée" par le Conseil communal. Pour mémoire la réponse aux vœux de la CoGest est une communication de la Municipalité (C14/2020 en l'occurrence) qui ne donne pas lieu à un vote. Par ailleurs les circonstances particulières de l'année dernière n'avaient pas permis à la CoGest de discuter avec la Municipalité de ses réponses avant le passage au Conseil communal.

La CoGest avait ainsi constaté lors de sa visite sur place que le plan des emplacements n'était pas appliqué (même s'il existe et est mis à jour, comme le dit la réponse) et que c'était "au bon vouloir" du gardien. Feu M. Dutruy avait alors fait la visite comme membre de la Coest et résident permanent du camping, et avait insisté sur ce point. Il avait dû également transmettre à la DASLIG un document d'analyse du (dys)fonctionnement actuel du camping, pour information et suite (apparemment ce document n'a pas été reçu par DASLIG. M. Dutruy ayant été hospitalisé peu après la visite, puis étant décédé sans être retourné chez lui, il n'a peut-être pas envoyé ce document). Toujours est-il que la réponse de DASLIG avait alors été que faute de personnel elle ne pouvait régler ce problème dans l'immédiat.

Il est donc pour le moins surprenant que le rapport 2020 se contente de fournir les chiffres habituels et qu'on nous rappelle ici que les réponses aux vœux sont suffisantes. Sans être urgent il faut faire rapidement quelque-chose au camping de la Pichette.

### **Autres tâches effectuées par le service**

Lors de notre récente visite des terrains de sport de la Veyre, la CoGest a constaté un problème avec le parking. Ce dernier n'indique pas que des places sont réservées pour les usagers des terrains de sports et elles sont donc régulièrement occupées par d'autres véhicules (voire le rapport de visite). La CoGest demande donc à la DASLIG de signaler clairement que ces places sont réservées aux usagers des terrains. Actuellement il n'y a pas de mise à ban. (vœu de la CoGest)

### **Mandat à la société i-Consulting "objectif logement Vevey"**

Un premier rapport intermédiaire a été déposé à fin 2020. Les conclusions devraient aboutir d'ici au 30 juin de cette année 2021, avec un rapport-préavis déposé à ce moment-là devant le Conseil communal.

En plus des points du rapport de la Direction, deux questions sont encore soulevées :

- 1) *en 2020, la CoGest a souvent entendu que la DASLIG manquait de personnel pour faire toutes les tâches qui lui incombent. Or le rapport ne mentionne pratiquement pas les effectifs des services (hormis pour Gérances), contrairement à la quasi-totalité des Directions. Qu'en est-il aujourd'hui ?*

M. Agnant répond qu'il estime qu'il n'est plus nécessaire d'exprimer les besoins de la Direction puisque lorsque la CoGest suggère qu'une augmentation d'effectif peut être souhaitable dans tel ou tel service, la Commission des finances vient ensuite dire que ce n'est pas nécessaire et le Conseil communal refuse ces augmentations lorsqu'elles sont demandées.

- 2) *Le pêcheur et son installation provisoire sur le Quai Perdonnet pose un problème. La CoGest est allée le rencontrer et il nous a fait part de son point de vue. A la suite de cette visite, la CoGest a rédigé un rapport d'urgence adressé à la Municipalité. La CoGest a ensuite sollicité plusieurs fois la DASLIG pour connaître le point de vue de la commune, mais en vain. En particulier il est intéressant d'avoir M. Altermath "à disposition" maintenant, puisqu'il a suivi tout le dossier depuis 2008.*

La question étant assez complexe, y compris les rebondissements en cours, et la séance du jour ayant déjà duré près de 4 heures, il est préférable de traiter de ce point dans une séance spéciale rapportée ci-dessous. Elle est fixée le 29 avril à 17h à la Salle du Conseil communal.

Pierre Butty, sous-commission DASLIG

### Séance spéciale "Pêcheur"

29 avril 2021

#### Présences

Ville : M. Michel Agnant, Municipal, M. Gilles Altermath, Chef de service ad intérim.

Le 26 mars à 11h, une délégation de la CoGest a rencontré le pêcheur et son épouse sur l'emplacement provisoire qu'il occupe actuellement sur le Quai Perdonnet. Elle a pris note des positions du pêcheur dans cette configuration et y a constaté plusieurs problèmes techniques (évacuation des eaux, etc.) méritant un traitement urgent et qui concernent surtout la DAIE. Dès lors elle a fait un "rapport d'urgence" à l'ensemble de la Municipalité pour que la situation évolue rapidement, puisque le provisoire risque de durer un certain temps encore. A priori la Municipalité ne devrait pas répondre à ce rapport au Conseil communal. Mais ce dernier peut toujours faire une intervention sur le sujet, qui ne devrait cependant pas amener plus d'élément que son rapport.

Par ailleurs, le pêcheur a exprimé lors de cette visite ses considérations sur son avenir tel qu'imaginé sur la parcelle 595, lorsque le nouveau bâtiment sera sorti de terre, et cet aspect-là du problème concerne la partie Gérances de DASLIG. Pour étayer son point de vue, à la suite de la visite sur place, le pêcheur a fourni à l'un des commissaires un grand nombre de documents électroniques retraçant l'histoire de sa situation, y compris ses démêlés judiciaires. Ces documents ont été transmis en grande partie à toute la CoGest.

La séance de ce jour avec M. Altermath, qui a été responsable du secteur Gérances pratiquement en continu depuis le début de cette affaire, doit permettre d'exprimer le point de vue de la commune sur cette situation, sans que la CoGest se mue en tribunal jugeant qui dit le vrai et quelle décision doit être prise.

M. Altermath, nanti d'un volumineux dossier de documents, commence par faire un rappel de l'historique de la situation depuis la décision communale de 2010 concernant la vente de la parcelle 595 dite "du pêcheur" sur le Quai Perdonnet. Il mentionne les différentes oppositions qui ont été déposées au cours du temps, y compris par le pêcheur lui-même en 2015, ainsi les discussions et négociations menées pour trouver une solution qui a abouti au lancement du chantier actuel.

Une des sources du problème avec le pêcheur vient de l'accès à son local dans le nouvel immeuble à construire. De fait, la décision du Conseil communal de 2010 mentionne bien que la vente est conditionnée à une servitude "garantissant l'exploitation d'un local d'environ 50 m<sup>2</sup> par un pêcheur professionnel" (point 3 des décisions du 17 juin 2010). Rien ne précise si ce local doit être au rez-de-chaussée ou non (le texte du rapport le fait, mais la décision votée ne comporte pas cette précision).

M. Altermath nous informe, documents à l'appui, qu'après plusieurs années, le pêcheur et le propriétaire se sont finalement mis d'accord (opposition retirée), en avril 2016, sur un local comprenant deux niveaux d'env. 25 m<sup>2</sup> chacun. Les plans de ce local, approuvé par le pêcheur, ont été établis par l'architecte mandaté par lui-même et ont été discutés entre eux durant 18 mois. Ils répondaient entre autres à la demande de pouvoir entrer dans le local avec le chariot à poissons.

De son côté, le pêcheur a informé la CoGest le 26 mars 2021, que ces plans sur deux niveaux ont été proposés par le service Gérances (M. Altermath) pour qu'il retire son opposition et qu'il les a acceptés à ce moment-là, ne connaissant pas l'existence de la servitude.

Par ailleurs, en 2017, le registre des droits précise qu'il s'agit bien d'un local d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> "situé au rez-de-chaussée, accès de plain-pied". On peut s'étonner, voire s'insurger, que la décision du Conseil communal de 2010, confirmée par ce registre des droits, puisse être "contredite" par des plans sur deux niveaux signés par le pêcheur avec une emprise au sol plus petite que prévue (25 m<sup>2</sup> au lieu de 50 m<sup>2</sup>). Selon M. Altermath, si le pêcheur s'entend avec les nouveaux propriétaires pour un projet qui convient à tous, la ville n'interviendra pas. Elle se limite à exiger un local de 50 m<sup>2</sup> pour un pêcheur professionnel. Il pouvait tout de même sembler surprenant que la proposition à deux niveaux (un rez-supérieur et un rez-inférieur), avec un plain-pied pas vraiment respecté et une cour intérieure peu pratique pour étendre les filets, n'a pas fait réagir davantage les services de la ville alors qu'ils ne permettent pas vraiment une saine exploitation du lieu.

Toujours est-il que rien ne bouge encore durant plusieurs années, et le pêcheur poursuit ses activités dans son ancien local. En 2019, la préparation de la construction sis sur la parcelle 595 commence, pour ne vraiment débuter qu'en janvier 2021. Cela nécessite que le pêcheur soit relogé durant les travaux envisagés et la DAIE et DU mettent alors à l'enquête un local provisoire sur le bas de la Rue Clara Haskil. Ce local a fait l'objet d'un rapport d'urgence de la CoGest après visite des lieux le 26 mars dernier.

M. Altermath rappelle aussi l'historique des relations avec le pêcheur, depuis l'élaboration du préavis de vente de la parcelle en 2010 jusqu'à maintenant. Dès le départ, la ville a voulu maintenir l'activité d'un pêcheur professionnel sur ses quais (ce n'est pas une obligation pour les communes riveraines du lac). Les 50 m<sup>2</sup> ont été alors négociés avec lui pour exercer cette activité. Aujourd'hui, le pêcheur conteste la manière dont cela s'est fait à l'époque et donne une version différente qui suggère

plutôt un choix imposé. Toujours est-il que l'opposition du pêcheur date de 2015 seulement, lors de la mise à l'enquête du projet de construction de l'immeuble, soit près de 5 ans après cet "accord" sur les 50 m<sup>2</sup> et la décision du Conseil. En 2016, le pêcheur a signé l'accord trouvé sur la base des plans sur deux niveaux de l'architecte qu'il a mandaté lui-même, y compris l'accès de son chariot à poissons. Puis il y a eu rupture de confiance, pour des raisons inconnues de M. Altermath, entre le pêcheur (défendu par un avocat) et la ville. Cet état d'esprit de contestation et les multiples bouleversements au sein de la DASLI et de Gérances ces dernières années n'ont certainement pas aidé à la situation.

Actuellement, une solution alternative pourrait être envisagée, avec le regroupement d'un local pour le garde-port (nécessaire) et d'un local pour le pêcheur qui ne serait peut-être plus sur la parcelle 595. Tout est ouvert en ce moment (local sur le port, sur le quai, sur la rampe, combinaison avec le garde-port sur la parcelle 595 et le pêcheur ailleurs, etc.). De toute manière, s'il y a abandon de la servitude attachée à la parcelle 595, il faudrait renégocier le prix de vente de cette parcelle (on parle peut-être de quelques dizaines, voire centaines, de milliers de francs de moins consentis à l'époque par la ville) et aviser le Conseil que sa décision n° 3 de 2010 n'est plus valable (la servitude était une manière de garder un pêcheur professionnel sur le quai. Si une autre solution est envisagée, cette servitude n'a plus lieu d'être).

Reste le problème du local "provisoire" du pêcheur qui risque de durer beaucoup plus longtemps que les 18 mois envisagés au départ, soit au 31.12.2021. A la suite de la visite de la CoGest, des adaptations sont envisagées par la DAIE. Quant à la prolongation de la situation provisoire, il faut savoir qu'un permis de 18 mois a été délivré par la commune (DU) en juin-juillet 2020. Cette autorisation peut être prolongée facilement si nécessaire. Il ne s'agit pas de l'"autorisation sanitaire" mentionnée par le pêcheur (en fait il s'agit d'un contrôle de conformité et d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Canton). Cette dernière n'est en effet pas limitée dans le temps.

En conclusion, on aurait peut-être pu se rendre compte de ces difficultés avant 2010 et envisager alors une autre solution. Cela aurait évité de faire prendre une décision par le Conseil communal et de la "casser" 12 ou 13 ans plus tard, après de tumultueuses relations avec les différents partenaires de cette vente. Mais on ne refait pas l'histoire...

Pierre Butty, sous-commission DASLIG

### Visite Bains Payes



#### Présences

- Ville : M. Michel Agnant, Municipal DASLIG,  
M. Gilles Altermath, chef de service a.i.  
Mme Carole Deschenaux, responsable du secteur Gérances
- Bains Payes : M, Delil Ates et M. Timothé Ukaj, co-gérants de la buvette

Après un mot d'accueil du Président de la Cogest, les co-gérants se présentent. Âgés chacun d'une trentaine d'années, habitant à Lausanne, ils ont une expérience dans le domaine de la restauration (confiserie et cuisine) et bénéficient d'une patente de cafetier. Ils ont repris la gestion de la buvette en été 2019, après plus de 10 ans d'activité de la gérante précédente. Ouvert uniquement en saison (de fin avril à début octobre environ, tous les jours de 10h à 22h, selon la météo), ils ont vécu un départ sur les chapeaux de roue avec la Fête des Vignerons, puis ont subi de plein fouet la crise sanitaire en 2020 et dans ces 1<sup>er</sup> mois de 2021. Malgré tout ils sont convaincus des qualités de cet emplacement et de l'avenir de ce lieu.

Actuellement ils sont au bénéfice d'un contrat avec la DASLIG qui précise les droits et contraintes qui régissent leur activité, hormis tous les points traités par la Police du Commerce (ASR) et la loi cantonale LADB. Une certaine confusion des différents interlocuteurs est à noter, en partie due aux nombreux changements internes dans le service des Gérances depuis 2 ans (Municipal, Chef-fe de service, responsable des Gérances).

Le contrat stipule que les tenanciers de la buvette sont en charge de la jetée et des vestiaires/douches (mais pas des toilettes, qu'ils nettoient tout de même régulièrement durant la journée) et du toit. Auparavant les tenanciers ne traitaient que de la buvette et de sa terrasse.

**La jetée** est entretenue par les gérants (mégots, etc.). Ils ont investi eux-mêmes dans l'achat de diverses poubelles pour assurer une certaine propreté des lieux. Les marches amenant au lac par contre ne sont pas de leur ressort, bien que le public s'adresse à eux pour l'ensemble. La commune (DEP) effectue un nettoyage avec de l'eau sous haute pression (type Kärcher) de la jetée et des marches menant au lac, mais 2 fois par an seulement avec un appareil spécial, très haute pression, pour la dernière marche glissante et dangereuse. De plus ce nettoyage intensif de la jetée s'arrête devant l'accès à la terrasse de la buvette (la marche est nette), ce qui paraît incompréhensible. Mme Deschenaux informe que la ville doit louer un équipement pour effectuer le nettoyage de la dernière marche, et ne peut donc intervenir "à la demande". Elle étudie la possibilité d'avoir ce matériel plus souvent à disposition.

**L'ancien plongeur**, dont il ne reste qu'une échelle (un accident a provoqué l'enlèvement de la planche il y a quelques années, sans remplacement pour l'instant, pour des raisons de sécurité), est dans un triste état et montre d'inquiétantes faiblesses dans sa fixation aux marches, ce qui la rend potentiellement dangereuse. Cependant de nombreuses personnes à mobilité réduite apprécient cet aide à l'accès au lac (rien d'autre ne leur est proposé sur le site, ni même sur quasiment l'ensemble des quais de Vevey).

Par ailleurs, la dernière marche, tout au bord du lac, est fréquemment sous l'eau, ce qui favorise le développement d'algues qui la rendent très glissante. Plusieurs utilisateurs réguliers font eux-mêmes un récurage de cette marche et les deux co-gérants ont proposé à la DASLIG la construction d'un deck en bois qui pourrait éviter des glissades parfois très douloureuses (pour l'instant il n'y a pas eu d'accident grave à déplorer, heureusement). Un panneau indicateur du risque de glissade devrait être posé, de même que des mains courantes dans les escaliers entre la jetée et la terrasse de la buvette.

M. Altermath se souvient qu'auparavant la ville assurait la sécurité et le nettoyage du site. Il est surpris de constater que pratiquement plus rien n'est fait aujourd'hui et que les gérants doivent assumer eux-mêmes la plupart de ces tâches. Il va se renseigner sur la situation.

Selon Mme Deschenaux, le problème est que la responsabilité de cet emplacement est complexe, avec le Canton pour le lac et son accès et la commune propriétaire de la jetée. Dès lors, toute solution envisagée prend beaucoup de temps, sans compter que de tels travaux n'ont pas été budgétés et qu'il ne serait probablement pas souhaitable de les effectuer en pleine saison. Les commissaires présent.e.s estime pourtant que la Ville devrait s'inspirer dès maintenant de ce qui a pu être fait au Quai Perdonnet par exemple, avec l'action Vevey-A-Live, qui a vu la création et l'aménagement de decks en un temps record, en lien avec la crise sanitaire.

Il faut espérer que cette situation (échelle de l'ancien plongeur instable et marche bétonnée très glissante) puisse être sécurisée dans les meilleurs délais.

**Les vestiaires** sont un peu vétustes mais corrects (la signalétique "hommes/femmes" est très abîmée et devient incompréhensible). Ils sont fermés le soir par les gérants de la buvette. Les douches par contre posent un problème depuis quelques années. Les deux douches intérieures (accessibles par les vestiaires) ne fonctionnent plus du tout. Elles ne fournissaient déjà plus d'eau chaude depuis un certain temps, mais comportent toujours un appareil permettant de mettre de l'argent pour obtenir de l'eau chaude, également hors service. Plusieurs utilisateurs sont allés se faire "rembourser" à la buvette. Un problème de chauffe-eau à gaz et de cheminée ne répondant plus aux normes seraient à l'origine de cette situation. Récemment, un spécialiste et voisin (M. Grisoni) a rapidement fait de sa propre initiative une analyse et proposé quelques pistes de solutions à la commune (dont le fait de "tirer" des tuyaux d'eau chaude depuis le bâtiment du Club d'Aviron voisin). Tout cela est à l'étude mais l'eau chaude n'est toujours pas là (pas plus que l'eau froide d'ailleurs) et aucune information sur ces équipements défectueux n'est fournie pour le public.

Par ailleurs les douches extérieures (uniquement eau froide) sont également défectueuses. Une des deux installations ne fonctionne plus, même après l'intervention du même spécialiste. Une offre est parvenue à la commune suite à cette visite.

Le site ne propose donc qu'une seule douche fonctionnelle sur les quatre existantes. Il faut espérer que cette situation soit rapidement réglée car il est inacceptable, avec la saison qui débute et le grand nombre d'utilisateurs/trices espéré, de ne proposer qu'une seule douche extérieure.

De fait les gérants, depuis 2019, souhaitent faire beaucoup de choses pour améliorer l'endroit, même de leurs propres deniers si nécessaire, car ils sont convaincus de son potentiel. Mais ils ne veulent pas que cet enthousiasme soit ensuite contrecarré par interventions des services de la ville, dont ils ignorent le planning, ou des règlements et contraintes dont ils n'ont pas connaissance. Par exemple ce printemps ils ont semé eux-mêmes du gazon à l'Ouest de la buvette, sur une surface qui comportait des amoncellements de matériaux et de terres. Outre que leurs semis n'ont pas été effectués au meilleur moment, ils ont été surpris - et heureux - de voir tout récemment des employés de la ville venir engazonner cette même parcelle, avec des moyens professionnels bien entendu.

Ils espèrent donc que cette visite de la Cogest et de la DASLIG permettra d'établir de nouveaux liens avec les services communaux pour pouvoir avancer dans leurs projets et mettre sur pied un véritable partenariat "gagnant-gagnant" pour la commune et pour eux.

La buvette elle-même ne suscitant pas de remarques, y compris de la part des gérants, la visite se poursuit sur la terrasse de la buvette et sur le toit (ancien solarium).

**La terrasse** permet d'accueillir environ 90 personnes au maximum. Avec les extensions mises en place avec la situation sanitaire actuelle, celle-ci est maintenant d'environ 120 places, en comptant l'utilisation du chemin d'accès à la buvette côté Ouest (ex-débarcadère CGN). Ce chemin doit toujours permettre l'accès à la buvette et les tables sont donc placées uniquement sur son côté lac, laissant le passage libre. Les gérants souhaitent que cette extension de leur terrasse soit prolongée au-delà de la crise sanitaire, mais il est possible que cela nécessite de revoir leur contrat et les conditions d'octroi de leur patente par la Police du Commerce (ASR).

Un problème d'eau stagnante sur le toit de la partie Ouest de la buvette est signalé (revêtement en gros gravier). C'est probablement une question d'écoulement qui se traduit parfois par quelques gouttes à l'intérieur de la buvette. A régler avant que ça ne dégénère.

Quant au **toit**, il a été aménagé par les gérants (et à leurs frais) avec quelques tables, des lumières et des plantes dans les bacs existants (en partenariat avec un paysagiste du coin). Ils ont également remis à niveau un grand nombre de dalles pour permettre l'utilisation de ce toit. Cet entretien du bâtiment aurait probablement dû être effectué par la ville. Il faut remarquer que la hauteur des barrières de ce toit n'est probablement pas réglementaire et qu'aucune sécurité pour les enfants n'existe (à plusieurs endroits ils peuvent grimper sur les barrières métalliques). Un risque de chute est à prendre en considération, bien qu'aucun accident ne soit à déplorer jusqu'à maintenant fort heureusement.



Un gros travail de "police" a également été effectué par les gérants depuis 2019 à cet endroit. Autrefois régulièrement "squatté" par différentes personnes (dont une bande qui en avait fait son lieu de rendez-vous exclusif) et différents trafics, il a fallu mettre de l'ordre et l'accès au toit a été strictement limité. Il n'est plus utilisé maintenant que par des clients de la buvette et quelques groupes ou personnes contrôlés, également pour des exercices de yoga le dimanche matin par exemple.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

De même les nuisances sonores ont été très largement diminuées, en particulier à cause du départ des anciens "squatteurs" du toit qui y faisaient régulièrement du bruit. Actuellement la buvette ne diffuse pratiquement plus de musique (petite musique d'ambiance sur la terrasse par moment mais inaudible sur le toit), contrairement au club d'aviron voisin qui parfois accompagne ses entraînements de musique très forte, ce qui est clairement audible durant la visite. Malheureusement il arrive que le voisinage pense que c'est la buvette qui fait cela et se plaint en conséquence (plusieurs plaintes ont semble-t-il été déposées auprès d'ASR mais la DASLIG n'en a jamais eu connaissance).

La Cogest remercie tous les intervenants de cette visite. Il est à souhaiter qu'elle permette d'améliorer les contacts entre les gérants et les services communaux pour assurer une exploitation harmonieuse des lieux, au plus vite et à plus long terme.

Pierre Butty



**Vœux de la Commission de gestion du Conseil communal  
à la Municipalité de la Ville de Vevey**

Suivi des vœux 2018/19/20

L'année du vœu est l'année de dépôt. Les Vœux 20-21 sont ainsi numérotés « Vœu n°1/2021 ».

**SUIVI DES VŒUX puis VŒUX 2021**

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

**Vœu n° 7/2018 et n° 4/2019**

La Cogest souhaite connaître où en est l'étude et quelles sont les premières pistes d'action sur la « future carte déchetterie » afin d'y intégrer plusieurs fonctionnalités en relation avec d'autres services (DJEFS : entrée piscine, DASLIG : carte sésame, etc.)

**Vœu n°5/2020**

La Cogest aimerait que la Municipalité se penche à nouveau sur le projet de digue au Port de la Pichette.

**DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE  
L'INTÉGRATION ET DES GERANCES**

**Vœu n°16/2020 PICHETTE**

La Cogest souhaite que la Municipalité effectue une analyse sur l'ensemble du fonctionnement et l'exploitation de la Pichette (camping et port) :

- qu'un contrôle annuel des locataires du Port de la Pichette soit fait,
- qu'une réflexion soit faite concernant l'agrandissement du Port de la Pichette,
- que le gardien du Camping de la Pichette ait un cahier des charges et que son contrat de travail soit mis à jour,
- qu'un contrat écrit soit établi avec les résidents comprenant l'emplacement et la surface louée.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

### DIRECTION DES FINANCES

#### **Vœu n°12/2020**

La Cogest souhaite que le rapport d'audit financier et organisationnel soit transmis à l'ensemble des conseillers communaux.

### DIRECTION JEUNESSE ÉDUCATION FAMILLE ET SPORTS

#### **Vœu n° 12/2019**

La Cogest souhaite que la Municipalité fasse une communication sur les nouveaux axes du secteur jeunesse élaborés lors du premier trimestre 2019



## **NOUVEAUX Vœux - CoGest 2021**

### **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

#### **Vœu n°01/2021**

La CoGest souhaite la mise en place d'une adresse courriel fixe transmissible pour les présidences des commissions permanentes ainsi que de la présidence du Conseil Communal.

#### **Vœu n°02/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité donne le statut de répondant pour tout ce qui concerne les projets liés aux développements et à la gestion des sites internet au secteur communication avec appuis de la DSI et non plus l'inverse.

### **DIRECTION JEUNESSE ÉDUCATION FAMILLE ET SPORTS**

#### **Vœu n°03/2021**

La CoGest souhaite limiter l'impact des futurs travaux concernant les collèges sur la vie scolaire (pas multiplier les interventions) via notamment une bonne synchronisation avec la DAIE.

### **DIRECTION DE LA CULTURE**

#### **Vœu n°04/2021**

La CoGest souhaite une adaptation technique du plafond du Dansomètre (av. de Corsier 19) afin de pouvoir utiliser la grande salle au-dessus (BURO19) avec plus de 6 personnes, limite actuelle à cause de la charge admissible.

#### **Vœu n°05/2021**

La CoGest souhaite que la DC fasse enlever la plaque explicative du socle où se trouvait la statue de l'artiste André Raboud (Quai Ernest Ansermet)



## **DIRECTION DES FINANCES**

### **Vœu n°06/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité mette tout en œuvre pour rééquilibrer le bilan de la Commune.

### **Vœu n°07/2021**

La CoGest souhaite recevoir le détail de la charge nette d'ASR pour Vevey (cf. Compte 600.3521 – *Participation à la charge nette de l'association de communes Sécurité Riviera*).

## **DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT, DE L'INTÉGRATION ET DES GERANCES**

### **Vœu n° 08/2021 (suite Vœu n° 7/2019)**

La CoGest souhaite que la municipalité propose rapidement une politique du logement claire.

### **Vœu n°09/2021**

La CoGest souhaite que la situation des Jardins familiaux (vers Pra) soit mise à jour. Les relations entre la Ville de Vevey et l'association gérante doivent être clarifiées ainsi que la convention et l'ensemble de la gestion du lieu.

### **Vœu n°10/2021**

La CoGest souhaite que la gestion des places de parc au terrain de foot de la Veyre soit reprise en main. Il a été constaté que les 16 places théoriquement disponibles pour le terrain sont occupées par diverses autres usagers. Il faudrait que gérance revoie la convention et l'application de celle-ci. En plus, il serait opportun d'ajouter le marquage au sol pour deux à trois places de parc sur l'espace bétonné vide au même niveau que le terrain, éventuellement en limitant les places deux-roues actuellement trop nombreuses.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

### **Vœu n°11/2021**

La CoGest souhaite la mise à niveau des infrastructures provisoires du pêcheur nécessaire à une exploitation à court-moyen terme. Ceci particulièrement en vue des fortes chaleurs de l'été.

- a. Aération-climatisation ;
- b. Possibilité de nettoyage avec évacuation adéquate de l'eau ;
- c. Inversion des robinets pour permettre l'ouverture de la fenêtre ;
- d. Déplacement du boîtier électrique actuellement au niveau du sol ;
- e. Contrôle de l'évacuation de la plonge.

### **Vœu n°11Bis/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité prenne rapidement les dispositions nécessaires à l'établissement du pêcheur de façon pérenne.

## **DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

### **Vœu n°12/2021**

La CoGest souhaite l'ajout d'un éclairage adaptatif dans et aux alentours immédiats du funérarium de St-Martin.

### **Vœu n°13/2021**

La CoGest souhaite une rénovation rapide du lift mortuaire actuellement inutilisable et empêchant l'utilisation adéquate des « chambres de repos » rénovées récemment.

### **Vœu n°14/2021**

La CoGest souhaite que la Ville prenne contact avec le Canton par rapport aux démarches concernant la gestion de l'infestation de moules Qagga.

### **Vœu n°15/2021**

La CoGest souhaite une communication de la ville par rapport au deuxième essai de mise en place de poubelles de tri sélectif public après l'expérience réussie de Dolce Riviera.



## Rapport Commission Gestion Ville de Vevey – Exercice 2020

### Vœu n°16/2021

La CoGest souhaite que les informations relatives au groupement forestier de la Veveysse soient intégrées au rapport de gestion.

## DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE

### Vœu n°17/2021

La CoGest souhaite l'aménagement de deux vestiaires supplémentaires au terrain de foot de la Veyre afin d'éviter le croisement des joueurs avant et après entraînements et matches (enfants / adultes) et ainsi maximiser l'utilisation des terrains existants.

### Vœu n°18/2021

La Cogest souhaite que la DAIE indique les principes suivis dans la gestion du nettoyage des locaux et quels sont les critères pour le choix entre l'attribution du travail à des collaborateurs de l'administration communale (concierges ou autres aux comptes .3010 et 3011) ou à des prestataires externes (comptes .3189 ou autres).

### Vœu n°19/2021

La Cogest souhaite émettre une série de vœux relatifs aux Bains Payes :

- a) La CoGest demande de remplacer au plus vite l'échelle menant au lac (ancien plongeoir).
- b) La CoGest espère qu'une solution rapide soit trouvée pour rendre la dernière marche bétonnée au bord du lac moins glissante pour les utilisateurs. Par exemple l'idée d'un deck en bois, proposée par les gérants, pourrait être envisagée rapidement, comme c'est le cas avec l'opération Vevey-A-Live.
- c) La CoGest demande de poser sans tarder un panneau indiquant ce risque de glissade, ainsi que des mains courantes dans les escaliers entre la jetée et la terrasse de la buvette.
- d) La CoGest demande que les douches du site soient rapidement rendues fonctionnelles, idéalement avec de l'eau chaude pour les douches intérieures.
- e) La CoGest demande que soit réglée la question de l'écoulement de l'eau de pluie qui stagne actuellement sur la partie Ouest du toit plat de la buvette.
- f) La CoGest demande si les barrières du toit sont actuellement dans les normes de sécurité.
- g) La CoGest demande d'installer un ferme-porte aux WC homme.



**DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU**  
**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Vœu n°20/2021**

La CoGest souhaite que la municipalité appuie la demande de billet court parcours sur la ligne 201 avec l'ensemble des communes concernées comme proposé par les VMCV.

**Vœu n°21/2021 (suite du vœu n°10/2020)**

La Cogest souhaite que la Direction de l'urbanisme puisse obtenir rapidement les ressources en personnel afin d'assurer la régularisation des dossiers portant sur l'émolument pour enseignants. Ceci devrait permettre une augmentation des recettes de la commune au compte 351.4272.02.

**Vœu n°22/2021 (suite vœu n° 17 de 2019 et n° 15 de 2020)**

La Cogest souhaite que la Municipalité finalise l'installation des radars pédagogiques (indicateur de vitesse) à plusieurs endroits sur la Route du Rio-Gredon et toute l'Avenue de Gilamont, et mette en place rapidement d'autres mesures efficaces permettant d'améliorer la sécurité des piétons et le ralentissement du trafic automobile. Pour rappel, en 2020 aucun indicateur de vitesse n'a été mis en place et seul une bande cyclable a été marquée sur une partie de l'Avenue de Gilamont (dans le sens de la montée uniquement). À court terme et avant le début du projet de réaménagement de l'Avenue de Gilamont, les mesures à prendre et aménagements à réaliser pourraient notamment être les suivants :

- Installer une signalétique pour la sécurisation des passages piétons ;
- Prévoir davantage de marquages sur la route ainsi que des rétrécissements de chaussée ;
- Demander la présence régulière d'agents pour sécuriser le passage des enfants aux heures d'écoles

**DIVERS**

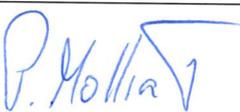
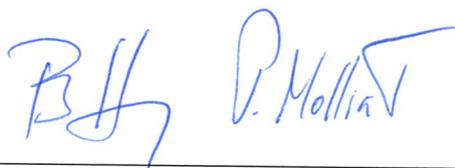
**Vœu n°23/2021**

La CoGest souhaiterait une réflexion globale quant aux valorisations des indemnités des élus au Conseil Communal.

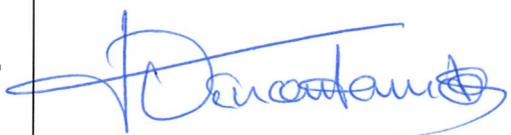
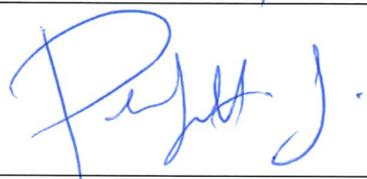
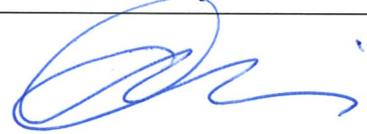
Pour la commission de Gestion 2020-2021, Pascal Molliat

## Rapport Commission Gestion de la Ville de Vevey 2020

### Sous Commissions, Signatures Rapports 2020-2021

Administration Générale (AG)	<b>Clément Tolusso,</b> Jennyfer Vincent	
Service des Affaires Intercommunales Riviera (SAI)	<b>Julien Rilliet</b>	
Ressources Humaines (RH)	<b>Fabienne Despot,</b> Clément Tolusso	
Direction de la Culture (DC)	<b>Antoinette Walter,</b> Roger Blatter, Pascal Molliat	
Direction Systèmes d'Information (DSI)	<b>Pascal Molliat,</b> Julien Rilliet, Martino Rizzello	
Rapport Direction Finances et Economie (DF)	<b>Pascal Molliat,</b> Gilles Perfetta	
Direction des Espaces Publics (DEP)	<b>Fabienne Despot,</b> Roger Blatter, Clément Tolusso	
Architecture, Infrastructures, Energie (DAIE)	<b>Pierre Butty,</b> Pascal Molliat	
Urbanisme, Mobilité et Développement Durable (DU)	<b>Pierre Butty,</b> Julien Rilliet, Jean-Yves Marchesi	

## Rapport Commission Gestion de la Ville de Vevey 2020

Jeunesse, Education, Famille et Sports <b>(DJEFS)</b>	<b>Jennyfer Vincent,</b> Jean-Yves Marchesi, Antoinette Walter	
Affaires Sociales, Logement, Intégration et Gérances <b>(DASLIG)</b>	<b>Pierre Butty,</b> Jennyfer Vincent, Roger Blatter	
Comptes 2020	<b>Gilles Perfetta,</b> Fabienne Despot	
Suivi des Vœux	<b>Pascal Molliat,</b> Fabienne Despot	
Président Commission de Gestion	<b>Christophe Ming</b>	

## **Conclusions**

Au terme de son examen de la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey, s'est prononcée à l'unanimité pour l'adoption de ce rapport et vous prie donc de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2020

**VU** les rapports de la Commission de gestion

#### **d é c i d e**

- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité,
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant cette année exceptionnelle marquée par la pandémie Covid-19

Au nom de la Commission de Gestion

Le Président



Christophe Ming

Sociétés	Mandats 2020 DSI	Compétences	Période	Montant	Payé par
Academic Word	Installation de 63 PC portables et autant de stations d'accueil au CSR de Vevey Récupération des anciens PC fixes	Compétences informatiques simples	décembre	5'471.16	ARAS (remboursement)
Antistatique BNC	Développement du nouveau site internet www.vevey.ch Mise en place du load balancer pour Exchange	Spécialiste développement web Spécialiste sécurité et réseau	janvier à décembre	partie mandat de 260'914 sur 2019, 2020 et 2021 2'132.45	
H+S H+S	Etude, réalisation et suivi du projet de remplacement du système de téléphonie Consulting sur question externalisation de l'infrastructure informatique	Spécialiste en téléphonie et télécom Spécialiste sur les questions de télécommunication et d'infrastructure	janvier février	partie mandat d'accompagnement réalisation de projet de 26'709.60 sur 2020 et 2021 3'271.35	
Cobweb/Ideative	Etude, réalisation et suivi du projet de refonte du site www.vevey.ch	Spécialiste développement web	janvier à décembre	partie mandat de 65'000.- sur 2018, 2019, 2020 (fin début 2021)	
Inter-Ibex	Migration messagerie Lotus vers Exchange	Spécialiste messagerie Lotus, Exchange et migration de Lotus vers Exchange		mandat de 57'735.85	
Neurones	Evolution GED en 2020, dont la mise en service des bons de paiements, un système d'archivage des facture débiteurs et un système de traitement des factures internes	Spécialiste GED M-Files		4652.65 + utilisation partielle carnet de service de 15'000.-	
Prime	Mise à jour applications ProConcept et Nest + accompagnement sur place des utilisateurs 1 fois par mois	Compétences techniques et métier sur ProConcept et Nest	août - septembre	dans le cadre maintenance étendue platine de 81'280.10	
Sedelec	Installation de 400 téléphones IP (nouveaux et modèles anciens reprogrammés) dans les services de la Ville + installation des antennes DECT	Compétences simples pour configuration/branchement des téléphones + fixation murale ou au plafond des antennes DECT	novembre décembre	18'197.00	
Sedelec	Petits travaux d'ajout de prise réseau dans divers bâtiments de la Ville	Electricien	divers travaux sur l'année	9'259.95	
Swisscom	Installation de la nouvelle infrastructure serveurs	Spécialiste en virtualisation et en infrastructure Dell/EMC	juillet à septembre	mandat de 17'232.-	
Swisscom	Mise en place baie de sauvegarde Data Domain	Spécialiste Data Domain	fin année	1'825.55	
Swisscom	Mise à jour contrôleur Wi-Fi réseau administratif + écoles	Spécialiste réseau + Cisco		1'723.20	
T&N	Mise en place du nouveau système de téléphonie	Spécialistes téléphonie Avaya	janvier à décembre	partie mandat de 214'722.57	
M.P. Welding SA	Amélioration/réfection climatisation salle informatique déficiente	Technicien construction climatisation		16'499.64	
Ofatec	Service de maintenance des onduleurs : comprend une visite annuelle pour maintenance des 2 onduleurs de 10kVA des salles informatiques de la Ville	Technicien maintenance onduleur Riello		2'347.86	
Gruyères Energie	Installation de prises informatiques/liaison de l'annexe Chalet la Cheneau	Electricien	août - septembre	4'265.15	
Smartway	Paramétrage + formation logiciel Cash In pour suivi contentieux par la DFE	Spécialiste métier logiciel Cash In	octobre - novembre	1'253.60	
Groupe T2i	Maintenance Xpert Meeting	Spécialiste métier et développeur Xpert Meeting			
Databases Services	Amélioration base des élèves pour la DJEFS, secteur Education	Spécialiste et développeur Filemaker	2020	2'110.90	
Service informatique de l'entité neuchâteloise	Installation et formation sur Jépanof (logiciel de paiement des jetons des CC)	Spécialiste métier et développeur Jépanof	juillet-août	8'747.25	
VB Vidéo Son	Pose de micros en salle 6 pour améliorer prise de son séance Municipalité en visioconférence depuis la salle 6 + location 3 mois	Spécialiste audio	avril-mai- juin	880.00	
Tyco Integrated	Modification système alarme effraction MSAP	Technicien sécurité alarme Tyco	1 intervention fin mai au MSAP	289.65	

200.3669.02 - Bons BienWenue

Date	Débit	Crédit	Libellé	Libellé du compte auxiliaire	Contre écriture
24.11.2020		7'431.30	Site internet bienvenue.vevey.ch	Ergopix Sàrl, 1800 Vevey	9200.01
27.11.2020		312.35	Bienvenue autocollants	Multicop + Infoplot SA, 1800 Vevey	9200.01
07.12.2020		721.95	Flyers Bienvenue	Flash and Go Sàrl, 1800 Vevey	9200.01
14.12.2020		7'431.30	Site internet bienvenue.vevey.ch	Ergopix Sàrl, 1800 Vevey	9200.01
18.12.2020		51.00	Etiquettes code barre poste	Manor	9100.01
22.12.2020		8'291.80	Chèques bons	Imprimerie Dagon SA, 1800 Vevey	9200.01
31.12.2020		4'531.47	Design projet Bienvenue	Quattrocchi Milena, 1800 Vevey	9200.01
31.12.2020		966.60	BienWenue - hors budget	Ergopix Sàrl, 1800 Vevey	9200.01
31.12.2020		100.00	Economat 2020 - Mise sous pli - Direction des finances	Centre d'impression - Imputation interne	9258.200.99
31.12.2020		153.65	Economat 2020 - Fournitures de bureau - Direction des finances	Centre d'impression - Imputation interne	9258.200.99
31.12.2020		1'926.65	Economat 2020 - Photocopies - Direction des finances	Centre d'impression - Imputation interne	9258.200.99
		15'829.20	Site Internet		
		4'531.47	Graphisme		
		1'034.30	Communication (flyers, autocollants)		
		8'291.80	Impression des bons		
		2'231.30	Matériel de bureau y compris facturation interne		
		6'250.00	Frais de ports (estimation, non comptabilisé)		
		12'802.35	Commissions d'encaissement (comptabilisé à la DFE)		
		<u>50'970.42</u>	Sous total		
		72'648.00	Part communale s/rbt bons BienWenue		
		<u>123'618.42</u>			

31.12.20